



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND SENONAI

Entre

La **Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais**,
représentée par sa présidente, Marie-Louise FORT,

Et

L'État,
représenté par le préfet du département de l'Yonne,
délégué territorial de l'ANCT,
en la personne de M. Henri PRÉVOST,

Et

Le **Conseil départemental de l'Yonne**,
représenté par son président, Patrick GENDRAUD,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

Préambule.....	3
1 Objet du Contrat.....	5
1.1 Cadre général du Contrat.....	5
1.2 Engagement général des parties.....	5
2 Gouvernance et suivi du Contrat.....	7
2.1 Comité de pilotage et Comité technique.....	7
2.2 Outils de suivi et d'évaluation.....	7
2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	8
2.4 Evolution et mise à jour du CRTE.....	8
2.5 Résiliation du CRTE.....	8
2.6 Traitement des litiges.....	8
2.7 Communication	9
3 Contexte territorial et partenarial	11
3.1 Documents de planification.....	11
3.2 Démarches partenariales et documents contractuels.....	11
4 Projet de territoire.....	13
4.1 Diagnostic synthétique du territoire	14
4.2 Etat des lieux écologique du territoire.....	33
4.3 L'armature stratégique du Projet de territoire	57
4.4 Le programme d'actions déclinant les orientations stratégiques à l'horizon 2026.....	64
5 Signataires	67
6 Annexes	69
Annexe 0 – Bilan des opérations ayant bénéficié de crédits issus du plan France Relance au 31/12/2021 (collectivités seules - hors aides aux entreprises et associations)	71
Annexe 1.1 – Programme d'actions pluriannuel du Projet de territoire.....	75
Annexe 1.2 – Liste des opérations matures, structurantes, concourant à la relance, à la transition écologique et à la cohésion des territoires, susceptibles de faire l'objet d'une demande de cofinancement dès 2022, et fiches actions correspondantes (maquette financière 2022).....	89
Annexe 2 – Indicateurs de suivi de l'état des lieux écologique du territoire	93
Annexe 3 – Tableau de bord du CRTE.....	99
Annexe 4 – Modèle de fiche-action.....	101
Annexe 5 – Principaux enjeux du point de vue de l'État en matière de transition écologique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	103
Annexe 6 – Atlas cartographique	127

PREAMBULE

Le 15 juillet 2020, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotés de **contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables** ».

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif ».

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, troisième réponse à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 a prévu, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un **projet de relance et de transition écologique** à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Au niveau régional, ont été signés, le 5 février 2021, entre l'État et la Région Bourgogne-France-Comté l'accord stratégique sur les orientations du prochain Contrat de plan État-Région 2021-2027 et l'accord de relance pour 2021-2022.

L'État et la Région s'engageant pour environ 2,75 milliards d'euros de financements.

Ces deux accords constituent la base d'élaboration du Contrat de plan État-Région (CPER) formalisé à l'automne 2021 selon neuf priorités thématiques et qui comportera un volet cohésion des territoires qui a pour ambition d'accompagner les projets de territoire tout en déclinant la mise en œuvre des orientations nationales et régionales.

Ce volet « cohésion des territoires » doit ainsi accompagner, à l'échelle infra-départementale, les dynamiques de développement local durables en s'adossant à un projet stratégique territorial cohérent avec les priorités conjointes de l'État et de la Région cadrées plus particulièrement par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La circulaire citée *supra* fixe les objectifs en termes d'élaboration et de contenu des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **Contrat de relance et de transition écologique** (CRTE) avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- **Contribuer à la réussite du Plan de Relance** dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

- **Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du Projet de territoire de chaque collectivité** engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (habitat, éducation, santé, économie, tourisme, culture, sport, commerce, agriculture, etc.). Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale du SRADDET et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme.
- Traduire un **nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités** illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité à développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification du paysage contractuel local en assurant progressivement la convergence de l'ensemble des dispositifs en cours et à venir (cf. *infra*).

1 OBJET DU CONTRAT

1.1 Cadre général du Contrat

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long termes, en portant de manière renforcée et différenciée l'ensemble des **politiques de cohésion territoriale** tout en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de **transition écologique**.

Les parties s'engagent à ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences propres ou des compétences des communes qui la composent, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente pour démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation ordinaire ou exceptionnelle (DSIL, DETR), de tout autre fonds, dotation ou dispositif de l'Etat et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du Plan de relance. Ils pourront également être abondés par des crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER, ainsi que par la participation financière d'autres partenaires via leurs propres dispositifs de financement.

L'annexe n°0 liste les crédits issus du plan de relance octroyés au profit du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour les années 2020 et 2021. Elle sera mise à jour au fil des avenants et constituera à terme le bilan du déploiement du plan France Relance sur le territoire de la CAGS.

L'annexe n°1 et ses déclinaisons annuelles liste les demandes faites au titre des dotations publiques (DSIL, DETR, FNADT, DSID, Appels à projet) et autres financements par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, ainsi que les fiches synthétisant les principales opérations matures structurantes connues à ce jour et susceptibles de faire l'objet d'une demande de cofinancement dès 2022. La liste des opérations matures et les fiches correspondantes seront actualisées chaque année par voie d'avenant, constituant ainsi la « maquette financière annuelle prévisionnelle » du contrat.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du Plan de relance en accompagnant les projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs que ceux identifiés dans le présent accord, qu'il s'agisse d'opérateurs publics, d'acteurs associatifs ou économiques, dans le cadre de leurs stratégies respectives en faveur de la relance, et selon un principe de solidarité territoriale.

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État, des collectivités territoriales signataires et de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais mettent en place une **gouvernance** conjointe précisée à l'[article 2.1](#) du présent contrat.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance (cf. [article 2.4](#)).

1.2 Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du présent Contrat de relance et de transition écologique, notamment en favorisant la mise en œuvre des actions qui y sont

d'ores et déjà inscrites, ainsi qu'en accompagnant la réalisation du plan d'actions phasé et territorialisé issu du Projet de territoire (cf. [annexes 1.1](#) et suivantes).

En particulier :

➡ **L'État** s'engage :

- à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- à étudier le possible co-financement des actions, inscrites dans le périmètre du présent contrat, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;
- à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés en tant que de besoin ;
- à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à l'offre de service de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

➡ **La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais** s'engage :

- à mettre en place des relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires du CRTE ;
- à assurer le portage du CRTE par un référent dédié à la contractualisation au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ;
- à rédiger un Projet de territoire basé sur un diagnostic, intégrant un état des lieux écologique, des orientations stratégiques et un plan d'actions phasé et territorialisé sur la temporalité de l'actuelle mandature (2020 – 2026) ;
- à respecter les enjeux et objectifs de la transition écologique décrits dans le Projet de territoire ;
- à veiller à l'association des forces vives du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet cité *supra*.

➡ **Le Conseil départemental de l'Yonne** s'engage :

- à désigner au sein de son administration un service référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets relevant de ses compétences ;
- à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le périmètre du présent contrat, qui seraient éligibles aux dispositifs qu'il a adoptés, en particulier dans le domaine de l'accès aux services publics et de santé, de tourisme, de numérique et plus généralement, les projets relevant d'une stratégie d'amélioration de l'attractivité du territoire ;
- à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à son offre d'ingénierie territoriale dans le respect du cadre d'exercice de ses compétences et des décisions de son assemblée délibérante.

2 GOUVERNANCE ET SUIVI DU CONTRAT

2.1 Comité de pilotage et Comité technique

Le **Comité de pilotage**, est (co)présidé par :

Le président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ;

et/ou

Le préfet du département de l'Yonne.

Il regroupe des représentants de l'exécutif et des services concernés de chacune des collectivités signataires du présent contrat.

L'Etat représenté par le préfet de département (délégué territorial de l'ANCT) ou son représentant, y participent nécessairement.

Les partenaires financiers et/ou techniques (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de l'agriculture, Banque des territoires, Caisse d'allocations familiales, Agence régionale de santé, Action logement, Voies navigables de France, Agence de l'eau Seine-Normandie, Office national des forêts, Direction régionale des affaires culturelles, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ainsi que tout autre établissement public ou opérateur mobilisé à l'appui du CRTE, y sont invités et représentés.

Il siègera au moins 1 fois par an et pourra se réunir de manière exceptionnelle au moins 15 jours après que l'ordre du jour aura été communiqué à l'ensemble de ses membres, dès que la situation l'exigera pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Étudier et statuer sur les propositions d'évolutions du CRTE.
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE sur la base des indicateurs de suivi définis (cf. [annexe 3](#)).

Enfin, un **Comité technique** sera formé par une émanation de chacun des membres du Comité de pilotage. Sous la présidence d'un chef de projet CRTE, il aura vocation à :

- Préparer les séances du Comité de pilotage ;
- Animer la démarche de Projet de territoire ;
- S'assurer de la production de l'évaluation annuelle du CRTE ;
- Coordonner la mise en œuvre du plan d'action.

Des **équipes-projet** pourront également se former, sous l'animation du chef de projet CRTE de la Collectivité bénéficiaire, en fonction de la spécificité des projets à porter. Elles auront vocation à réunir l'ensemble des intervenants techniques, financiers, réglementaires et administratifs d'une opération afin d'en assurer la bonne exécution.

2.2 Outils de suivi et d'évaluation

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions : taux de réalisation, mobilisation des moyens et financements, indicateurs, etc. (cf. [annexe 3](#)).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la collectivité bénéficiaire concernée et de l'État, membres du Comité technique.

Il est examiné par le Comité technique et présenté en synthèse au Comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs (cf. [annexe 3](#)) et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le Comité technique et une fois par an devant le Comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Une clause de revoyure des indicateurs et valeurs cibles est convenue entre les partenaires signataires afin d'intégrer les résultats et objectifs issus des stratégies sectorielles en cours d'élaboration, notamment le Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Chacune des actions découlant du volet programmatique du Projet de territoire fait également l'objet d'une fiche spécifique établie selon le modèle ci-annexé (cf. [annexe n°4](#)).

2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

2.4 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est **évolutif** et fait l'objet d'une évaluation annuelle ainsi que d'éventuelles modifications (notamment de son plan d'actions ou de ses orientations stratégiques), par voie d'avenant d'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage, tout au long de la définition du **Projet de territoire** et selon ses éventuelles évolutions.

Il peut également faire l'objet d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités, et conduisant à la mise à jour du projet de territoire, d'un commun accord entre les parties signataires des CRTE concernés et après avis favorable des Comités de pilotage concernés.

2.5 Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

2.6 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

2.7 Communication

L'État et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près des acteurs et des habitants du territoire.

3 CONTEXTE TERRITORIAL ET PARTENARIAL

3.1 Documents de planification

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais est couvert par les documents de planification et de connaissance suivants :

- Un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du PETR du Nord de l'Yonne en cours d'approbation (arrêt de projet) ;
- Un PLUi-H en cours d'approbation (arrêt de projet) ;
- Un site Natura 2000 (FR2601005 - Pelouses à orchidées et habitats à chauve-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne) ;
- 5 ZNIEFF de type 1 et 11 ZNIEFF de type 2.

Il le sera également bientôt par les documents suivants, dont l'élaboration est en cours ou sera conduite dans le cadre du présent Contrat :

- Un PCAET (en cours) ;
- Un atlas du patrimoine et un atlas de la biodiversité (à venir).

Ces documents concourent à la définition du Projet de territoire, de son diagnostic et des orientations stratégiques qui le structurent.

3.2 Démarches partenariales et documents contractuels

A ce jour, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, ainsi que les communes qui la composent, sont notamment engagées dans les dispositifs suivants :

- Le programme national Action Cœur de Ville (ACV) et l'Opération de revitalisation des territoires (ORT) en découlant sur la ville de Sens ;
- L'AMI « Réinventons nos Cœurs de Ville », dont la Ville de Sens a été lauréate dans le cadre du programme ACV ;
- Territoire d'industrie (territoire « Yonne Industrielle » avec les CA de l'Auxerrois, CC Serein et Armance, CC du Jovinien et CC de l'Agglomération Migennes) ;
- Territoire de logistique, le site de Sens ayant également été désigné site « clés en main » ;
- Contrat de ville ;
- Dispositifs Anah (OPAH-RU / OPAH / PIG) ;
- Programme ANRU
- France Service ;
- Contrat local de santé ;
- Convention Axe Urbain FEDER ;
- Contrat Cap Territoires ;
- Contrat de développement fluvestre.

4 PROJET DE TERRITOIRE

Ce chapitre est amené à évoluer en fonction de l'avancement des études de définition du Projet de territoire du Grand Sénonais et pourra faire l'objet d'une évolution du CRTE dans les conditions fixées par l'[article 2.4](#). Il pourra notamment intégrer les apports issus des réflexions menées dans le cadre du PCAET en matière de transition énergétique et écologique, ou des autres schémas et politiques sectorielles en cours d'élaboration ou de révision.

Le Projet de territoire constitue un cadre pluriannuel et concerté dans lequel inscrire l'action des collectivités dans une vision convergente avec celle de l'État et des Collectivités territoriales supra-communales. Il peut être vu comme une feuille de route à plus ou moins long terme : plan de mandat communautaire, feuille de route opérationnelle à moyen terme ou document prospectif à plus long terme.

Il abordera l'ensemble des enjeux du territoire dans une approche transversale et cohérente en prenant soin de répondre aux problématiques locales spécifiques dans le but de construire un modèle de développement résilient sur les plans écologique, productif et sanitaire.

Notamment l'ensemble des politiques de cohésion territoriale aura vocation à être traité dans ce CRTE avec une sensibilité écologique tout en jouant de solidarités interterritoriales. Qu'il s'agisse d'attractivité des territoires, de développement économique durable, d'accès aux services publics et de santé, de mobilités alternatives, d'éducation, de formation et d'accès à l'emploi, de promotion d'une alimentation durable, d'aménagement numérique, de promotion de la culture et du patrimoine, de préservation de la biodiversité, de reconquête de la ressource en eau, de traitement des déchets, de lutte contre l'artificialisation des sols, ou bien de développement des énergies renouvelables, le CRTE a vocation à territorialiser son action en restant cohérent avec l'identité, les spécificités et les objectifs du département de l'Yonne et de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'[annexe 5](#) propose une vision des principaux enjeux de la transition écologique appliqués au territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, du point de vue de l'État, qui pourra également servir d'étai à la construction du Projet de territoire.

4.1 Diagnostic synthétique du territoire

Les éléments de diagnostic exposés ci-après, volontairement sélectifs et synthétiques, ne prétendent pas à l'exhaustivité, mais bien à la mise en évidence des principales dynamiques significatives et spécifiques au territoire qui ont prévalu à la définition de ses orientations stratégiques.

Ils s'appuient sur les programmes et documents-cadres existants et en cours d'élaboration (PLUi-H, PCAET, CTG, etc.), ainsi que sur le porter à connaissance de l'État rapporté en [annexe 5](#), dont ils mobilisent les principaux apports afin de dégager une vision holistique des enjeux actuels.

L'état des lieux écologique présenté à l'issue de ce diagnostic synthétique propose quant à lui de manière plus fine l'ensemble des indicateurs listés en annexe de la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020, de sorte que ceux-ci pourront constituer le socle du dispositif d'évaluation du CRTE en matière de mobilités, de transition énergétique et de climat, d'agriculture et d'alimentation, de préservation et de restauration des milieux et ressources naturelles (biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols, eau et assainissement).

A partir de ces éléments, les enjeux majeurs en matière de développement économique, de transition écologique et de cohésion sociale et territoriale ont pu être identifiés et ont permis aux élus du Grand Sénonais de définir l'armature stratégique de leur Projet de territoire, tel que présentée ci-après dans l'[article 4.3](#).

Morphologie naturelle et urbaine du territoire

Le Grand Sénonais couvre aujourd'hui un territoire de 375,2 km² traversé de part en part par l'Yonne, véritable colonne vertébrale du territoire qui a façonné le développement démographique et économique le long de la vallée, au fil des siècles. La seconde vallée, celle de la Vanne, marque un axe secondaire de développement qui relie le territoire au secteur de Vanne et Pays d'Othe, à l'est. Entre ces vallées principales, l'alternance de plateaux et de petites vallées plus ou moins marquées offre au Grand Sénonais un ensemble de paysages typiques et variés, bordés en leur sud-est par le poumon vert qu'est la forêt d'Othe.

L'eau, marqueur de l'identité sénonaise, apparaît aujourd'hui comme le principal support de la trame écologique du territoire, aux côtés des prairies et pelouses sèches notamment (site Natura 2000 « Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne »), et comme un vecteur d'attractivité majeur encore à optimiser, notamment en articulant le déploiement d'un tourisme fluvestre durable, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et architectural qui l'entoure, et le développement du fret fluvial. Elle est également une composante importante de la relation du territoire à Paris via l'aqueduc de la Vanne et le système d'adduction d'eau qui alimente la capitale depuis le bassin versant (cf. infra).

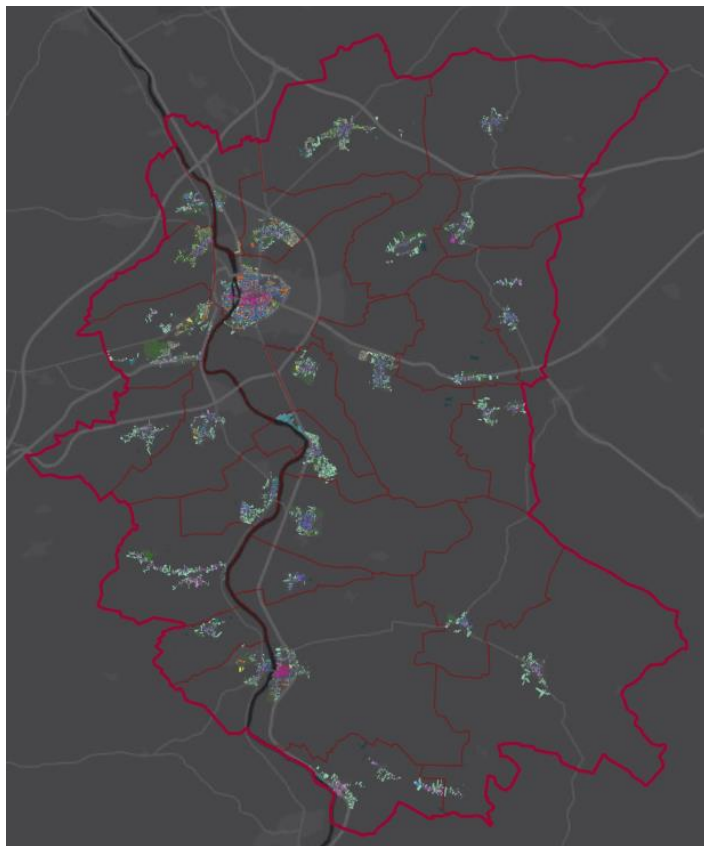
Les milieux naturels et semi-naturels occupent ainsi une part non négligeable de 36,2% de la surface totale de l'agglomération, derrière celle dédiée aux surfaces agricoles qui atteint plus de 53%, et qui ancre le caractère rural du Grand Sénonais.

L'implantation des hommes et de leurs activités, et par conséquent les surfaces urbanisées, sont étroitement liées à la structure des cours d'eau et des vallées, au premier rang desquels l'axe structurant de l'Yonne, qui accueille 80 à 90% des habitants du territoire, et le long duquel les deux principaux pôles urbains de Sens et Villeneuve-sur-Yonne se sont historiquement implantés.

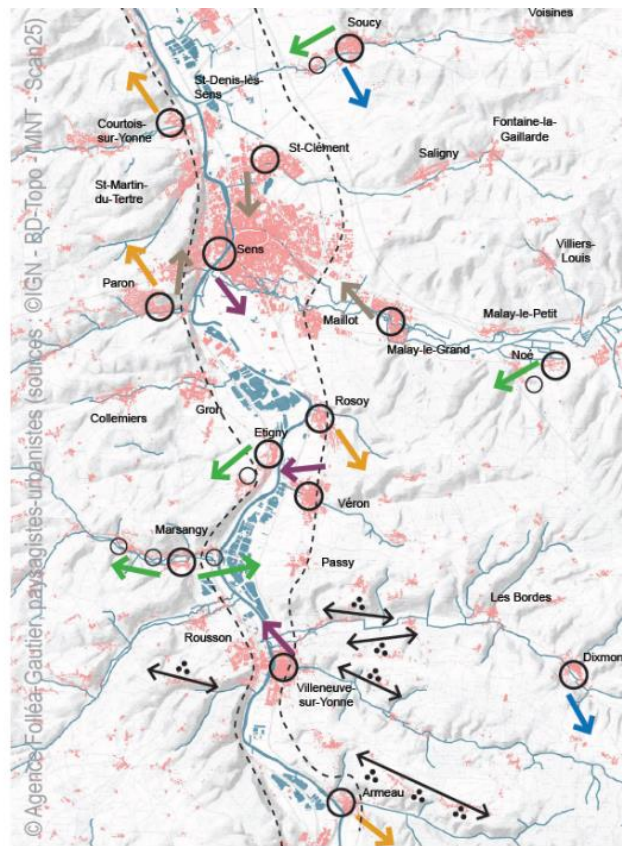
L'existence d'un tissu urbain typique relativement préservé, et d'un riche patrimoine remarquable et vernaculaire est également intimement liée à cette géomorphologie.

A partir du milieu du XXe siècle, la croissance démographique puis la mutation des modes de vie qui se sont opérées ont eu pour conséquence d'étirer les villes et villages du Sénonais toujours plus loin de leur berceau historique, selon des modalités d'urbanisation qui ont eu et continuent d'avoir des conséquences néfastes tant sur l'environnement que sur l'attractivité :

- Périphérisation du développement résidentiel, économique, commercial ;
- Banalisation architecturale et dégradation de l'identité des bourgs ;
- Consommation des terres agricoles et des espaces naturels ;
- Explosion de la vacance résidentielle et émergence de friches (y compris économiques) ;
- Exposition accrue au risque d'inondation ;
- Rupture du lien privilégié que les hommes ont historiquement entretenu avec l'Yonne et ses affluents.



Cadres de vie habités - Etude pré-opérationnelle habitat privé – CAGS – 2020 – Cf. détail en [annexe n°6](#)



Les extensions qui bousculent l'implantation d'origine des villes et villages – Rapport de présentation du PLUi-H du Grand Sénonais – Cf. détail en [annexe n°6](#)

Les évolutions réglementaires et la prise de conscience qui les accompagne ouvrent aujourd'hui la voie à un développement urbain moins consommateur de foncier et plus respectueux du patrimoine naturel et historique du territoire. Le PLUi-H en cours d'approbation (arrêt de projet au 29 juin 2021) affiche l'ambition du territoire en la matière, avec des objectifs de diminution de la consommation foncière et de reconquête des espaces en déshérence particulièrement ambitieux, assortis d'une proposition de préservation des paysages et de traitement des lisières favorisant les espaces publics qualitatifs, les aires jardinées et le retour d'une activité maraîchère de proximité.

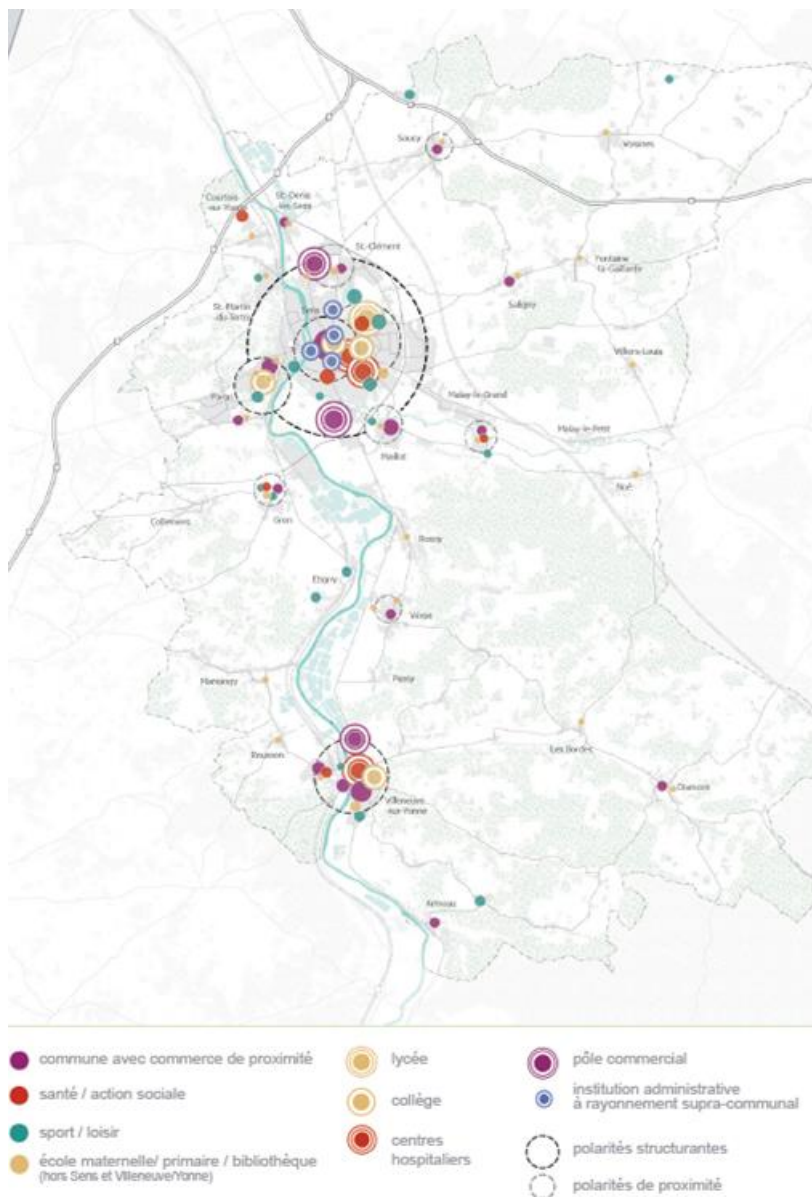
Equilibres, centralités, polarités

Le territoire présente un noyau urbain organisé autour de la ville de Sens, à la fois « pôle structurant à rayonnement départemental » et « pôle régional de développement métropolitain » selon le SRADDET ICI 2050 de la Région Bourgogne-Franche-Comté approuvé le 16 septembre 2020. Autour de ce noyau urbain, la typologie et la densité de population évoluent rapidement vers un contexte beaucoup plus rural qui caractérise une grande partie du bassin de vie, à l'exception de quelques pôles secondaires, dont Villeneuve-

sur-Yonne. La croissance démographique notée au cours des dernières décennies a pourtant été majoritairement accueillie par les communes dites périphériques, via une urbanisation parfois difficilement maîtrisée, des phénomènes de mitage rural et de consommation des espaces naturels et agricoles, et l'appauvrissement de l'identité architecturale et villageoise propre aux communes concernées.

Cet étirement des bourgs à la faveur du développement résidentiel, et la place croissante de la voiture individuelle dans les déplacements du quotidien, sont allés de pair avec le développement massif d'un commerce de périphérie qui a particulièrement marqué le développement urbain du territoire, en particulier ses entrées de villes. L'année 2008 marque un nouveau tournant avec la Loi de Modernisation de l'Economie et le passage du seuil d'autorisation commerciale à 1000 m². Les m² de zones commerciales augmentent alors 8 fois plus vite que les surfaces dévolues à l'habitat.

Comme le rappelle l'Etat dans son porter à connaissance¹, entre 2008 et 2017, les surfaces de plancher commercial progressent ainsi de 45% dans le Grand Sénonais, passant de 87 000 à 126 350 m². Cette augmentation est principalement issue de l'extension et de la création de grandes et moyennes surfaces dans des zones commerciales situées en dehors de cœurs de ville et cœurs de bourgs, participant de la dévitalisation de ceux-ci, et de l'explosion du taux de vacance commerciale qui y est relevé. A Sens, ce taux atteindra 15% dans le centre-ville à la fin des années 2010, avant que cette courbe ne s'infléchisse sous l'action volontariste de la municipalité et de l'Office de commerce et de l'artisanat créé notamment dans ce but.



L'armature des équipements – Rapport de présentation du PLUi-H du Grand Sénonais – Cf. détail en [annexe n°6](#)

Au-delà du phénomène de périphérisation de l'activité commerciale, le taux de vacance commerciale à Sens peut s'expliquer par la vétusté et l'inadéquation des locaux situés en centre-ville, souvent très étroits (« effet bowling »), conjugués à des niveaux de loyers parfois rédhibitoires.

Depuis 2018, la Ville de Sens, engagée dans le programme national Action Cœur de Ville, déploie une stratégie globale et un ambitieux programme d'actions afin d'agir à 360 degrés pour redynamiser son cœur de ville.

¹ Cf. [annexe n°5](#)

En matière de revitalisation commerciale, cela a notamment donné lieu à la définition d'un parcours marchand resserré au sein de l'Amande, qui se traduit du point de vue réglementaire dans le PLUi-H par la formalisation de linéaires de diversité commerciale au sens de l'article L.123-1-7°bis du code de l'Urbanisme.

Le passage en phase de déploiement du programme ACV et la création d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), à la fin de l'année 2020, ouvre de nouvelles perspectives en matière de régulation d'implantation commerciale puisque l'ORT instaure un régime d'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale au sein de son périmètre, et donne à l'inverse la possibilité au préfet de suspendre les nouveaux projets commerciaux hors du périmètre d'ORT, au sein de l'EPCI mais aussi dans les EPCI limitrophes.

En marge de la mobilisation des outils juridiques et réglementaires proposés par le programme ACV, la Ville de Sens et la Communauté d'Agglomération déclinent un programme d'actions opérationnel complet pour favoriser le renouveau de l'attractivité du cœur de ville de Sens, notamment :

- Développement des boutiques éphémères, abattement de la taxe foncière sur les locaux commerciaux et artisanaux, accompagnement à l'implantation de commerces de proximité favorisant la diversité et la qualité de l'offre au sein du parcours marchand, aides aux commerçants et aux cafetiers-restaurateurs pour l'embellissement de leurs devantures et de leurs terrasses ;
- Aménagements favorisant l'accessibilité et les mobilités actives : requalification de la voirie au sein de l'Amande selon les principes d'une charte de qualité et passage progressif en zone de rencontre, poursuite des quais ;
- Requalification et désimperméabilisation des espaces publics, aides à la rénovation des façades, restauration et mise en valeur du patrimoine remarquable, rénovation et amélioration des performances thermiques du patrimoine bâti (écoles, etc.) ;
- Amélioration de l'offre en équipements (sportifs, culturels, d'enseignement supérieur) et en services à la population (services publics, offre de soins, etc.), développement des animations et aménités touristiques et de loisirs, travail sur l'identité et l'image de marque du territoire via la construction d'une démarche de marketing territorial,
- Etc.

Au mois d'octobre 2021, l'Agglomération et la Ville de Sens ont par ailleurs adopté un ambitieux programme d'amélioration de l'habitat privé à destination du cœur de ville de Sens (OPAH-RU), mais également à destination de l'ensemble des communes du territoire (PIG). Il s'agit d'une étape importante pour compléter le panel opérationnel à destination du cœur de Ville de Sens, fortement exposé aux phénomènes de dégradation et de vacance de son parc privé², mais aussi pour l'ensemble des communes qui pourront ainsi initier, à leur mesure, des démarches globales de requalification et de revitalisation de leurs centres historiques, ou, pour certaines d'entre elles, consolider les démarches déjà engagées.

L'affirmation de l'armature urbaine passe également par l'identification des opportunités de renouvellement urbain au cœur des enveloppes bâties (secteurs de projets ou OAP identifiées dans le PLUi, foncier mobilisable ou mutable c'est-à-dire les friches) et la confirmation de polarités en lien direct avec les centres historiques. C'est notamment le cas des quartiers de gares, à Villeneuve, Etigny, et surtout à Sens, où un ambitieux projet devrait émerger à la faveur de la libération et de la requalification d'emprises SNCF (halle SERNAM et pourtours) et de parcelles privées contiguës. Ces espaces ont vocation à accueillir une nouvelle mixité fonctionnelle (logements, commerces, bureaux, équipements) au sein d'un quartier totalement reconfiguré par la création d'une nouvelle voie de desserte au nord, l'amélioration des voies et espaces dédiés aux circulations douces et aux transports en commun, et la construction d'une passerelle inter-quartier vers l'ouest dans le cadre de la mise en accessibilité des quais.

² Cf. infra

Accès aux équipements et services à la population

Du fait de sa relative compacité, et de la présence d'un pôle urbain majeur (Sens), ainsi que d'un pôle secondaire (Villeneuve-sur-Yonne), le Grand Sénonais et ses communes ne présentent pas les difficultés majeures d'accessibilité aux équipements et services de première nécessité ou de la gamme intermédiaire parfois rencontrées dans les territoires contigus ou aux échelles départementale et régionale.

Ce constat ne doit toutefois pas occulter la difficulté rencontrée par certaines communes rurales de pouvoir maintenir sur leur territoire une offre minimale de services et de commerces, garante de leur attractivité et d'une certaine qualité de vie. Un grand nombre d'entre elles a d'ailleurs engagé des réflexions voire porte déjà des projets visant à implanter ou faire revenir un commerce, souvent adossé à d'autres fonctions : point Poste, point d'accès numérique, café associatif, espace de coworking, etc. On voit ainsi émerger sur le territoire un ensemble d'initiatives visant à créer ou recréer des lieux de vie, d'échange, de sociabilisation également pourvoyeurs de services variés, qui s'apparentent à des « tiers-lieux » qui ne disent pas leur nom. Cette notion de tiers-lieux, par ailleurs largement galvaudée, peut recouvrir cette diversité d'espaces dès lors qu'on la définit comme un lieu qui n'est ni le domicile, ni le lieu de travail, et qui cumule au moins 2 fonctions.

Afin d'optimiser le fonctionnement de ces lieux, de soutenir leur dynamisme et d'assurer leur complémentarité à l'échelle intercommunale, une réflexion globale et partagée émerge à la faveur du Projet de territoire afin d'évaluer l'opportunité d'un véritable réseau capable de mailer le territoire en tous points et d'offrir des pistes de coopération tout en préservant l'identité, les spécificités et les besoins de chaque commune.

Le territoire se trouve par ailleurs relativement bien pourvu en équipements culturels, sportifs et de loisirs de proximité. Le Grand Sénonais manque aujourd'hui toutefois cruellement d'un lieu capable d'accueillir les grandes manifestations culturelles à l'échelle du bassin de vie voire au-delà.

En matière de santé et d'offre de soins enfin, le Grand Sénonais présente un taux d'équipement relativement dense au regard de sa localisation, éloignée des grands pôles urbains, des CHU ou des zones à forte attractivité :

	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens- dentistes	Pharmacies
CA du Grand Sénonais	8,9	7,7	37,1	5,1	4,6
EPCI 20 000-200 000 des départements contigus à l'IdF	6,9	4,4	23,6	4,0	3,2
EPCI 40 000-80 000 hab	8,8	5,2	38,7	5,5	3,6
Bourgogne-Franche-Comté	8,8	5,3	29,8	4,4	3,9
France métropolitaine	9,2	6,9	38,4	5,8	3,7

Nb pour 10.000 habitants - Source : Base permanente des Equipements, 2019

L'accessibilité potentielle localisée du territoire est toutefois inférieure à la moyenne nationale (3,4 consultations par an par habitant vs. 3,9 à l'échelle nationale). Cette APL est d'autant plus préoccupante lorsqu'on la considère au regard de l'accès aux médecins de moins de 65 ans : le Grand Sénonais, suivant en cela les tendances départementales et régionale, se trouve exposé à un vieillissement significatif de la population de ses médecins généralistes qu'il convient d'anticiper pour lutter contre la désertification médicale du territoire. Il est également notable que la désertification déjà à l'œuvre dans les territoires voisins fait peser une pression supplémentaire sur les structures et les praticiens du Grand Sénonais qui absorbe une partie significative des besoins non pourvus au-delà de ses frontières, de sorte que l'APL à l'échelle de l'arrondissement tombe à 2,3.

Le territoire a ainsi été classé en novembre 2017 par l'ARS comme zone d'intervention prioritaire dans le cadre du zonage régional des médecins, ce qui le rend éligible à des aides au maintien ou à l'installation de médecins.

Au sein du territoire, plusieurs initiatives ont été portées ou sont à la réflexion pour favoriser l'implantation de structures et accueillir les professionnels de santé au sein des villes et villages du Grand Sénonais : bourses à l'installation, mise à disposition de locaux, création de centres de santé, etc. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de coordonner ces réflexions à l'échelle de l'Agglomération pour éviter les effets de concurrence entre

communes, assurer la cohérence de l'offre avec l'armature urbaine du territoire, et favoriser les coopérations gagnantes pour les habitants et les professionnels.

Infrastructures, connexions, réseaux

Les grandes infrastructures et réseaux de transport traversent le territoire selon le même axe que l'Yonne, avec la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille et l'actuelle D606 ; elles l'encadrent également, avec la ligne LGV et les autoroutes A19 et A5 qui se rejoignent à la limite nord de l'agglomération, mais aussi l'A6 que les travaux d'extension de la D1060 viendront rapprocher encore davantage du territoire et notamment de ses grandes zones d'activité économique stratégiques : Sens-Vauguilletes mais aussi et surtout Gron-Salcy et son port.

Le port de Gron, hinterland situé le plus au sud des port du Havre et de Rouen et intégré au réseau HAROPA depuis 2013, comporte une plateforme portuaire d'une superficie totale de 20 000 m² permettant aux industriels et agriculteurs situés en plein cœur de la Bourgogne-Franche-Comté, de faciliter leurs imports/exports en liaison fluviale directe avec les ports du Havre et de Rouen. Si l'essor du fret fluvial a conduit le préfet de l'Yonne à installer, à la fin de l'année 2019, un comité stratégique dédié, son développement demeure conditionné à la concrétisation voire la validation de plusieurs projets, notamment :

- la réalisation d'un nouveau pont routier pour le franchissement de la ligne PLM à l'entrée de la zone (en cours) ;
- la modernisation du système d'aiguillage par le remplacement de l'ITE (installation terminale embranchée) desservant les silos Ynovae, prévue en 2023 ;
- la création d'une plateforme trimodale (ferré/fluvial/routier) à proximité immédiate du port, portée par le gestionnaire LogiYonne.

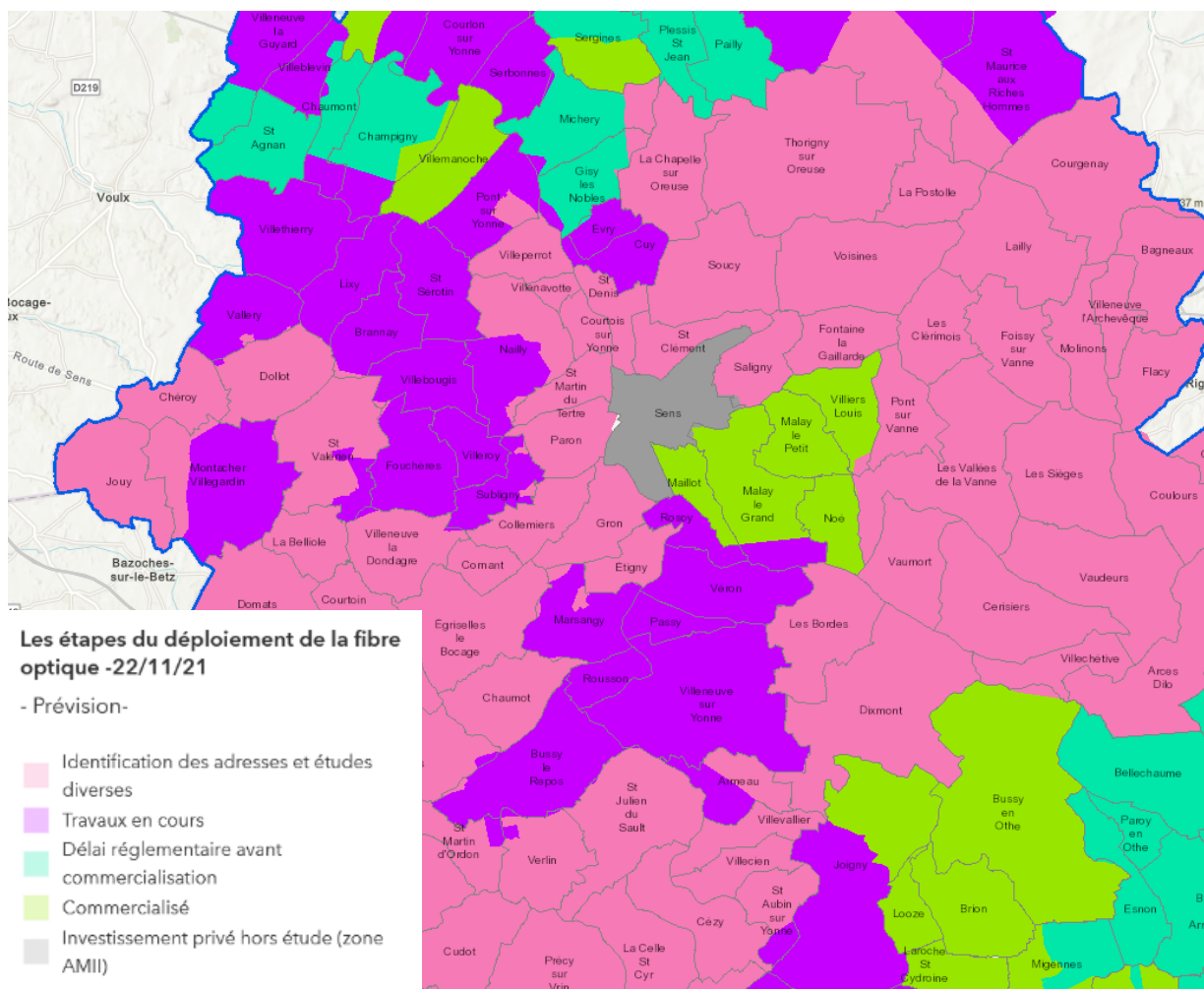
Le Grand Sénonais, densément maillé du point de vue autoroutier, dispose également de 3 gares (Sens, Etigny-Véron, Villeneuve-sur-Yonne) ; celle de Sens accueille plus d'1,1 millions³ de voyageurs par an, ce qui en fait la 329^e gare la plus fréquentée au niveau national sur 2968 gares voyageurs en 2019, la 107^e hors Ile-de-France. Elle relie le territoire à Paris près d'une trentaine de fois par jour en semaine, dont plus d'une dizaine de fois en tout juste 1h et sans arrêt (Paris-Bercy). Ce sont ainsi 3100 navetteurs qui prennent chaque jour le train en direction de Paris depuis le territoire, et plus de 4100 sur le nord de l'Yonne, ce qui en fait le principal axe ferroviaire de migrations pendulaires de Bourgogne-Franche-Comté, loin devant les abords des grandes agglomérations régionales ou la façade frontalière avec la Suisse.

³ 1 149 961 en 2019 (source SNCF Gares & Connexions).

- L'inscription dans les grands itinéraires vélo internationaux, et les connexions à créer avec les territoires voisins, notamment les agglomérations de Troyes et Chaumont à l'est avec la reconversion des anciennes voies SNCF non-circulées, ou encore avec l'EuroVélo 6, l'une des plus populaires d'Europe, en imaginant les connexions avec le Montargois et le Giennois.
- Les nouvelles connexions ferroviaires avec la première et la seconde couronne francilienne, en particulier l'aéroport d'Orly et le pôle de Saclay, dans le cadre du projet de Grand Paris Express, via la gare de Vert de Maisons (94) qui accueillera un arrêt de la future ligne 15. Sur ce sujet, tout reste cependant à faire puisque malgré le passage de la ligne classique SNCF sur le faisceau actuel en surface, les aménagements que nécessiterait un arrêt des TER en provenance de la Bourgogne et notamment de l'Yonne (allongement des quais) ne sont pour l'instant pas prévus.
- En revanche, et malgré l'évident changement de paradigme que cela engendrerait en matière d'attractivité, la perspective du retour d'une desserte grande vitesse apparaît, sinon définitivement close, au moins lointaine. A moins d'imaginer les conditions de la viabilité commerciale d'une desserte via la ligne PLM, telle qu'elle existait jusqu'en 2011, c'est plutôt vers le centre-est du département que les espoirs pourraient se porter, avec l'évocation, déjà ancienne, de création d'une gare TGV à Saint-Florentin Vergigny, qui présenterait l'avantage de s'adresser à une clientèle tant auboise qu'icaunaise. Cette piste demeure toutefois parfaitement conjecturale à l'heure actuelle, étant étroitement liée à l'émergence du projet de voie rapide Troyes – Auxerre, ainsi qu'à la réalisation de la ligne TGV « POCL » (Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon), nécessaire à la libération de sillons sur la ligne saturée de Saint-Florentin, qui pour l'heure demeure « gelée ».

En tout état de cause, les interdépendances et interactions du Grand Sénonais sont davantage conditionnées par leur relation à Paris qu'à Dijon. C'est d'autant plus vrai depuis la création des nouvelles régions en 2015 et le déport du centre de gravité régional vers l'axe Rhin-Rhône (Lyon, Dijon, Sochaux-Montbéliard-Besançon). Le système territorial du Grand Sénonais est plus que jamais lié à la trajectoire du Grand Paris, aire métropolitaine d'influence mondiale à la fois proche et lointaine.

En matière d'infrastructures numériques et de télécommunication, la qualité de la desserte, notamment la présence de la fibre, demeure à ce jour assez contrastée alors même qu'elle est tout à fait prépondérante pour l'attractivité et le développement du territoire.



Carte interactive du déploiement de la fibre optique dans l'Yonne – Conseil départemental de l'Yonne – Novembre 2021 - [Lien de consultation](#)

C'était déjà particulièrement le cas en matière de compétitivité territoriale « hors prix »⁵ pour l'accueil des entreprises, c'est d'autant plus vrai aujourd'hui, dans le « nouveau monde post-crise » qui se dessine, en matière d'attractivité résidentielle pour l'ensemble des professions intermédiaires et supérieures éligibles au télétravail.

NB : sur la question des infrastructures de mobilités et notamment de mobilités actives, voir article 4.2 – Etat des lieux écologique du territoire / Mobilités.

Dynamiques démographiques, accueil de populations, logement

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais se compose de 27 communes. Celles-ci rassemblent au 1^{er} janvier 2021⁶ 59 228 habitants, qui se répartissent comme suit :

- Armeau : 770 habitants
- Collemiers : 667 habitants
- Courtois-sur-Yonne : 784 habitants
- Dixmont : 917 habitants

⁵ La compétitivité hors prix ou structurelle correspond à la qualité de l'offre territoriale et englobe un spectre large allant de la localisation, l'environnement, le climat, les infrastructures mais également l'image, le bien-être et la santé, etc.

⁶ Les données démographiques mentionnées ci-dessus et ci-après sont issues des populations légales municipales (sans double compte) INSEE 2018 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

- Etigny : 757 habitants
- Fontaine-la-Gaillarde : 506 habitants
- Gron : 1 254 habitants
- Les Bordes : 547 habitants
- Maillot : 1 175 habitants
- Malay-le-Grand : 1 537 habitants
- Mâlay-le-Petit : 333 habitants
- Marsangy : 848 habitants
- Noé : 553 habitants
- Paron : 4 841 habitants
- Passy : 341 habitants
- Rosoy : 1 106 habitants
- Rousson : 401 habitants
- Saint-Clément : 2 748 habitants
- Saint-Denis-les-Sens : 687 habitants
- Saint-Martin-du-Tertre : 1 546 habitants
- Saligny : 666 habitants
- Sens : 26 586 habitants
- Soucy : 1 593 habitants
- Véron : 1 918 habitants
- Villeneuve-sur-Yonne : 5 179 habitants
- Villiers-Louis : 464 habitants
- Voisines : 504 habitants

La densité moyenne de population s'élève à 157,9 habitant/km² contre 105,5 à l'échelle nationale, 58,8 pour la Région Bourgogne-Franche-Comté et 45,4 pour le Département de l'Yonne.

Le taux d'évolution annuel de la population du Grand Sénonais entre 2013 et 2018 est de 0,64%, ce qui en fait le territoire régional le plus dynamique à l'ouest d'une diagonale Dijon-Mâcon, et l'un des rares au sein de la région à connaître une croissance significative en dehors des métropoles dijonnaise et bisontine et de la façade frontalière avec la Suisse. Cette dynamique, soutenue par un solde naturel (0,13%) et surtout migratoire (0,51%) positifs, tranche avec la déprise constatée au niveau régional (- 0,09%) et départemental (-0,23%), et se situe bien au-dessus de la tendance nationale sur la même période (0,36%).

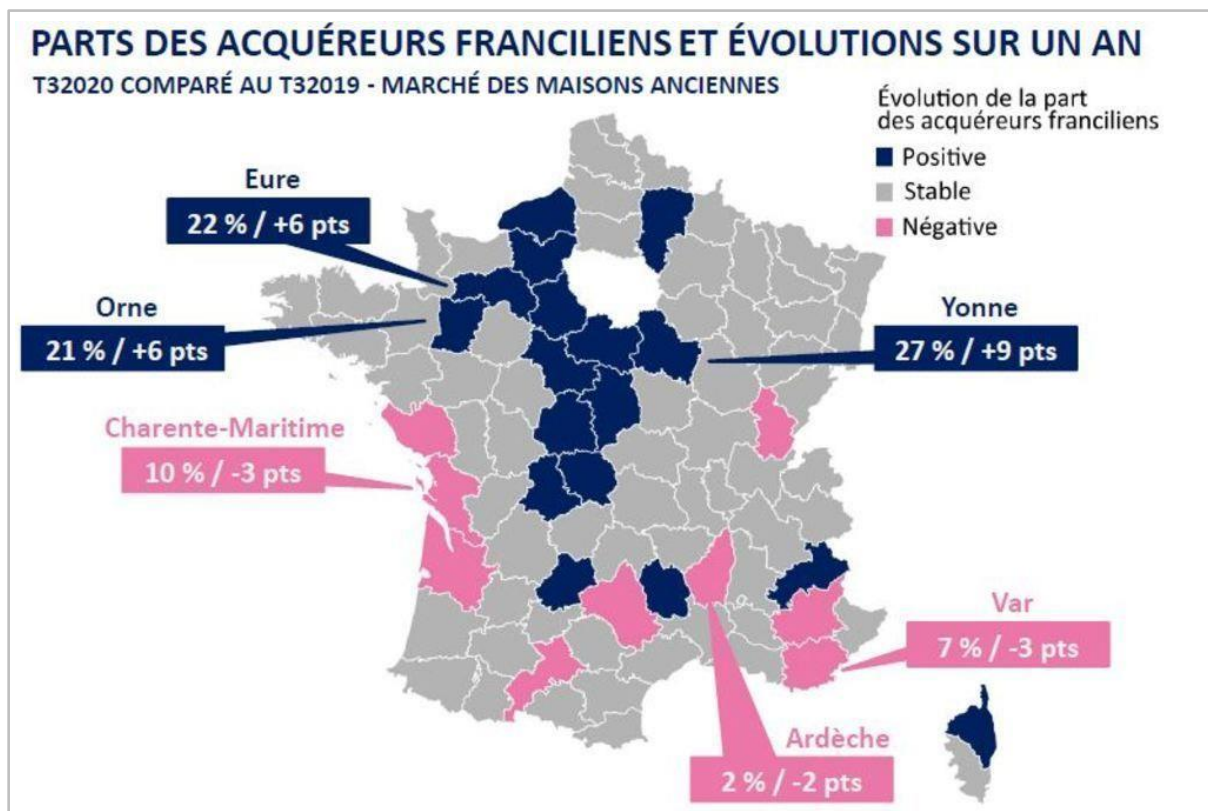
Le projet de PLUi-H s'appuie sur par ailleurs sur un scénario tendanciel de croissance de la population de l'ordre de 0,55% de moyenne annuelle, ce qui porterait la population du Grand Sénonais à plus de 65 000 habitants en 2035, soit un gain de plus de 6000 habitants.

Le vieillissement de la population du Grand Sénonais est plus prononcé que la moyenne nationale, mais beaucoup moins marqué que dans l'Yonne et dans la région BFC. Les plus de 65 ans sont bien plus représentés qu'au niveau national avec un indice de vieillissement local de 0,97 contre 0,82 à l'échelle de la France, et si la croissance de la tranche des 60 à 74 sur la période 2008-2018 suit la tendance nationale induite par la génération des « baby-boomers », le déséquilibre est accentué par la diminution des 15 à 49 ans et tout particulièrement les 15 à 29 ans. Le Grand Sénonais s'affirme donc comme une terre d'accueil des seniors, à défaut d'attirer et de fixer les jeunes, les actifs et les familles.

Le territoire accueille une population majoritairement issue de l'Yonne, mais c'est l'afflux de nouveaux habitants venus d'Ile-de-France, à la fois de Paris et des départements de première et deuxième couronne, qui caractérise le solde migratoire du Grand Sénonais⁷.

⁷ Source : INSEE 2016, dans Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'Agglomération du Grand Sénonais.

A cet égard, la période récente et le phénomène de desserrement accentué par la crise sanitaire confirment largement cette tendance puisque l'Yonne est devenue en 2020 le **département français dont la proportion d'acheteurs franciliens a le plus augmenté en 1 an**.



Source : bases immobilières des Notaires de France

Les premiers retours des professionnels de l'immobiliers, à confirmer et objectiver dans les mois à venir, confirment cette tendance dans le Sénonais.

Il sera intéressant dans les mois et années à venir de consolider les études sur ce sujet, notamment parce que de tels mouvements seraient porteurs de bouleversements importants pour le territoire, en matière de pouvoir d'achat, de modes de consommation, d'attentes en matière d'équipements et de services, et aussi de modes de vie. L'essor du télétravail qui se précise avec la pérennisation des pratiques issues des confinements, pose notamment la question du passage d'une société de la maison secondaire à celle du « bureau secondaire ».

La structure des ménages et les migrations intra-communautaires témoignent cependant d'un manque persistant d'attractivité des pôles urbains de Sens et Villeneuve-sur-Yonne pour les familles, avec pour ces 2 communes une taille moyenne de ménages et une part de familles avec enfants inférieure à la moyenne intercommunale, et en miroir, une proportion de ménages composés d'une seule personne significativement plus élevée que dans les autres communes.

En matière de logement, le Grand Sénonais se caractérise par plusieurs faits saillants :

- ⇒ D'abord, une très forte polarisation de l'offre sociale sur Sens, porteuse d'importants déséquilibres à plusieurs échelles :
 - Entre la ville centre et sa périphérie immédiate, Sens concentre plus de 3 800 des quelques 5 000 logements sociaux (au sens de la définition du RP 2015 de l'INSEE), seule la commune de Paron compte un nombre conséquent en volume (environ 600) et en proportion (environ 30%) de logements sociaux.

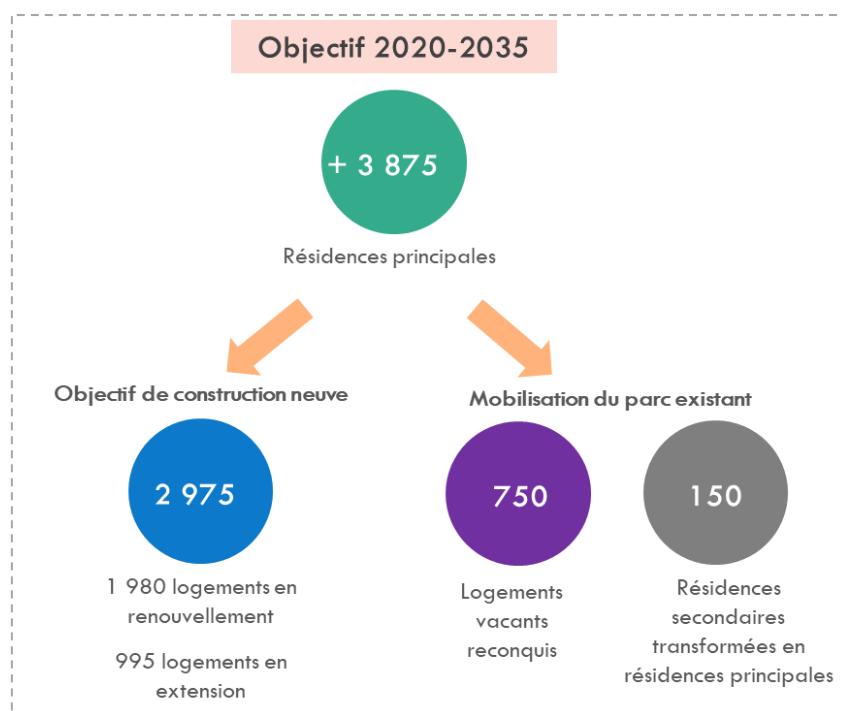
- Entre le cœur de l'agglomération et le second pôle urbain de celle-ci, Villeneuve-sur-Yonne, avec une production permettant d'assurer un rattrapage et de maintenir un taux de 20% à l'horizon 2035, en s'appuyant notamment sur des actions sur le parc existant.
- Au sein de la ville centre où environ 30 % des résidences principales sont des logements sociaux mais essentiellement concentrés dans les quartiers politique de la ville (QPV) où la part des logement sociaux représente de 70 à 90 % des résidences principales selon les secteurs.

Il s'agit là d'un enjeu majeur en matière de cohésion sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération.

- ⇒ Ensuite, un parc privé marqué par une vacance élevée, en particulier dans les cœurs de ville et cœurs de bourgs, avec des taux qui culminent à 20% pour l'Amande de Sens et 18% pour le centre-ville de Villeneuve-sur-Yonne. Sur la décennie 2000-2010, la vacance a fait un bond de 50%, 48 % pour Sens, 37% pour le reste de l'unité urbaine, 59% pour le reste du Grand Sénonais sous l'influence forte de l'explosion de la vacance à Villeneuve-sur-Yonne qui a augmenté de 70%. Cette vacance est révélatrice à la fois d'un état de dégradation, d'une inadéquation aux besoins des populations et notamment des besoins spécifiques (accessibilité, adaptation au vieillissement, proximité des pôles d'échanges, etc.) et d'un niveau global de confort et de performance thermique qui ne permettent pas de répondre aux aspirations d'une partie des ménages locaux ou arrivants dans le territoire. Cette vacance, la présence de logements anciens ou dégradés, présentent par ailleurs une concentration géographique qui recoupe largement celle des ménages les plus fragiles et les plus pauvres du territoire, révélant des choix résidentiels subis plus que choisis, et par là-même la faible attractivité de ces quartiers.
- ⇒ Enfin, une promotion immobilière et une offre neuve privées qui peinent à offrir une alternative satisfaisante au pavillonnaire diffus peu qualitatif et consommateur de foncier.

A la lecture de ces éléments, on comprend que l'un des défis majeurs du Grand Sénonais pour les années à venir sera de réussir à conjuguer la croissance démographique attendue et porteuse du dynamisme territorial, avec la création d'une offre nouvelle de logements adaptés aux besoins spécifiques, accessibles et attractifs, qui n'aggraverait pas la périphérisation et la consommation d'espaces naturels et agricoles, qui concourra à la revitalisation des centres anciens et à la reconquête des espaces laissés en déshérence, et qui permettra de lutter contre la concentration des fragilités socio-économiques sur les quartiers d'habitat social et les centres-villes de Sens et Villeneuve-sur-Yonne.

C'est d'ailleurs ce que traduit la segmentation de la production de logement prévue par le projet de PLUi-H :



La réponse à ce défi et surtout la réussite du territoire à attirer et fixer des populations présentant un profil plus équilibré passera donc notamment par la capacité à requalifier le tissu existant et le foncier mutable, et à mobiliser les outils financiers, fiscaux, opérationnels, techniques, etc., nécessaires à cette reconquête.

Caractéristiques socio-économiques de la population

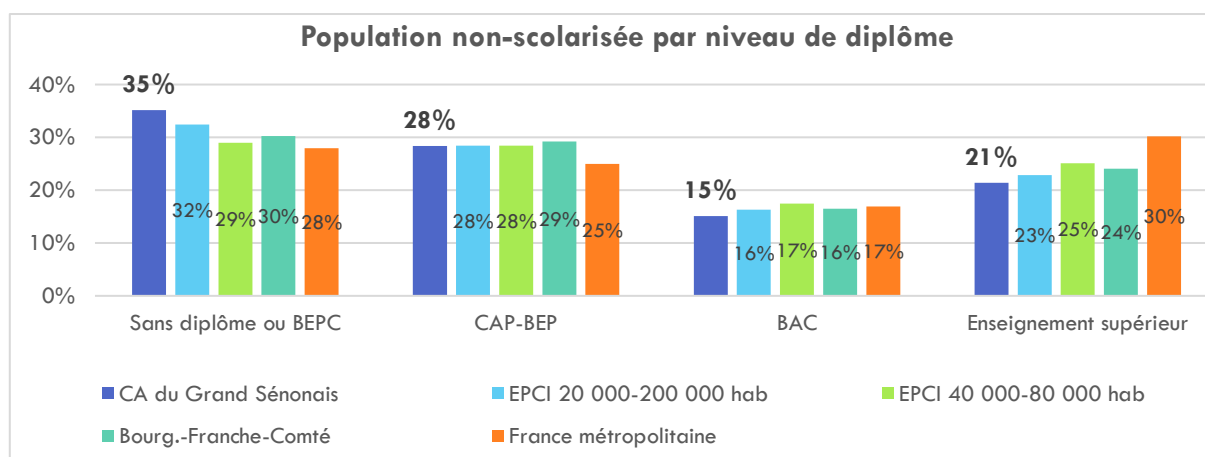
Emploi, formation, insertion

Le taux de chômage au sein de l'Agglomération est une préoccupation majeure, avec un taux de 16,2% en 2018 contre 12,1% en région BFC et 13,4% en moyenne nationale.

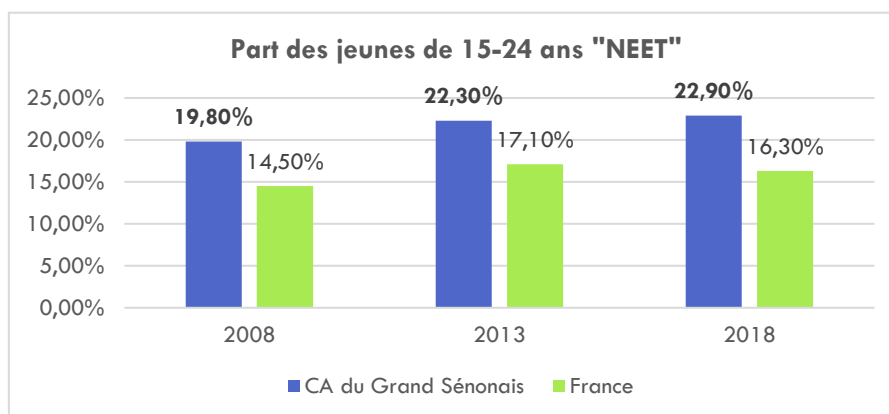
La structure socioprofessionnelle est également révélatrice de la fragilité socio-économique du territoire et de la faible présence de fonctions métropolitaines, avec un ratio cadres/ouvriers de 37,9%, alors qu'il se situe à 78,9% au niveau national, et globalement au-delà pour les pôles majeurs de zones d'emploi.

La part des actifs occupés à temps partiel est légèrement inférieure à celle constatée à l'échelle de la région ou au niveau national, mais se caractérise par un recours plus massif à l'intérim qu'aux CDD.

Le niveau de formation est particulièrement révélateur de la fragilité sociale du territoire, avec un taux de non-diplômés ou titulaires du BEPC seul largement supérieur à toutes les échelles de comparaison (INSEE 2017), et un taux de diplômés de l'enseignement supérieur qui présente la structure inverse.



La part des jeunes déscolarisés ou en difficulté d'insertion, c'est-à-dire ni en emploi, ni en formation (NEET), est également largement supérieure sur le périmètre intercommunal qu'à l'échelle nationale :



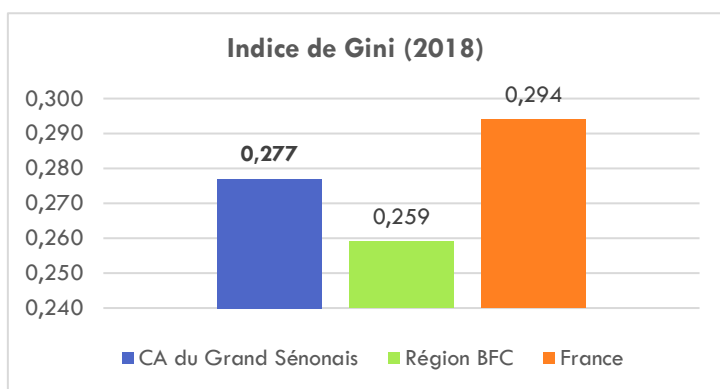
Dans le même temps (2008-2018), les effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%) ont « cru » de seulement 0,5% sur le territoire, contre 22,7% à l'échelle nationale.

Cela tient bien entendu au fait que le Sénonais n'est pas un pôle universitaire ou d'enseignement supérieur, mais plaide tout de même en faveur d'un développement local de l'enseignement supérieur, d'une adaptation des formations aux besoins locaux, et d'une action forte en faveur de l'insertion et de l'emploi des jeunes. L'un des enjeux pour les années à venir sera donc développer une offre locale adaptée aux près de 2 500 élèves du secondaire qui souhaitent poursuivre leur cursus dans le Sénonais, alors que les capacités actuelles ne permettent qu'à 1 914 d'entre eux de le faire⁸.

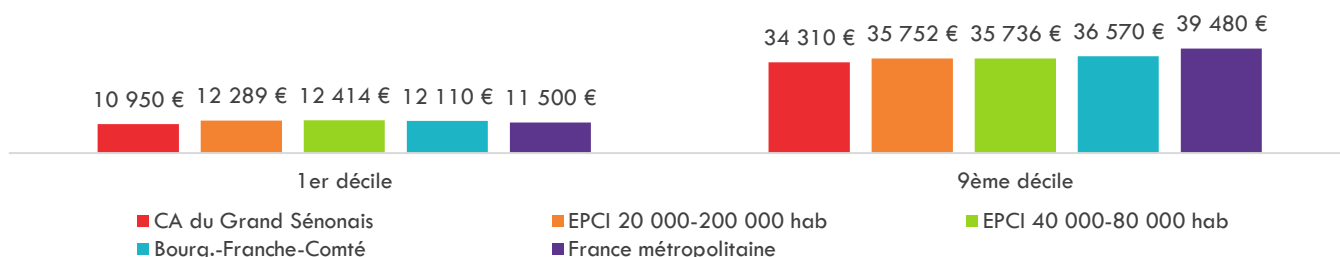
Revenus et niveau de vie, taux de pauvreté, inégalités

Le territoire affiche une structure sociale nettement défavorable au regard de la distribution du niveau de vie de ses ménages. Effectivement, tant ses populations les plus défavorisées (1^{er} décile) que ses classes moyennes (médiane) et plus aisées disposent d'un niveau de vie inférieur aux moyennes régionale et nationale. Le niveau de décrochage tend même à s'accroître au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale.

Le niveau d'inégalités de niveau de vie observé à l'échelle du territoire apparaît relativement élevé. Inférieur au niveau d'inégalité de niveau de vie observé au niveau national, il demeure sensiblement supérieur à celui observé dans la région.



Ceci s'explique sans doute bien plus ici par la faiblesse du niveau de vie des ménages les plus pauvres que par celui des plus aisés, qui apparaît très inférieur aux moyennes de comparaison.



La structure sociale du territoire apparaît non seulement plutôt tassée vers le bas (traduisant ce que l'on pourrait appeler une forme de paupérisation relative généralisée : toutes les catégories sociales du territoire subissent une certaine forme de déclassement) et relativement inégalitaire.

Les indicateurs relatifs à la pauvreté indiquent par ailleurs les choses suivantes :

- la part des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté dans le territoire apparaît très élevée et nettement supérieure aux moyennes régionale et de France métropolitaine. En d'autres termes, la pauvreté frappe une part plus importante de la population locale qu'en moyenne ;
- corroborant l'analyse réalisée à partir du niveau de vie des populations les plus pauvres (1^{er} décile), le revenu médian de la population vivant sous le seuil de pauvreté et l'indice d'intensité de la pauvreté révèlent que la pauvreté demeure localement un peu plus intense qu'en moyennes dans la

⁸ Etude menée en 2019 auprès des lycéens de terminale sur un périmètre allant du nord de l'Yonne à une zone de 60 km alentours.

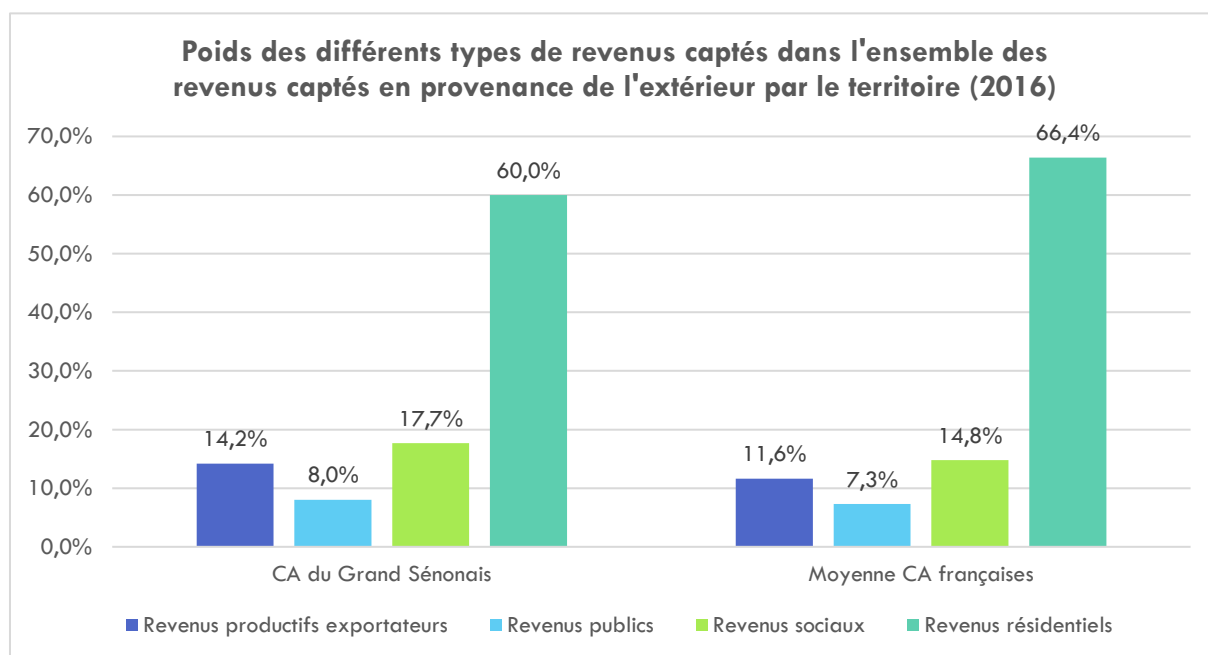
région. Dit autrement, les populations pauvres du territoire apparaissent plus pauvres qu'en moyenne dans la région et moins pauvre qu'en moyenne au niveau national.

	Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	Revenu médian de la population sous le seuil de pauvreté	Intensité de la pauvreté
CA Grand Sénonais	17,1	10 460 €	0,198
Région BFC	12,9	10 620 €	0,185
France métropolitaine	14,6	10 410 €	0,202

Les moteurs du développement économique du Grand Sénonais

Structure des moteurs du développement du territoire du Grand Sénonais

Source : Estimations Six d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts

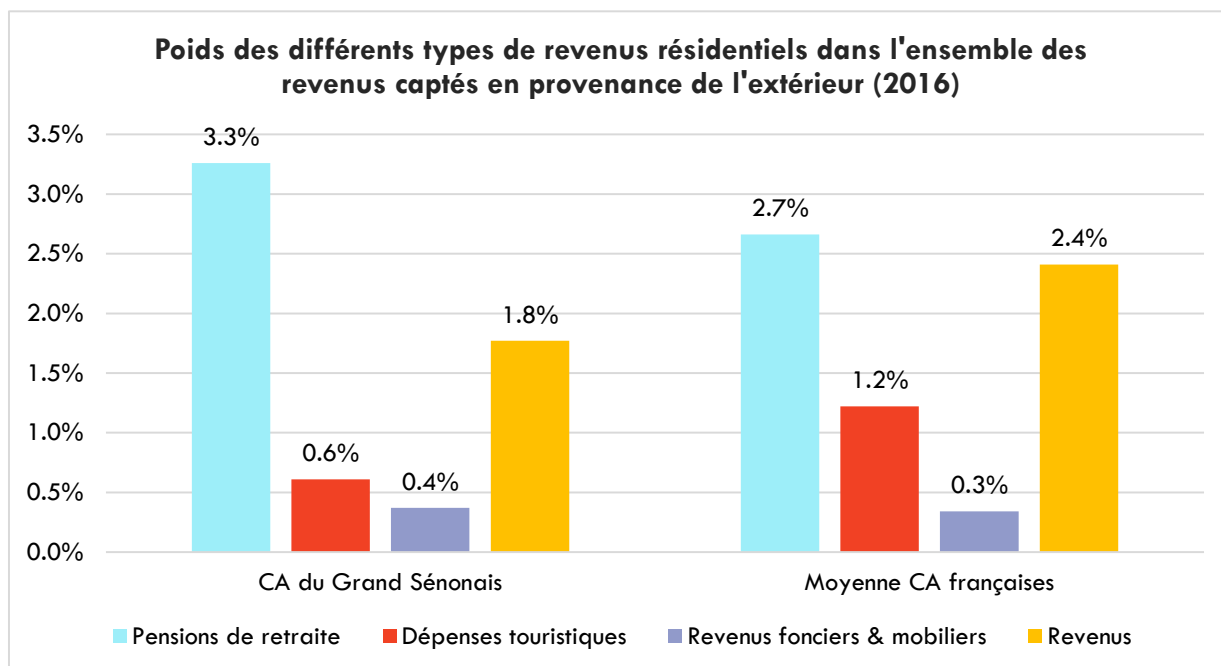


L'analyse de la structure des moteurs du développement du territoire de la CA du Grand Sénonais révèle :

- une sur-représentation significative des revenus productifs exportateurs dans l'ensemble des revenus captés au regard de la moyenne des communautés d'agglomération françaises ;
- une légère sur-représentation des revenus publics au regard de la moyenne qui atteste d'une influence spécifique de l'économie publique localement ;
- une nette sur-représentation des transferts sociaux qui suggère en première analyse que la situation sociale locale demeure défavorable ;
- une sous-représentation des revenus résidentiels.

Structure des moteurs du développement du territoire du Grand Sénonais : zoom sur les revenus résidentiels

Source : Estimations Six d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts



La sous-représentation des revenus résidentiels s'explique par celle très marquée des dépenses touristiques et plus modérée des revenus « pendulaires » qui n'est pas compensée par la sur-représentation des revenus des pensions de retraite. La composition des revenus résidentiels est le reflet d'un vieillissement accentué de la population locale et d'une articulation modérée de l'agglomération aux territoires voisins et plus lointains (reflet de son relatif isolement géographique) ainsi que d'un déficit d'attractivité touristique prononcé.

Le modèle de développement du territoire : un modèle « productif-public-social-retraite »

La structure des moteurs du développement du territoire laisse transparaître un modèle de développement de type « **productif-public-social-retraite** » symptomatique :

- du rôle encore structurant en dépit de son érosion continue depuis les années 70 de la base productive du territoire (industrielle et agricole) ;
- du rôle lui aussi structurant de l'économie publique qui assume une fonction clef du point de vue de la captation de revenus à l'échelle du territoire et va jouer un rôle très important dans le contexte de crise qui est le nôtre ;
- d'un accroissement des difficultés sociales pour partie lié aux destructions d'emplois dans la sphère productive concurrentielle ;
- d'un vieillissement accentué de la population ;
- de l'influence significative mais néanmoins plus modérée qu'en moyenne des revenus « pendulaires » dans la trajectoire de développement du territoire ;
- d'un déficit d'attractivité touristique significatif.

Globalement, ce modèle est la traduction d'une part d'un certain déséquilibre fonctionnel et d'autre part d'une mutation en profondeur et encore en cours des modalités de fonctionnement macro-économiques du territoire.

Du côté du déséquilibre, on perçoit à travers ce modèle une tendance à la « socialisation » des modalités de fonctionnement socio-économique locale : le territoire dépend effectivement de plus en plus de la captation de revenus publics, sociaux et des pensions de retraite. Cette tendance, très souvent observée dans les territoires

de la « diagonale du vide » (qui s'étend du grand quart nord-est français au grand quart sud-ouest) est le plus souvent la traduction d'une inscription des territoires dans une trajectoire de développement défavorable. Ce processus risque de surcroît de s'amplifier avec la crise actuelle qui va mécaniquement impacter les revenus productifs concurrentiels et provoquer une accentuation des difficultés sociales et donc une augmentation des revenus sociaux de compensation. Dans ce contexte, la spécialisation du territoire dans la captation de revenus publics et de pensions de retraite va néanmoins être un atout : ces deux catégories de revenus ne vont effectivement pas être touchées par la crise.

Du côté des transformations, si le processus de socialisation semble être un processus engagé de longue date et la traduction d'une faible dynamique, celui de « résidentialisation » via la « pendularisation » semble plus récent et nettement plus porteur. Il est l'expression d'une forme de diversification du modèle de développement du territoire qui pourrait si elle continue de s'exprimer amortir les effets de l'érosion de la base productive concurrentielle.

Analyse détaillée des revenus « pendulaires » : captation et évation de masse salariale

Il est important de noter que les transferts de masse salariale liées aux mouvements pendulaires des actifs constituent un levier important de construction de la richesse des territoires, et jouent un rôle pivot en matière de solidarité territoriale. Ce focus apparaît d'autant plus intéressant pour le Grand Sénonais qui a souvent été considéré comme fortement exposé aux effets de la pendularisation avec la région parisienne, menaçant le Grand Sénonais de devenir un « territoire-dortoir », ce que les chiffres présentés ci-avant et ci-après contestent.

L'analyse des transferts de masse salariale liés aux mouvements pendulaires domicile-travail indique que le territoire :

- redistribue 202,9 millions d'euros de masse salariale parce qu'une partie de ses emplois est occupée par des actifs qui résident hors de son périmètre ;
- capte 164,9 millions d'euros de masse salariale en envoyant une part de ses actifs travailler en dehors de son périmètre ;
- soit un **solde négatif de 37,9 millions d'euros**.

Ces transferts s'organisent préférentiellement :

- pour la captation : en provenance de la Métropole du Grand Paris et de la CA de l'Auxerrois. On mesure ici l'influence de plus en plus déterminante de la proximité à Paris dans la dynamique de développement du territoire, pilier central du processus de « pendularisation » qui impacte le territoire, qui peut néanmoins encore être optimisé ;
- pour l'évasion : en direction des CC Yonne Nord, du Gâtinais en Bourgogne et de la Vanne et du Pays d'Othe.

Les effets de la consommation locale sur l'emploi : la sphère présentielle

Une fois déterminées les modalités de captation de revenu du territoire, il apparaît tout aussi nécessaire d'évaluer si ces flux de revenus captés sont plus ou moins bien redistribués dans ses circuits économiques locaux pour stimuler son économie présentielle.

L'analyse des indicateurs relatifs aux effets de la consommation sur l'emploi présentiel révèle :

- un potentiel de captation de richesses inférieur à la moyenne observée dans les communautés d'agglomération françaises ;
- une propension locale à consommer supérieure à la moyenne qui suggère que le territoire est sujet à une faible évasion commerciale ;
- une densité en emplois présentiels légèrement supérieure à la moyenne.

Le fonctionnement du système de consommation locale (2016)

	Captation de richesses (en € / hab)	Propension locale à consommer (en € / emploi présentiel)	Densité en emplois présentiels (emplois présentiels/100 hab)
CA Grand Sénonais	15 908 €	108 496 €	14,7
Moyenne CA françaises	17 440 €	133 670 €	14,1

Source : Estimation Six d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme et Direction Générale des Impôts

Le territoire bénéficie d'un système de consommation qui semble fonctionner de manière sous-optimale en raison d'un déficit de captation de richesses heureusement compensé par une bonne propension locale à consommer caractéristique des agglomérations qui, au-delà de la fonction de pôle de production qu'elle assume, sont également d'importants pôles de consommation.

Trajectoire du tissu productif, effet de structure et effet local

Une analyse du secteur productif du Grand Sénonais entre 2007 et 2018 menée à la lumière de ses orientations sectorielles révèle que les évolutions de l'emploi auraient dû y être favorables si elles s'étaient comportées comme au niveau national (+0,8%) mais qu'une baisse de 2,3% a en réalité eu lieu. Alors que ces chiffres peuvent paraître peu significatifs, cela révèle un élément clef des trajectoires de développement économique du Grand Sénonais. Cela signifie que l'orientation économique favorable du tissu économique, qui avait positivement été impactée par l'effet de structure, soit les effets générés par la structure de spécialisation du tissu économique, a été non seulement annihilée mais aussi altérée par l'effet local, soit l'ensemble de ses capacités propres, de ses spécificités.

L'effet local se définit par nombreux facteurs, difficilement quantifiables, notamment les dynamiques de coopération ou de coordination entre acteurs économiques et acteurs institutionnels qui lorsqu'elles sont activées, peuvent favoriser l'émergence de véritables écosystèmes économiques territoriaux plus performants⁹. Le niveau de qualification de la population active, la présence de centres d'innovation, le niveau d'aménités, etc., sont autant de facteurs explicatifs qui peuvent composer l'effet local.

Au-delà du faible niveau de qualification de la population locale qui est lui bien quantifié et documenté (cf. *supra*), et peut-être de la nécessité de développer et améliorer certaines aménités, c'est l'absence de structures de soutien à l'innovation et à la coopération économique, tels que clusters, pôles de compétitivité, etc., et l'insuffisante présence de réseaux et des supports de coopération à l'échelle des filières qui semblent pouvoir expliquer cet effet local délétère. Il s'agit de problématiques identifiées de longue date, que l'Agglomération tente de résorber aux côtés des acteurs économiques du territoire, notamment aujourd'hui dans le cadre de la démarche Territoires d'industrie.

⁹ Denis Carré et Nadine Levratto.

4.2 Etat des lieux écologique du territoire

Introduction

CRTE et PCAET : la concordance des démarches

L'Etat propose que le CRTE s'alimente du PCAET des collectivités, document intégrateur socle de la transition écologique à l'échelle locale.

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, qui élabore en ce moment même son PCAET, a décidé de mener simultanément les démarches dans le but de **les enrichir mutuellement**.

En application des obligations réglementaires, la réalisation d'un diagnostic de PCAET permet de dresser un état des lieux complet des thématiques en lien avec la transition écologique pour identifier les enjeux et apporter des réponses adaptées au territoire. L'engagement concomitant dans un CRTE pris par le Grand Sénonais incite à aller plus loin encore dans la démarche :

- en élargissant davantage le périmètre de réflexion, pour connecter davantage encore le PCAET à la dimension économique, sociale et sanitaire. Ces aspects sont d'ailleurs déterminants de la vulnérabilité du territoire et de sa capacité de résilience ;
- en dressant l'inventaire des actions d'ores et déjà engagées à l'échelle intercommunale et communale. Bien qu'elles soient menées aujourd'hui "hors du cadre PCAET", les actions sont nombreuses et marquent l'ambition territoriale¹⁰.

Parallèlement et à la faveur du CRTE cette fois, le PCAET fournit des éléments de diagnostic et de compréhension des enjeux territoriaux récents, notamment ceux listés dans la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020. Il apporte par ailleurs un élan de mobilisation commun et partagé entre les deux démarches et avec l'ensemble des partenaires locaux.

C'est sur cet élan et grâce aux moyens apportés par la contractualisation du CRTE que le Grand Sénonais souhaite capitaliser pour mettre en œuvre une véritable transition énergétique dans son périmètre.

Enfin, la presque parfaite **concordance des calendriers électoraux, de l'application du CRTE et de la mise en œuvre du PCAET**, sur une période de 6 ans, devront permettre au Grand Sénonais de mettre en œuvre ses ambitions et de concourir à l'atteinte des objectifs fixés à l'échelle nationale et régionale.

¹⁰ Elles sont détaillées dans la suite du document.

Mobilité

Les principaux constats

- ➡ Le secteur des transports représente **38 % du total des émissions de gaz à effet de serre** sur le territoire du Grand Sénonais, faisant de lui le premier poste émetteur.
- ➡ Les déplacements reposent massivement sur la voiture individuelle. À titre d'illustration, **76 % des trajets domicile-travail sont effectués en voiture particulière**. Cette part reste élevée (59 %) pour les actifs travaillant dans leur commune de résidence. Notons que si la mobilité domicile-travail représente moins de 20 % des déplacements quotidiens des Français, elle reste structurante et révélatrice des pratiques des habitants.
- ➡ Les déplacements domicile-travail sont très fortement marqués par le tropisme économique de Paris (situé à 1h de train) et de la région parisienne. Plus de 10 % des actifs y travaillent. En 2017, plus de **2 300 trajets sont effectués quotidiennement vers l'Île de France** dont près de 40 % à destination de Paris.
- ➡ La gare de Sens est un relais extraterritorial vers Paris. De nombreux habitants de communautés de communes environnantes utilisent le train pour voyager en direction de la région parisienne.
- ➡ Des infrastructures modes doux sont en cours de développement pour les déplacements courts.

Les politiques publiques et actions engagées en faveur de la mobilité

Soucieuse de favoriser une mobilité solidaire et inclusive, l'intercommunalité – autorité organisatrice de la mobilité, mène de nombreuses actions en faveur de la mobilité et de la réduction des impacts sur l'environnement.

Ces actions visent à améliorer la connaissance sur les enjeux de mobilité, développer les infrastructures et mettre à disposition de nouveaux services :

- L'ensemble des communes de la **CAGS est desservi par le réseau de bus Intercom**¹¹. La desserte a été adaptée à l'inclusion de nouvelles communes dans la Communauté d'Agglomération au fil du temps.
- En partenariat avec le SDEY – *Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne*, la collectivité installe des **bornes de recharge électrique**. À ce jour, on en dénombre 40 sur le territoire, réparties en fonction des besoins pressentis.
- Une station multi carburants est en cours d'étude sur la ZI des Vauguilletes – dans le cadre du programme Territoire d'Industrie. Le projet vise à mettre à disposition, sur un même site, du GNL et du GNC¹² (provenant du réseau de gaz local), ainsi que des points de charge électrique. À terme, de l'hydrogène serait disponible. La CAGS sonde actuellement les entreprises locales équipées de flottes de véhicules et potentiellement usagères, dans le but d'assurer les débouchés et permettre le lancement d'un Appel à Projets. Il est souhaité que ce projet soit opérationnel dès 2022.
- Le Conseil communautaire a adopté le 12 octobre 2021 un **Schéma directeur des mobilités actives (SDMA)** qui dresse un état des lieux et entend notamment promouvoir et favoriser la pratique de la marche et du vélo dans les déplacements du quotidien sur l'ensemble du territoire. **En 2013, le Grand Sénonais comptait 26 km de voie cyclable. Il en compte 80 aujourd'hui**. Le plan d'actions du SDMA prévoit notamment la mise en place de **vélos en libre-service et en location longue durée**.
- En 2010, le **port de Gron** a été mis en service par la société gestionnaire LogiYonne dans le but d'acheminer des marchandises par voie fluviale plutôt que par la route. En préférant le transport fluvial

¹¹ Pour les communes les moins denses, une réservation préalable est nécessaire.

¹² GNL : Gaz Naturel Liquéfié / GNC : Gaz Naturel Comprimé

au transport routier, les émissions de CO2 sont divisées par 2. Le projet, initié par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Yonne, est certifié ISO 9001.

- Aux côtés du département de l'Yonne, la CA souhaite que l'ensemble du territoire du Grand Sénonais soit couvert par le **déploiement de la fibre optique à horizon 2023**. Vecteur d'accessibilité à une offre diversifiée de services (commerce à distance, santé, nouvelles offres de mobilités, etc.) mais aussi d'attractivité, le numérique est un élément de réponse aux besoins quotidiens de mobilité.
- **L'ouverture de l'espace de coworking situé au LAPS à Sens** vise à aider le développement de nouvelles activités économiques dans un lieu adapté et en mesure de répondre aux besoins des entrepreneurs locaux.

Les principaux indicateurs territoriaux

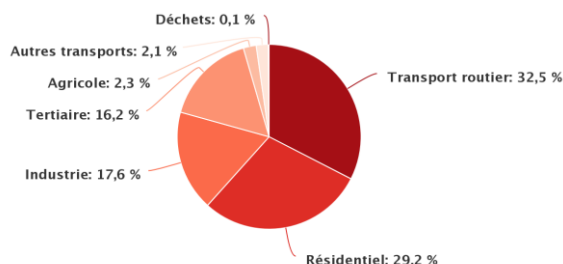
Indicateurs de référence	Valeur	Remarques
Nombre de kilomètres de pistes cyclables	- Pistes cyclables : 57 km - Voies vertes : 1 km - Bandes cyclables : 15 km - Double sens cyclable : 7 km	80 km au total. En 2013, 26 km de voies cyclables indifférenciées étaient recensés. Un triplement du linéaire a eu lieu en 7 ans.
Existence de parkings à vélos sécurisés	Oui, gare de Sens	Parking Mobigo à la gare de Sens d'une capacité de 29 places.
Existence de pôle(s) multimodal (aux)	Oui	Gare de Sens : arrêt de bus Intercom, arrêt de car des lignes régulières de la Région, lignes ferroviaires, avec parking Mobigo vélo (29 places). Plateforme multimodale à Gron pour le transport de marchandise
Existence de zone(s) à faible émissions	Non	En 2019, 23 jours avec un indice de qualité de l'air médiocre ou mauvais (20 jours pour l'Yonne et 27 jours pour la Région BFC)
Existence de voies réservées au covoiturage	Non	
Automobile - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc de la collectivité	6%	La collectivité compte 10 véhicules électriques sur une flotte totale de 177 (voitures, camions et deux-roues inclus).
Automobile - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	1,45%	Données estimées sur la base des immatriculations et du RGP2017
Automobile - Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	40	Six stations sont équipées de point de charge accélérée permettant des recharges en moins d'une heure.
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	0	
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100%	La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais est AOM. La compétence est déléguée à Intercom - Transdev Sénonais.

Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	6,07%	
---	-------	--

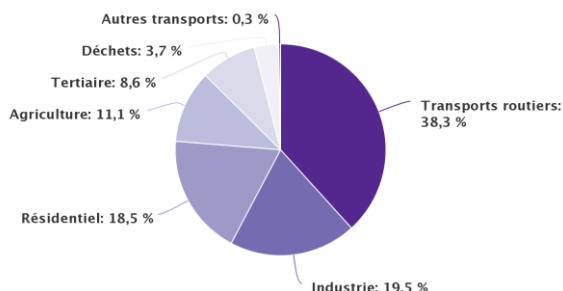
Energie & climat

Les principaux constats

Consommation d'énergie – Grand Sénonais (en GWh)



Emissions de GES – Grand Sénonais (en Tq CO2)



Répartition des consommations d'énergie

Répartition des émissions de GES

- ➔ 1 420 GWh d'énergie sont consommés annuellement sur le territoire de la CAGS. **Avec près de 33 % du total des consommations, le transport routier est le principal consommateur d'énergie**, suivi par le secteur de l'habitat (29,2 %), de l'industrie (17,6 %) et du tertiaire (16,2 %).
- ➔ Les **énergies fossiles représentent 62 %** des énergies consommées sur la Communauté d'Agglomération. Le **pétrole est l'énergie la plus consommée sur le territoire, avec 39 % du total** des consommations d'énergie. L'électricité représente 31 % du total et le gaz 23 %.
- ➔ La **part d'énergie renouvelable dans les consommations** (également appelé taux d'indépendance énergétique) est de **5,6 %**. Elle s'élève à 6,8 % lorsqu'on inclut les énergies de récupération issues de l'incinérateur de déchets. Autrement dit, le territoire est énergétiquement très dépendant d'un approvisionnement extérieur et donc est très vulnérable en cas de défaillance d'un fournisseur.
- ➔ La facture énergétique du territoire est estimée à **148 millions d'euros, soit 2 470 euros / habitant** environ.
- ➔ La production locale d'énergie répond essentiellement au **besoin de chauffage grâce au bois-énergie** qui représente environ 65 % du total des ENR&R. La production issue de l'usine d'incinération de déchets représente 17 % du total des ENR&R. L'ensemble de la chaleur produite à base d'ENR représente 8 % des consommations. La production locale d'électricité ne représente pas 0,2 % de la consommation territoriale d'électricité.
- ➔ Entre 2008 et 2018, une baisse de 12 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) est observée sur le territoire.
- ➔ Le secteur des transports, premier consommateur d'énergie, est également la première source d'émission de gaz à effet de serre (GES) représentant 38 % du total. Cette prééminence du transport routier s'explique par l'utilisation quasi exclusive de produits pétroliers comme carburant.

- ➡ Totalisant près de **20 % des émissions de GES** (dont 43 % d'origine non énergétique), l'**industrie** occupe la deuxième place. L'habitat est le 3ème secteur émetteur avec 19 % du total des émissions et l'agriculture le 4ème secteur avec 11 %.
- ➡ Plus de 80 % des émissions de GES émises par le secteur agricole sont d'origine non énergétique, c'est à dire qu'elles sont liées aux **pratiques agricoles** : intrants azotés et élevage.

Les politiques publiques et actions engagées en faveur de l'énergie & du climat

Bien que non engagée dans un PCAET jusque-là, la Communauté d'Agglomération mène de nombreuses actions en faveur de la transition énergétique et dans un objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Les plus emblématiques figurent ci-dessous.

- La **promotion d'une mobilité active et plus propre**. Cet aspect est détaillé au chapitre précédent. Le transport routier étant le premier secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre, nous rappelons ici la nécessité de proposer des alternatives aux déplacements carbonés (modes actifs, covoiturage, motorisations alternatives, ...).
- Le développement important du réseau de chaleur - Ville de Sens. Récemment encore, deux réseaux de chaleur cohabitaient sur le territoire :
 - Le petit réseau de chaleur des Chaillots, privé et alimenté au gaz à 100 %, délivrait de faibles volumes pour des logements collectifs détenus par Brennus Habitat (Habellis). Il a été abandonné et les logements ont été connectés au réseau public présenté ci-dessous ;
 - Le **réseau des Grahuches**, public, construit en 1969, a fait l'objet de nombreuses extensions les dernières années. Il mesure 11 km et alimente de nombreux équipements publics et privés. Les derniers travaux du réseau se sont achevés en octobre 2020. Il est alimenté à 52,5 % par la valorisation de chaleur produite par l'UIOM, et à 34 % par de la biomasse.
- Dans le but de promouvoir les réseaux de chaleur, la Communauté d'Agglomération a élaboré un **Schéma directeur des réseaux de chaleur** qu'elle est en train de **mettre en œuvre**. Le réseau des Grahuches ne cesse de s'étendre depuis sa création. Le raccordement de nouveaux bâtiments est prévu dans le cadre d'un projet d'extension : équipements scolaires, établissements hospitaliers, habitat et tertiaire. Les objectifs du Schéma Directeur qui prévoyait à **horizon 2026 la valorisation de 45 516 MWh d'origine renouvelable** (soit un taux de 88 % d'ENR dans le mix énergétique du réseau) pour un contenu CO2 de 33,2 kg CO2/MWh et 2 632 t de CO2 économisées ont déjà été dépassés. Environ 56 000 MWh sont injectés annuellement au réseau à ce jour - dont 48 000 MWh d'origine renouvelable - et un nouveau projet d'extension à hauteur de 11 000 MWh de consommation supplémentaire est en cours.
- Depuis 2013, la Communauté d'Agglomération s'est dotée du **dispositif local de lutte contre la précarité énergétique "Habiter Mieux dans le Sénonais"**. Ce programme d'intérêt général (PIG) qui fait l'objet d'une convention avec l'ANAH vise les propriétaires occupants de leur logement depuis plus de 15 ans. Soumis à conditions de ressource, il vise à :
 - " Faire diminuer les dépenses énergétiques des ménages modestes ;
 - Faire diminuer les consommations d'énergie ;
 - Faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
 - Assurer un développement de l'habitat sur le territoire basé sur les problématiques de qualité, de développement durable et de solidarité des populations et des territoires."¹³
- Un **service public d'accompagnement à la rénovation Conseil FAIRE** propose un conseil neutre et gratuit aux particuliers sur la rénovation énergétique des logements. L'ADIL89, Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne, est l'opérateur FAIRE dans le périmètre de la CAGS. L'association, basée à Auxerre, assure des permanences régulières à Sens.

¹³ Extrait de la convention ANAH de 2013

- En 2019, 90 % des logements sociaux avaient un DPE réalisé. Parmi ceux-ci, **3,3 % seulement avaient une étiquette F ou G** affichant une consommation énergétique supérieure à 330 KWh/m²/an et leur valant l'appellation de *passoires thermiques* (soit 180 logements). La majorité de ces logements (55 %) ont des performances situées entre 151 et 230 KWh / m² / an (étiquette D).
- Un travail de rénovation systématique de l'ensemble des logements sociaux et du parc privé doit permettre d'atteindre une **étiquette A ou B** pour atteindre l'objectif national de l'ensemble des bâtiments du parc immobilier au niveau basse consommation d'énergie. **Aujourd'hui seulement 7,7 % du parc de logement social atteint de telles performances.**
- Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi-H, la Communauté d'Agglomération a choisi d'inscrire sa volonté en matière de transition énergétique dans le projet de PADD dont l'un des axes vise à **“Développer une stratégie globale de transition énergétique et de réponse aux défis climatiques”** en déclinant les approches suivantes :
 - o “Se tourner vers une économie bas-carbone
 - o Identifier les sources d'économies possibles et accompagner leur mise en œuvre
 - o Mettre en place une politique concertée de développement des énergies renouvelables (EnR) dans une démarche paysagère
 - o Structurer les filières : vers des modes de production maîtrisés”.

Le PLUi-H devra concourir à permettre et encourager une rénovation efficace du bâti.

- Dans l'objectif de maximiser l'indépendance énergétique du territoire, le développement des énergies renouvelables devient une priorité. **Plusieurs projets photovoltaïques de centrales au sol sont à l'étude.** Le projet de la Plaine de Nange à Rosoy, sur une ancienne carrière, devrait permettre la production de 30 GWh environ. À Gron, un projet situé “en plaine alluviale de l'Yonne sur un site dégradé qui correspond à une ancienne carrière ayant été remblayée et qui est à l'état de friche” permettrait sur 14 ha de produire 15 GWh d'électricité annuellement, réduisant ainsi les émissions de CO₂ de 1 000 tonnes selon l'avis rendu par la MRAE¹⁴. À Paron, un projet permettant la production annuelle de 3,9 GWh sur 4 ha est à l'étude sur une ancienne friche industrielle. Enfin, à Sens, un projet moins avancé sur des parcelles contiguës pourrait permettre la production d'électricité sur près de 15 ha également.
- De manière générale, les premiers éléments de diagnostic du PCAET laissent apparaître un potentiel de production d'énergies renouvelables de **325 GWh environ à horizon 2030 et 584 GWh à horizon 2050**. Cela implique le **développement de nouvelles filières de production telles que l'éolien et la méthanisation** aujourd'hui absente du mix énergétique.
- À ce jour 6 communes membres de la CAGS sont adhérentes au dispositif du **Conseiller en Énergie Partagé (CEP)** proposé par le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne) : Dixmont, Maillot, Paron, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Denis-lès-Sens et Villiers-Louis. Bien que leur adhésion soit récente, des projets de bâtiments BEPOS et BBC sont en cours. Le service de CEP mis à disposition par le SDEY est aussi compétent sur l'installation d'équipement de production d'énergies renouvelables.
- Sur la période Mars 2016 à Mars 2021, à l'exception de l'ozone, les **principaux polluants atmosphériques** mesurés en station de Sens (particules fines PM₁₀, monoxyde d'azote, dioxyde d'azote et oxydes d'azote) affichent une **baisse tendancielle**.
- Consciente de l'**importance du stockage énergétique dans la transition**, la Communauté d'Agglomération a mené en 2018 une étude technico-économique de faisabilité d'un système de stockage tampon de chaleur pour l'usine d'incinération des déchets. L'étude a montré la faisabilité d'un tel projet par hydro-accumulation de chaleur avec un temps de retour sur investissement de 13 ans environ.

¹⁴ Voir en ligne : http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020apbfc40_parc_photovoltaique_gron_89.pdf

- Enfin, la collectivité, dans le PADD du PLUi-H, a fait le choix de **soutenir les “initiatives citoyennes locales** en associant les habitants, les collectivités et les entreprises locales au développement et à la gouvernance des projets de production”.

Les principaux indicateurs territoriaux

Indicateurs de référence	Valeur	Remarques
Emissions de gaz à effet de serre du territoire	307 645 teqCO₂ / an	Année de référence 2018. Source OPTER / ATMO BFC / IREP - Agriculture : 11 % - Résidentiel : 18 % - Tertiaire : 9 % - Transport routier : 38 % - Transports non routiers : 0,5 % - Industrie (hors énergie) : 19 % - Industrie de l'énergie : 1 % - Traitement des déchets : 4 %
Emissions de gaz à effet de serre du territoire par habitant	5,2 teqCO₂ / habitant / an	Année de référence 2018. Source OPTER / ATMO BFC / IREP Département de l'Yonne : 7,5 teqCO ₂ /habitant/an Bourgogne Franche Comté : 8 teqCO ₂ /habitant/an
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	1 420 GWh	Année de référence 2018. Source OPTER / ATMO BFC et compléments
Production annuelle d'énergie renouvelable par filière	Total : 80 GWh, dont Eolien : 0 GWh Hydraulique : 0 GWh Photovoltaïque : 0,75 GWh Solaire thermique : 0,85 GWh Biomasse : 63,3 GWh Pompe à chaleur : 16 GWh Biogaz : 0 GWh Géothermie : 0 GWh	Année de référence 2018. Source OPTER / ATMO BFC et compléments
Energie de récupération	17 GWh	Energie produite annuellement par la valorisation énergétique des déchets
Taux d'autonomie énergétique (toutes énergies)	6,8 % - ENR&R (5,6 % ENR seulement)	Année de référence 2018. Source : Opter (ATMO BFC, Alterre BFC, ENEDIS - SICA Est - SIEL Fourpéret - GRDF - SDES)
Nombre d'installation électrique en autoconsommation individuelle	111	Estimé sur la base d'un ratio de population. Yonne : 625 installations en mars 2021
Consommation électrique en autoconsommation collective	0	Aucune installation en consommation collective en BFC à ce jour

Rénovation énergétique - Nombre de passoires thermiques dans les logements privés et le parc social	2000	On considère comme passoire thermique un logement dont la consommation est > à 330 kWh/m²/an (recommandations du CLER). Données estimées sur la base du RGP INSEE 2017 et RGP INSEE 2015 (RS), des DPE du parc immobilier. 11 824 résidences principales construites avant 1971, dont 1 725 logements sociaux + 807 résidences secondaires (< 1971). L'application d'un ratio de 16 % de DPE > à la classe E permet d'estimer le nombre de passoire thermique à 2021 logements. Pour le logement social : source RPLS2019.
Rénovation énergétique - Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	A : 2,5 %, B : 10 %, C : 13,5 %, D : 34 %, E : 24 %, F : 11 %, G : 5 %	Sur la base de 4 900 observations faites sur le territoire de la CAGS dont 95 % de DPE réalisés dans le secteur de l'habitat et 5 % dans le secteur tertiaire. Source Observatoire des DPE - ADEME
Rénovation énergétique - Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	87	42 copropriétés fragiles (dont les sommes restant dues sont supérieures ou égale à 8 % et inférieures à 15 %), et 45 copropriétés en difficulté (dont les sommes restant dues sont supérieures ou égale à 15 %). Sur un total de 253 copropriétés référencées au registre, soit 17 % de fragiles et 18 % en difficulté
Rénovation énergétique - Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	308	308 entreprises sur 2 143 que compte le département de l'Yonne, soit 14 % du total départemental.
État des systèmes de chauffage - Nombre estimé de chaudières à fioul	2 550	Données estimées sur la base du RGP INSEE 2017 et 2015 (Résidences secondaires)
État des systèmes de chauffage - Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)	915	Données estimées sur la base du RGP INSEE 2017 et 2015 (Résidences secondaires). Sur la base d'un taux de 28 % de foyer équipé avec un appareil principal datant d'avant 2002 (données ADEME, Solagro, Biomasse Normandie, BVA, 2018).
État des systèmes de chauffage - Existence de réseaux de chaleurs	Oui	1 réseau de chaleur à Sens. 11 km. ZUP des Grahuches (Sens) Contenu CO2 : 0,019 kg CO2 / kWh

État des systèmes de chauffage - Réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	Réseau des Grahuches : chaleur UIOM 52,5 %, biomasse 34 %, gaz 13,5 %	Collectivité / SDES. Rapports d'activité SBES 2019. Schéma Directeur des réseaux de chaleur. Le réseau de chaleur privé des Chaillots (Brennus Habitat), alimenté à 100 % gaz, a été abandonné. Les logements collectifs desservis par cet ancien réseau ont été connectés au réseau public.
Nombre d'équipements publics raccordés au réseau de chaleur et puissance souscrite	27 équipements pour une puissance souscrite de 14 357 kW	Les 27 équipements publics raccordés au réseau de chaleur représentent 41 % de la puissance souscrite totale (35 035 kW pour 71 abonnés) - Référence 2020. Source : Collectivité, Schéma Directeur Réseau de Chaleur + avenants

Traitement des déchets / Economie circulaire

Les principaux constats

- ➔ Les émissions de GES liées aux déchets représentent 4 % du bilan total du territoire.
- ➔ Sur les 38 430 tonnes de déchets collectés en 2019, **50 % partent en valorisation matière** et organique, **43 % partent en valorisation énergétique** (vapeur, chaleur et électricité) et **7 %** partent au centre d'enfouissement de Champigny sur Yonne.
- ➔ En 2019, une **hausse du tri sélectif de 2 %** a été constatée par rapport à 2018.
- ➔ L'Usine d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND) de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais permet la **production annuelle moyenne de 20 GWh de chaleur environ**. Elle est alimentée par les déchets collectés dans les périmètres de la CAGS et de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe. Le rapport annuel Déchets précise que *“le niveau de valorisation énergétique reste dans une moyenne basse en raison d’une faible demande du réseau”* en été. L'équipement arrivera en fin de vie dans la décennie.
- ➔ Depuis 2002, la société Ecosys exploite la **plateforme de compostage** de Sens dans la ZI des Vauguillettes. La plateforme a enregistré environ 5 000 tonnes de déchets verts en 2019 et a valorisé plus de 4 000 tonnes de compost dans 5 filières : l'agriculture, l'industrie, les paysagistes, les espaces verts et enfin quelques particuliers. Elle réceptionne également le bois qu'elle valorise sous plusieurs formes.
- ➔ Dans un souci d'équité, la collectivité a décidé d'instaurer la **redevance spéciale** pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères auprès des professionnels et administrations qui utilisent le service public (délibération du 15 novembre 2011).

Les politiques publiques et actions engagées en faveur des déchets et de l'économie circulaire

La collectivité poursuit ses efforts dans l'objectif double d'améliorer le service rendu aux habitants et d'appliquer une politique de prévention des déchets toujours plus performante ainsi que de garantir une meilleure valorisation des tonnages collectés. Cela se traduit par des actions et études sur les équipements et infrastructures ainsi que par des actions de communication :

- Le **PLPDMA** (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) a été adopté le **25 novembre 2021**. Sa mise en œuvre débutera fin 2021, début 2022.
- Une **campagne de communication** d'envergure sur la gestion et la valorisation des **déchets verts** a été menée en 2019. Elle a permis d'observer une baisse de 628 tonnes de déchets verts apportés en déchèterie.
- La **collecte des ordures ménagères a baissé significativement** de 1 051 tonnes (- 6 %) en partie à la faveur de la collecte des recyclables + 291 tonnes (+10 %) suite au passage en Extension des Consignes de Tri. 96 670 personnes de tout âge ont été sensibilisées en 2019 sur la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.
- En complément de l'Extension des Consignes de Tri, le **service Déchets mènent des actions ciblées** parmi lesquelles le refus de collecte, la mise à disposition d'autocollants STOP-PUB, l'élaboration et la diffusion des calendriers de collecte, la création d'autocollants pour consignes de tri sur bacs jaunes et grenats.



- **27 bâtiments / services communaux sont engagés dans la collecte du papier** en partenariat avec l'Association Penelope BARRE qui anime une ressourcerie solidaire avec un objectif double d'entraide et d'insertion professionnelle. Depuis avril 2019, l'association a collecté plus de 3 619 kg de papier sur 7 communes.
- Un nouveau contrat de 5 ans (2019-2024) a été signé avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la gestion et la récupération des déchets d'ameublement.
- Via des campagnes de dotation des bacs, la Communauté d'Agglomération continue d'équiper les habitants du territoire pour leur faciliter le tri et rendre plus aisée la collecte.
- Fin octobre 2021, une **étude globale a été lancée sur l'évolution et l'optimisation des collectes d'ordures ménagères, et sur un dispositif séparé de collecte des biodéchets et le compostage partagé** (étude de possibilités et de coûts, subventions mobilisables) dans le but de satisfaire la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) de 2015 qui prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 et la directive européenne portant l'échéance au 31/12/2023.
- En 2020, la CAGS a lancé un **dossier de maîtrise d'œuvre pour la conception d'une déchèterie** nouvelle génération qui viendra remplacer celle des Vauguillettes devenue obsolète.
- Enfin, la **CAGS étudie un projet de renouvellement avec extension de capacité de l'incinérateur du Grand Sénonais**, en lui permettant de devenir une Unité de Valorisation Énergétique et en offrant ainsi un débouché local et vertueux pour les ordures ménagères résiduelles de 270 000 habitants. En valorisant la chaleur fatale, en permettant le développement de réseaux de chaleur et en limitant l'enfouissement des déchets, le nouvel équipement contribuerait à atteindre les objectifs fixés par le SRADDET. Il permettrait en outre de limiter la pollution atmosphérique résiduelle.

Les principaux indicateurs territoriaux

Indicateurs de référence	Valeur	Remarques
Tonnage de déchets produits par le territoire	38 430 t collectées	Année de référence 2019. En 2019, le tonnage des déchets a baissé de 1 434 tonnes, nous passons de nouveau sous la barre des 39 000 tonnes soit (- 4 %) par rapport à l'année précédente.
Tonnage d'ordures ménagères	15 404 t collectées	Année de référence 2019. Le volume a diminué de 8,7 % depuis l'année 2016

État des équipements de tri au regard des normes	Plusieurs équipements concourent à améliorer la politique déchets de la CAGS parmi lesquels une usine d'incinération exploitée par VEOLIA, 3 déchèteries, et une plateforme de compostage exploitée par ECOSYS. L'usine d'incinération est ancienne. Une étude est menée pour doter la CAGS d'une UVE plus performante dans les prochaines années.	
Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs	Non	Des études de faisabilité et de coûts sont en cours.
Valorisation de matière par filière	Collecte Porte à porte : Tri sélectif : 3 070 t, Cartons commerçants : 168 t, Papier Association Pénélope : 4 t Collecte Point Apport Volontaire : Déchèteries : 18 067 t, Verre 1 685 t, Vêtements : 38 t)	

Agriculture et alimentation locale

Les principaux constats

- ➔ Le territoire est **structuré par la Vallée de l'Yonne qui dessine un axe sud-nord**, surplombé de part et d'autre par les plateaux de Champagne sénonaise et du Pays d'Othe à l'est et les plateaux du Gâtinais et de la Puisaye à l'ouest.
- ➔ Les sols et formations paysagères ont permis le développement d'une **agriculture intensive majoritairement céréalière**. La culture de céréales et de protéagineux est majoritaire, puisqu'elle concerne près de **75 % des exploitations et 86 % de la SAU**. Quelques systèmes de polycultures et élevages coexistent avec les grandes cultures. Au sud, la forêt d'Othe marque le paysage. Les Bois de la Grande Vallée et Bois de Chavan sont aussi des marqueurs en façade est.
- ➔ Les dernières décennies, la spécialisation céréalière du Grand Sénonais et l'intensité des pratiques agricoles ont entraîné **l'usage de produits phytosanitaires et la simplification des milieux** : suppression des haies, réduction des bandes enherbées, suppression des bordures fleuries, etc.
- ➔ En 2010, le Grand Sénonais comptait **171 exploitations agricoles représentant une superficie de 19 581 hectares** (52% de la surface totale du territoire) et 286 emplois (hors saisonniers et ETA-CUMA).
- ➔ **Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations s'est réduit** mais la part de producteur de céréales et protéagineux au sein du Grand Sénonais a augmenté de 13 %. Dans le même temps, la surface des exploitations a augmenté et **la part des grandes cultures a augmenté de 773 ha** alors que celles des prairies diminuait de 175 ha.
- ➔ L'agriculture est responsable de **11 % du total des émissions de GES** sur le territoire, dont 82 % sont d'origine non énergétique. Ils sont pour la plupart dus à l'utilisation d'engrais.
- ➔ L'ensemble de la **filière bois** est représentée dans le Grand Sénonais avec 68 entreprises intervenant aussi bien en sylviculture qu'en transformation (première et seconde). La filière bois se développe peu dans le Grand Sénonais.

Les politiques publiques et actions engagées en faveur de l'agriculture et de l'alimentation locale

Le secteur agricole a un rôle à jouer dans la transition écologique et l'intercommunalité est là pour l'engager dans ce mouvement et soutenir les agriculteurs désireux de modifier leurs pratiques culturales afin qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement.

- Dans une note d'enjeux de l'État sur les territoires du Sénonais rédigée en 2012, la préfecture de l'Yonne souligne *"la faible préservation des espaces naturels et un modèle d'agriculture intensive peu pérenne"*. Le **Projet Agricole Départemental (PAD) de l'Yonne** vise à infléchir ce modèle et fixe 20 orientations regroupées en 4 thèmes : entreprises, facteur humain, territoire, filières.
- Bien que les grandes cultures soient dominantes, **on assiste à une conversion progressive des systèmes en bio. En 2019, 12 % de la SAU est cultivée en agriculture biologique¹⁵**. Les grandes cultures représentent 76 % de ce total et les surfaces fourragères 16 %. En 2019, 25 exploitations dont 11 d'élevage sont engagées en agriculture biologique. Entre 2010 et 2019, la surface cultivée en agriculture biologique a été multipliée par 66.
- Une **dynamique de création de circuits de proximité se développe** lentement sur le territoire avec l'acteur historique et emblématique : l'association *Les Jardins de la Croisière*, créée en 1995 par la

¹⁵ C'est plus que la moyenne nationale estimée à 8,5 % de la SAU la même année

Chambre d'agriculture de l'Yonne et la FDSEA89. Depuis, le territoire a vu la création d'une AMAP à Sens et la multiplication de producteurs en circuits-courts : on en dénombre 9 à ce jour.

- Bien qu'aucune exploitation ne soit aujourd'hui certifiée HVE (Haute Valeur Environnementale), **près d'un tiers des exploitations** (essentiellement les exploitations moyennes ou grandes) **bénéficient d'une reconnaissance de qualité de leurs produits** : label rouge, certificat de conformité, etc.¹⁶
- La démographie des agriculteurs indique un vieillissement des exploitants et pose ainsi la question du dynamisme du secteur agricole sur le long terme. Les **projets de reprise**, garants d'une continuité d'activité sont aussi des **opportunités de transformer les pratiques**. L'aide à l'installation des agriculteurs est inscrite au PADD du PLUi-H.
- Plusieurs ambitions sont inscrites dans le PADD du PLUi-H dans le but de **transformer l'agriculture et de promouvoir les filières locales et les circuits courts**. Citons les suivantes :
 - o "Le maintien de l'activité agricole et l'accompagnement vers des pratiques raisonnées
 - o L'encouragement à la diversification de l'agriculture locale en favorisant le développement de filières locales de transformation et de vente des produits agricoles.
 - o Le renforcement de la filière alimentaire avec la coopération souple de projets sur l'agriculture avec d'autres collectivités dont le Grand Paris et la Seine-et-Marne.
 - o Le soutien au développement de circuits courts de distribution (marchés locaux, cantines scolaires, vente à la ferme, etc.).
 - o Le soutien au développement d'une agriculture de proximité (cf. lisières urbaines) : vergers, vignes, maraîchage, etc.
 - o La préservation des petits bois, des haies et des arbres isolés dans l'espace agricole.
 - o La limitation de l'utilisation des intrants, notamment dans le secteur de l'arboriculture et à proximité des zones habitées". Cette stratégie est également défendue autour des lieux de captage et des zones humides et des mares.
- **Un Programme Alimentaire Territorial (PAT) va être engagé prochainement** à l'échelle de la CAGS dans le but de renforcer le rôle de la collectivité dans le domaine agricole et alimentaire. La préfiguration est en cours.
- La Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé deux dispositifs d'aides dans le but de "Restaurer les paysages bocagers de Bourgogne-Franche-Comté" et de soutenir la "Plantation de vergers de sauvegarde". La collectivité est intéressée pour les mettre en œuvre.

Les principaux indicateurs territoriaux

Indicateurs de référence	Valeur	Remarques
Existence d'un projet alimentaire territorial	non	Un Programme Alimentaire Territorial (PAT) va être engagé prochainement à l'échelle de la CAGS
Nombre d'exploitations agricoles	171	Données issues du recensement agricole 2010. Pas de mise à jour récente disponible en Région Bourgogne Franche Comté.
Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique (exploitations agricoles) 2019	25 (soit 2 404 ha)	12 % de la SAU est en culture biologique (source : Agence Bio) Grandes cultures : 1829,55 ha - Surfaces fourragères : 397,29 ha - Légumes frais : 7,57 ha - Fruits : 2,17 ha - Vigne : 1,52 ha - Autres : 164,9 ha

¹⁶ Source : diagnostic PLUi-H

Nombre de producteurs vendant en circuits courts	9 producteurs en circuits courts	Les Jardins de la Croisière : l'association exploite 4,4 ha de terres maraîchères au sud de la ville de Sens entre l'Yonne et la Vanne et 13 tunnels qui permettent de produire tout au long de l'année une large gamme de variétés de légumes de saison sous la responsabilité d'un chef de culture.
Nombre d'AMAP	1	AMAP des Sénonais à Gron
Surface agricole utile du territoire	19 580 ha	Données issues du recensement agricole 2010. Pas de mise à jour récente disponible en Région Bourgogne Franche Comté. Soit 52,2 % de la surface totale du territoire de la CAGS
Nombre d'exploitations du territoire certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale)	0	Seules les exploitations certifiées (niveau 3) sont accessibles sur le site du ministère de l'Agriculture. Au 1er juillet 2020, le territoire n'en compte pas. Il est possible que certaines exploitations soient en cours de certification (niveaux 1 et 2). L'Yonne en compte 112, dont de nombreux viticulteurs. Selon le PLUi, près d'un tiers des exploitations (essentiellement les exploitations moyennes ou grandes) bénéficient d'une reconnaissance de qualité de leurs produits : label rouge, certificat de conformité, etc.
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	32 000 kg	685 313 kg de pesticide vendus dans l'Yonne. L'estimation du volume utilisé sur le territoire est faite au prorata de la SAU, soit 32 000 kg (4,5 % du total des pesticides de l'Yonne). En 2015, 85 % de la SAU est en culture de céréales et oléo-protéagineux. Source - Données 2019 : http://www.data.eaufrance.fr/jdd/a69c8e76-13e1-4f87-9f9d-1705468b7221

Actions en matière de biodiversité

Les principaux constats

- ➔ Si le territoire du Grand Sénonais est majoritairement occupé par les espaces agricoles de grande culture, **les milieux naturels et semi-naturels occupent toutefois une place importante**, avec environ 13 500 ha, représentant **36% de la superficie** totale du territoire, dont :
 - 11 000 ha de boisements, très majoritairement constitués de forêts de feuillus ;
 - 1 600 ha de milieux ouverts et semi-ouverts (prairies, bocage, pelouses sèches) ;
 - Et environ 1 000 hectares de milieux aquatiques (cours d'eau et plans d'eau) et de zones humides.
- ➔ Parmi ces espaces naturels, on décompte **16 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF). Majoritairement situées dans les vallées de l'Yonne et de la Vanne, mais aussi dans les forêts d'Othe et de Soucy, ces ZNIEFF occupent au total près de 6 000 hectares, soit environ 15 % du territoire. Abritant une faune et une flore souvent riche, ces espaces remarquables se composent d'écosystèmes très variés, dont :
 - 11 ZNIEFF de type 1 (écosystèmes de surface réduite abritant des espèces ou habitats rares ou menacés) ;
 - 5 ZNIEFF de type 2 (grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes).
- ➔ Un **site Natura 2000** est présent sur le territoire : il s'agit des pelouses à orchidées et habitats à chauve-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne ([FR2601005](#)), reconnues comme site d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats depuis 2004. Réparti en plusieurs espaces, ce site Natura 2000 de 1 385 ha est présent à hauteur de 95 ha sur le territoire Grand Sénonais, essentiellement sous la forme de pelouses sèches (secteurs Saint-Martin-du-Tertre, Paron et Villiers-Louis). La CAGS porte l'animation du site N200 ([FR2601005](#)) depuis 2013.
- ➔ La **trame verte représente un enjeu important** : le territoire du Grand Sénonais participe à la trame écologique régionale, et est traversé de **plusieurs corridors écologiques**, notamment au sud et au centre du territoire – tandis que le nord, au contraire, est peu perméable au déplacement des espèces, du fait de la présence de l'agglomération de Sens. Le SRCE de la Bourgogne préconise que plusieurs corridors écologiques soient renforcés, notamment au franchissement de certaines infrastructures de transport qui font obstacle aux déplacements des espèces (A5, A6, A19, LGV).
- ➔ La **trame bleue est également développée** sur le territoire, avec un **important réseau de ruisseaux** structurés autour de l'Yonne et de la Vanne ; le SRCE recense toutefois **une vingtaine d'obstacles** au déplacement des espèces aquatiques. Les **zones humides** sont également nombreuses et présentent un continuum intéressant, en particulier dans les vallées, avec toutefois **des ruptures importantes** à proximité de l'agglomération de Sens.
- ➔ L'**éclairage artificiel** s'est beaucoup développé au cours des dernières décennies. Cette érosion de la **trame noire** présente une gêne pour de nombreuses espèces. Le Grand Sénonais n'échappe pas à cette tendance.
- ➔ L'**agriculture intensive** exerce une pression forte sur la biodiversité. L'agriculture du Grand Sénonais a notamment connu d'importants bouleversements après la seconde guerre mondiale, marquée par la mécanisation et la spécialisation céréalière, qui ont entraîné une **banalisation des écosystèmes agricoles** (remembrement, disparition de haies et de chemins attenants, disparition de nombreux vergers, etc.) ainsi que **l'usage accru d'engrais minéraux et de pesticides**.

Les politiques publiques et actions engagées en faveur de la biodiversité

La CAGS n'a pas de compétence proprement dédiée à la préservation de la biodiversité, mais elle dispose de plusieurs leviers d'action qui lui permettent d'agir en la matière.

- Les documents d'urbanisme, dont le PLUi-H, doivent considérer la présence des ZNIEFF et prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Écologique. Ce dernier détermine en particulier les réservoirs et corridors écologiques qu'il convient de préserver ou renforcer. Le PADD du PLUi-H affiche à ce propos plusieurs objectifs qui confirment cette ambition, avec par exemple :
 - « Le maintien de coupures d'urbanisation entre les villes, les villages et les hameaux.
 - La préservation des petits bois, des haies et des arbres isolés dans les zones naturelles.
 - Le maintien des surfaces enherbées (prairies pâturées et de fauche).
 - La préservation des espaces de nature au bord des cours d'eau (ripisylve, bandes enherbées, zones humides, mares).
 - L'enrichissement des lisières forestières et trames de biodiversité et de paysages.
 - La protection des pelouses calcaires des coteaux qui constituent de véritables réservoirs de biodiversité ».
- Plusieurs ambitions inscrites dans le PADD du PLUi-H visent à **accompagner la transition du modèle agricole** et pourraient avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité, à travers notamment :
 - « Le soutien pour une diversité des productions agricoles génératrice de richesses paysagères (vergers, vignobles, cressonnières, maraîchage, élevage, horticulture, etc.).
 - Le maintien de l'activité agricole et l'accompagnement vers des pratiques raisonnées.
 - Le soutien au développement d'une agriculture de proximité (cf. lisières urbaines) : vergers, vignes, maraîchage, etc.
 - La limitation de l'utilisation des intrants, notamment dans le secteur de l'arboriculture et à proximité des zones habitées ».
- On notera également que, depuis plusieurs années, la plupart des communes du Grand Sénonais **éteignent l'éclairage public la nuit, afin de préserver la trame noire**. Une politique qui mérite d'être étendue à toutes les communes dans les années à venir et qui est inscrite au PADD du PLUi-H dans le but de permettre la *“restauration de la trame noire en limitant les fragmentations. Ce travail pourrait s'appuyer, entre autres, sur un schéma directeur de l'éclairage public”*.

Les principaux indicateurs territoriaux

Indicateurs de référence	Valeur	Remarques
ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique)	ZNIEFF1 (11 sites) : 1 925 ha ZNIEFF2 (5 sites) : 4 133 ha	L'indicateur fait état de la surface située exclusivement sur le territoire. La surface totale des zonages concernés est pour les ZNIEFF1 : 3 242 ha / ZNIEFF2 : 26 200 ha.
NATURA2000 - Site d'importance communautaire JOUE	95 ha	L'indicateur fait état de la surface située exclusivement sur le territoire. La surface totale de la zone protégée "Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne" au titre de SIC est de 1 385 ha. Pas de parc naturel ni réserve.
Surface des aires de protection des captages	X	Plusieurs centaines d'hectares sont couvertes par des AAC.

Longueur de cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	48 km	48 km sont classés en catégorie I : intégralité de l'Yonne et de la Vanne sur le territoire ainsi que le Ru de Montgerin et le Ru de Bourrienne 40,5 km sont classés en catégorie II : intégralité de l'Yonne et de la Vanne sur le territoire. Les classements ont été faits en décembre 2012.
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	7	-Franchissement de l'A5 : corridor entre forêt d'Othe et forêts de la Champagne crayeuse -Franchissement de l'A6 : axe entre Pays d'Othe et la Puisaye -Franchissement de la LGV : Axe au sein de la forêt d'Othe -Franchissement de la LGV : Axe Tonnerrois – Auxerrois -Franchissement de l'A19 : corridor entre Pays d'Othe et Gâtinais -Corridor entre la Puisaye humide et Gâtinais -Pelouses relictuelles de l'Yonne (connexion Bassin parisien et Grandes Côtes)
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	37 %	Données communiquées par la DDT de l'Yonne - Avril 2020 (forêts privées) et l'ONF BFC (forêts publiques). 37 % soit 1 330 ha de forêts publiques et 2 940 ha de forêts privées (Total : 4 270 ha). Selon la BD Forêt de l'IGN : 11 981 ha de forêt et de lande sur le territoire. Forêt seule : 11 600 ha dont 1 336 ha de forêt publique, soit 11,5 %.
Surfaces de haies	1 000 ha	Selon le Dispositif National de Suivi des Bocages de l'IGN, le linéaire de haies sur le territoire est de 359,335 km. Avec une hypothèse de couvert végétal large de 3m, la surface des haies est de 1 008 ha.
Existence d'un atlas communal de la biodiversité	Non	En cours de lancement.
Part du territoire classée en réservoir de biodiversité	25 %	25 % du territoire est classé en réservoir de biodiversité, soit 9 330 ha (dont 99 % de forêt, 0,5 % de pelouses, et 0,5 % de prairies-bocage) 150 km (linéaire) de cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité à préserver sur le territoire.
Label « Territoires engagés pour la nature »	Non	

Lutte contre l'artificialisation des sols

Les principaux constats

- ➔ Le **Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT - du Nord de l'Yonne** est en cours d'approbation sur le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) qui réunit 5 intercommunalités : Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, Communauté de communes du Jovinien, Communauté de communes de Vanne et Pays d'Othe et Communauté de communes Yonne Nord. Le projet a été arrêté à l'unanimité en octobre 2019.
- ➔ Sur la **période 2007-2017, 276 ha ont été artificialisés** dans le périmètre de la CAGS dont 105 ha pour l'habitat et 162 ha pour les activités économiques¹⁷ et 9 ha pour d'autres motifs. L'artificialisation des surfaces sur cette période ne représente que 35 % des droits à construire, autrement dit celle-ci n'avait pas de limite.
- ➔ L'Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, recense 237,3 ha artificialisés sur la période 2009 - 2018.
- ➔ Ces deux sources de données montrent une **artificialisation annuelle des sols de l'ordre de 26,5 ha** incompatible avec l'objectif gouvernemental de « zéro artificialisation nette » à horizon 2050, inscrit dans le plan pour la biodiversité de 2018.
- ➔ **Plusieurs PLU, et cartes communales sont aujourd'hui en vigueur (les POS sont aujourd'hui caducs)** dans les différentes communes membres de la Communauté d'Agglomération et régissent le droit à bâtir. Ces documents ont ouvert près de 800 ha à l'urbanisation.
- ➔ En 2017, les communes membres ont unanimement décidé de transférer la compétence de la planification en urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. **L'Agglomération élabore un PLU intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)** en collaboration avec les 27 communes qui la composent.
- ➔ Parce qu'il vaut Programme Local de l'Habitat, le PLUi-H définit les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et fixe les objectifs de construction et d'intervention sur le parc existant, ce qui est censé lui permettre une **meilleure maîtrise de la consommation foncière liée à l'urbanisation**.

Les politiques publiques et actions engagées en faveur de la lutte contre l'artificialisation

La planification urbaine est au cœur des préoccupations actuelles de la Communauté d'Agglomération qui travaille simultanément à l'élaboration du SCoT avec ses partenaires du PETR et à la réalisation de son PLUi-H :

- Le PADD du SCoT du Nord de l'Yonne se fixe comme premier axe de "Préserver et valoriser les ressources, le cadre paysager et naturel au service d'un développement éco-responsable" et établit les priorités d'action suivantes :
 - "Priorité 1. Se développer autrement pour atténuer son empreinte spatiale et énergétique et faire face au changement climatique
 - Priorité 2. Préserver les milieux agricoles et naturels riches et diversifiés pour asseoir la valorisation du capital environnemental
 - Priorité 3. Tendre vers un territoire sûr et durable en adéquation avec les ressources pour garantir la qualité de vie"
- Dans le PADD du PLUi-H, la collectivité affiche son ambition de "développer une stratégie globale de transition énergétique et de réponse aux défis climatiques" notamment en se tournant vers une **économie bas-carbone** qui optimise le "foncier déjà urbanisé pour un **développement économe en espace** et la limitation des besoins en constructions nouvelles" et **préserve les terres agricoles et les boisements** et leur gestion favorable au stockage du carbone.

¹⁷ Source : Diagnostic du PLU : https://www.grand-senonais.fr/wp-content/uploads/2021/04/3-CAGS_PLUiH_Diag-au-PADD.pdf

- Le PADD du SCoT du Nord de l'Yonne fixe un seuil maximal de consommation foncière de 5,3 ha / an en extension urbaine pour l'habitat et de 7,8 ha /an pour les activités économiques.
- Dans le PLUi-H, en matière de consommation d'espace, des objectifs plus contraignants encore que ceux du SCoT ont été retenus :
 - o 1 980 logements en densification (contre 1 340 dans le SCoT) ;
 - o 995 en extension (contre 1 510 dans le SCoT) ;
 - o Récupération de 750 logements vacants à l'échelle de la CAGS (contre 550 dans le SCOT à l'échelle du PETR).
- Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, le **potentiel théorique de construction de logements au sein des tissus urbains existant a été estimé** par commune. Il montre que 2 615 logements peuvent être mis sur le marché en renouvellement urbain, soit 69 % du nombre total de logements (3 800) à produire établi dans les objectifs du PLUi-H. Entre 1 800 et 2 000 logements sont à construire dans l'enveloppe urbaine existante et 750 logements sont à reconquérir sur les logements vacants.
- Les activités économiques sont également consommatrices de foncier. Aujourd'hui, l'industrie représente 20 % des emplois du Grand Sénonais et les zones d'activités économiques et commerciales du territoire bien que dynamiques sont à l'étroit. Afin de permettre le **développement économique du territoire de façon raisonnable du point de vue foncier**, tout en minimisant la consommation foncière, plusieurs options de développement sont envisagées par le PLUi-H : la **reconversion de bâtiments et terrains en friche**, la **concentration de nouvelles entreprises sur les pôles dynamiques** de Sens (les Vauguilletes et zone Sud), de la zone d'activités de Gron (zone de Salcy) et de Villeneuve-sur-Yonne, le travail sur **une offre variée de parcelles**, la **limitation du mitage commercial** et enfin un travail fin de localisation d'activités en extension.
- Le travail d'**optimisation de la localisation des extensions de zones économiques** sur la base de l'existant chiffre le besoin foncier maximal à **108,5 ha pour la période de 2020 - 2035, soit 7,2 ha /an**. Ce chiffre est "compatible" avec les objectifs du PADD et la limite établie par le SCoT de 117 ha pour la même période.
- Un objectif global de **réduction du rythme de la consommation des espaces naturels et agricoles** sur la période 2020-2035 de l'ordre de 50 % par rapport à la période de référence précédente (2007-2017) est ainsi établi, soit **environ 14 ha par an**.
- Un programme de désartificialisation des cours d'écoles de Gron est mené actuellement. Le projet vise à désimperméabiliser les sols, permettre la végétalisation et à contribuer à la diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain. Les surfaces ainsi récupérées n'ont pas été chiffrées.

Les principaux indicateurs territoriaux

Indicateurs de référence	Valeur	Remarques
État d'avancement du PLUi-H	PLUi-H en cours d'élaboration. Soumission au PPA à l'été 2021	Le PLUi-H intègre un volet Habitat. Le code de l'Urbanisme permet la création de Programmes d'Orientations et d'Actions de l'Habitat (POAH) non opposables.
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	35 %	Selon le diagnostic du PLUi-H, 276 ha ont été construits en extension sur les 796 ouverts à l'urbanisation. Etat des lieux 2017.
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	276 ha	Selon le diagnostic du PLUi-H, 276 ha ont été artificialisés entre 2007 et 2017 dont 105 ha pour l'habitat, 162 ha pour l'activité économique et 9 ha pour d'autres motifs. Soit 27,3 ha / an. Selon l'Observatoire de l'artificialisation des sols (Plan Biodiversité), entre 2009 et 2018. 237,3 ha ont été artificialisés, soit 0,6 % des surfaces du territoire. Soit 26,4 ha / an.

Potentiel théorique de construction au sein des tissus urbains existants - nombre de logements	2 615	Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, le potentiel théorique de construction au sein des tissus urbains existant a été estimé par commune.
Artificialisation des espaces NAF (ha)	32 186 ha	2019 - Fichiers fonciers (DGFIP)
Surfaces désartificialisées	non chiffré	Un programme de désartificialisation des cours d'écoles est mené actuellement à Gron. Les surfaces ainsi récupérées n'ont pas été chiffrées.

Eau et assainissement

Les principaux constats

- ➔ Le territoire est concerné par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du **bassin Seine-Normandie** pour la période 2016-2021. Cependant celui-ci a fait l'objet d'une annulation par voie juridique, pour vice de procédure dans la validation. Aucun SAGE ne couvre le territoire du Grand Sénonais.
- ➔ Le **territoire est partiellement soumis à l'aléa inondation**. En 2013, le PPRI de l'Yonne et de la Vanne a été approuvé par le préfet. Il identifie les zones à risque et interdit toute nouvelle construction dans les zones d'aléas les plus forts.
- ➔ Depuis le 1^{er} janvier 2017, les **domaines de l'eau et de l'assainissement** sont devenus des compétences intégralement **prises en charge par la Communauté d'Agglomération** dont le service de l'eau potable compte, aujourd'hui, 49 agents et environ 25 000 abonnés, soit environ 50 000 habitants (~90 % du total).
- ➔ Le service de l'eau de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais assure la **gestion de l'eau potable en régie de 17 communes** (Armeau, Collemiers, Dixmont, Etigny, Fontaine-la-Gaillarde, Gron, Les Bordes, Marsangy, Paron, Passy, Rosoy, Rousson, Saligny, Sens, Soucy, Véron et Villeneuve-sur-Yonne).
- ➔ **L'eau potable distribuée est d'origine souterraine à 100 %**. Près de 4 millions de m³ d'eau ont été prélevés en 2019 (-6,41% par rapport à 2018) pour 2,4 millions de m³ consommés. En complément près de 180 000 m³ d'eau ont été achetés pour subvenir aux besoins locaux.
- ➔ Le **taux de fuite du réseau d'eau potable est de 26,85 % en 2019**, supérieur à la moyenne estimée à 20 %.
- ➔ Le service de l'assainissement assure la **collecte et le traitement des eaux usées** principalement domestiques et éventuellement des eaux industrielles **pour 17 communes** : Courtois-sur-Yonne, Etigny, Gron, Maillot, Malay-le-Grand, Noé (lotissement le Village), Paron, Passy, Rosoy, Rousson, Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Denis-les-Sens, Sens, Soucy, Véron et Villeneuve-sur-Yonne soit près de 24 500 abonnés. L'infrastructure d'assainissement est composée de 290 kms de réseau de collecte d'eaux usées, 84 postes de relèvement et de 9 stations d'épuration.
- ➔ Les 11 communes restantes sont en assainissement non collectif exclusif. Au total 27 communes sont concernées par le SPANC.

Les politiques publiques et actions engagées en faveur de l'eau et l'assainissement

La Communauté d'Agglomération poursuit ses efforts pour fournir une eau de qualité à ses habitants et un approvisionnement pérenne tout en garantissant le meilleur coût :

- Les élus, en avance sur la loi NOTRe, ont anticipé ce transfert obligatoire. Le **service de l'eau La Sénone** (marque de l'eau du Grand Sénonais) assure l'entretien et le renouvellement du patrimoine hydraulique, soit 525 km de canalisations d'eau potable et 71 ouvrages de production ou de stockage d'eau potable (captages, réservoirs).
- Entre 2012 et 2015 la CAGS a élaboré un schéma directeur d'alimentation en eau du Sénonais :
 - Des solutions techniques nécessaires à la distribution d'une eau conforme pour les secteurs de distribution où ce n'est pas le cas ont été proposées. Ces propositions constituent les **scénarii prioritaires** ;
 - Des solutions de sécurisation pour l'ensemble des ressources, à savoir définir les moyens de substitution en cas d'arrêt forcé de la ressource considérée ont été définis. Ces propositions constituent les **scénarii de sécurisation**.
- Les scénarii prioritaires ayant été tous réalisés ou lancés (captages de Beaudemont à Villeneuve-sur-Yonne, de Paron, de Marsangy et de Rosoy), il a été convenu de lancer la sécurisation des Champs-Captant. La solution consiste à des travaux de double sécurisation par la création d'un piquage sur le refoulement de l'aqueduc de Cochepies et la création d'une bache de mélange au niveau de la station de la Vanne.
- En pratique, l'interconnexion de l'unité de distribution de Beaudemont avec celle de Chantereine a été décidée et réalisée dernièrement afin de fournir une eau de qualité en lieu et place des eaux présentant des dépassements récurrents en déséthyl-atrazine et ponctuels en atrazine sur la station de Villeneuve-sur-Yonne. Les eaux de captages de Paron, Marsangy et Rosoy sont également concernées par des **dépassements récurrents ou ponctuels de teneur en pesticides**. **Des solutions d'interconnexions sont déjà mises en œuvre et d'autres encore à l'étude.**
- Le **captage de Sens** situé sur la commune de Collemiers (aire de captage des 3 Fontaines) est un **captage prioritaire "Grenelle"**. Sept autres captages sont sensibles pour le SDAGE. Ils sont situés sur les communes de Armeau, Fontaine la Gaillarde, Dixmont-Les Bordes, Marsangy, Paron, Rosoy et Soucy.
- Trois **Aires d'Alimentation de Captage sont existantes (AAC) sur le territoire** : Collemiers, Armeau, Fontaine-la-Gaillarde. D'autres AAC sont en cours d'étude. Il s'agit de Marsangy, Dixmont-Les Bordes, Rosoy, Soucy, Paron. Ces zonages visent à lutter contre les pollutions diffuses risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par les captages.
- En complément, la CAGS a inscrit dans le PADD du PLUi-H son ambition de développer de nouvelles stratégies en matière d'agriculture en étendant progressivement les zones sans traitement chimique des terres agricoles autour des lieux de captage et des zones humides et des mares et en adoptant des pratiques agricoles extensives et diversifiées compatibles avec la présence et la préservation des zones humides.

La CAGS assure également le bon fonctionnement du **réseau d'assainissement collectif** et le service public d'assainissement non collectif - **SPANC**.

- Elle **gère les 9 stations d'épuration et programme les opérations d'investissements** liées au réseau de collecte (extensions et réhabilitations) ainsi que la réalisation des branchements neufs liés à l'urbanisation. La Communauté d'Agglomération contrôle les branchements au réseau d'assainissement et effectue des curages curatifs (en cas de dysfonctionnement) et préventifs.
- **Seule une part de 10 % de son réseau d'eaux usées est unitaire, soit 26 km sur les 262 km de réseau**. Seule la ville de Sens est concernée par le réseau unitaire. L'optimisation du réseau et la transformation en réseau séparatif est souhaitée à terme, et réalisée à chaque fois que cela est possible notamment lors des requalifications de voirie programmées au cœur de ville.
- Notons que les stations d'épurations de **Rosoy et Villeneuve-sur-Yonne se trouvent en zone inondable** (aléa fort à moyen). L'inondation d'un de ces sites pourrait provoquer des dysfonctionnements des égouts aboutissant à un débordement des eaux usées et à une pollution diffuse de l'environnement immédiat¹⁸. D'autres conséquences

¹⁸ Rappelons que l'article 13 de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 stipule que « Les stations d'épuration ne doivent pas être implantées dans des zones inondables, sauf en cas d'impossibilité technique. Cette impossibilité doit être établie par la commune ainsi que la compatibilité du projet avec le maintien de la qualité des eaux et sa conformité à la réglementation relative aux zones inondables, notamment en veillant à maintenir la station d'épuration hors d'eau et à en permettre son fonctionnement normal. ». L'extension de capacité est à proscrire dans ces zones.

affectant le fonctionnement de l'ouvrage, le personnel et l'environnement sont susceptibles. Les projets d'extension et de renouvellement doivent prendre place sur des zones non soumises au risque inondation.

- L'ensemble des contrôles de la **qualité des rejets** (MES, DCO, DBO5, NGL, PT) effectués en 2019 sont **conformes aux attentes réglementaires**.
- Dans le cadre du SPANC, le service de l'eau effectue des **contrôles de conformité**. 397 contrôles de conformité ont été faits en 2019, sur un nombre de fosses estimé à 5 236. Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif était de 49 %. Deux types de contrôles sont faits :
 - Pour les installations antérieures au 1 janvier 1999, il effectue des diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien.
 - Pour les installations postérieures au 1 janvier 1999, il effectue des vérifications de conception et d'exécution.
- En vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service, la **CAGS s'est engagée dans la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et zonages des eaux usées et pluviales**. Il permettra, à terme, de disposer d'un programme de travaux hiérarchisé destiné à améliorer le système d'assainissement et découlant sur un schéma directeur.

Les principaux indicateurs territoriaux

Indicateurs de référence	Valeur	Remarques
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON)	Oui	Stations d'épuration conformes aux attentes de la DRE et de la DDT.
Taux de fuite des réseaux du territoire	26,85 %	Calculé sur la base du rendement moyen de 73,15 %. Source : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public 2019. La Sénone. Ce taux est supérieur à celui de la moyenne française estimée à 20 %.
Nombre de captages prioritaires	1 captage prioritaire "Grenelle" 7 captages sensibles pour le SDAGE	1 captage prioritaire "Grenelle" : captage de Sens situé à Collemiers Captages sensibles pour le SDAGE, selon les critères de l'AESN : Armeau, Fontaine la Gaillarde, Dixmont-Les Bordes, Marsangy, Paron, Rosoy et Soucy
Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	3 AAC validées (Collemiers, Armeau, Fontaine la Gaillarde) 5 AAC (Aires d'Alimentation de Captage) en cours d'étude : Marsangy, Dixmont-Les Bordes, Rosoy, Soucy, Paron	Plusieurs centaines d'hectares sont couvertes par des AAC.
Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration).	Non	Le territoire est situé dans le périmètre du SDAGE "La Seine et les cours d'eau côtiers normands"

Qualité de l'air

Indicateurs de référence	Valeur	Remarques
Emissions annuelles de SO2 du territoire (t / an)	25	
Emissions annuelles de Nox du territoire (t / an)	647	
Emissions annuelles de COVNM du territoire (t / an)	536	
Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t / an)	120	
Emissions annuelles de NH3 du territoire (t / an)	244	

4.3 L'armature stratégique du Projet de territoire

Le présent article rappelle l'armature stratégique en cours de définition dans le cadre du Projet de territoire à partir des principaux constats et enjeux identifiés dans les démarches de planification et de prospective menées par l'Agglomération du Grand Sénonais (PLUi-H, PCAET en cours, CTG en cours, etc.) ou par ses partenaires (porter à connaissance de l'Etat, stratégie ruralité du Conseil départemental de l'Yonne, SRADDET Ici 2050 de la Région Bourgogne-Franche-Comté, etc.).

Les 5 grandes orientations qui y sont affirmées, et les axes d'intervention qu'elles dessinent, fixent le cap d'une action publique repensée afin d'inscrire le territoire sur la voie de la résilience, des transitions rendues nécessaires par le contexte économique, social, sanitaire et écologique, et d'une attractivité renouvelée.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

La cohésion sociale et territoriale, partout et pour tous

L'Agglomération du Grand Sénonais et l'ensemble des communes qui la composent s'accordent sur la nécessité, à l'heure où les fragilités économiques, sociales, territoriales, environnementales, font peser le risque de voir des lignes de fracture se constituer ou se creuser au sein des territoires, de faire de la cohésion, la solidarité, l'accessibilité, l'inclusivité, la bienveillance, la fraternité, l'hospitalité ou encore la justice sociale un socle de leurs politiques publiques.

Parmi les priorités affirmées en matière de cohésion sociale et territoriale, l'action en direction des jeunes tient une place particulière, dans un territoire qui fait face à des difficultés récurrentes en matière d'accès à l'enseignement supérieur, à la formation et à l'emploi. Le défi de l'insertion est l'un des défis majeurs qui se pose au grand Sénonais pour lutter contre les inégalités et les fragilités socio-économiques aggravées par un niveau de qualification structurellement bas. L'objectif est ainsi de développer et structurer l'offre de formation et d'enseignement supérieur, et de mettre en adéquation les opportunités offertes aux lycéens du territoire avec les besoins du tissu économique local. La Communauté d'Agglomération assume désormais son ambition en la matière qui est d'accroître le niveau de qualification de ses jeunes, de porter l'innovation et de devenir un pôle d'excellence sur le nord de l'Yonne. Elle pourra pour cela notamment s'appuyer sur son pôle d'enseignement supérieur nouvellement créé au sein des anciens locaux de l'IESY : l'Amphi Sens en Bourgogne.

La solidarité entre les générations, la place donnée aux seniors au sein de la société, sont également des enjeux forcément à l'ordre du jour d'un territoire qui fait face à un vieillissement marqué de sa population. L'inclusion, le lien social et intergénérationnel, et le bien-vivre sur le territoire passent par le maintien voire le retour d'équipements et de services qualitatifs et accessibles à tous, et notamment aux plus fragiles, ce au cœur des villes et des bourgs, lieux de centralité et de sociabilisation dont la vocation doit être préservée et réaffirmée, et le cadre de vie amélioré. Le renforcement des polarités et des centralités s'appuie sur une armature urbaine certes hiérarchisée dans laquelle Sens, puis Villeneuve-sur-Yonne, occupent nécessairement une place à part, mais dans laquelle les communes ont vocation à accueillir un socle minimal d'équipements et de services à la population.

Afin de rendre le territoire plus accueillant vis-à-vis des familles, il est également essentiel de pouvoir répondre aux attentes en matière d'accueil petite enfance et périscolaire, avec une offre accessible à tous les ménages y compris les plus fragiles, mais aussi ceux présentant des besoins spécifiques en lien avec l'évolution des modes de vie (horaires adaptés, etc.).

Il apparaît par ailleurs crucial de requalifier voire de créer les (tiers) lieux qui, dans ces centralités réaffirmées, accueilleront la vie locale et citoyenne, permettront un accès aux services et aux outils numériques, autour de structures souples et novatrices à même d'impulser et de développer cette mixité de fonctions.

L'équilibre global du territoire passe aussi par l'équilibre au sein de ses espaces urbains et entre les quartiers, notamment dans la ville-centre. C'est le sens du nouveau programme de renouvellement urbain mené sur les

quartiers des Arènes et Champs-Plaisants, des actions portées et soutenues dans le cadre du contrat de ville, mais aussi des initiatives destinées à décroquer ces quartiers et à recréer du lien avec le centre-ville, comme par exemple le projet de médiation culturelle Synode Off mené en 2021.

Parce qu'il n'y a pas de polarités sans connexions, la cohésion du territoire passera également par le développement d'infrastructures et de solutions de mobilités alternatives au véhicule individuel qui, en plus de contribuer fortement aux émissions de gaz à effet de serre, s'avère de plus en plus ségrégatif tant il pèse sur le pouvoir d'achat des ménages.

Le bien vivre dans les villes et villages du Grand Sénonais tient également au développement d'une offre de logements accessible, adaptée à toutes les étapes de la vie, qui conjugue attractivité, qualités écologiques et préservation des espaces non artificialisés. Au-delà des actions à mettre en œuvre pour susciter le développement d'une offre neuve qualitative et économe en foncier, il s'agit de mobiliser le parc existant en favorisant sa rénovation, notamment thermique, sa mise en accessibilité, et la remise sur le marché des nombreux logements vacants présents sur le territoire, en particulier dans les centres anciens.

La pandémie de COVID-19 a par ailleurs rendu encore plus aiguës les préoccupations liées à la santé et au bien-être, et l'impérieuse nécessité de proposer, au sein de chaque territoire, une offre de soins suffisante et accessible, alors que le Grand Sénonais se trouve exposé à un risque de désertification médicale renforcé par la démographie des professionnels de santé. La période récente et les bouleversements qu'elle a engendrés, notamment pendant les périodes de confinement, se sont également traduits dans l'aspiration accrue des populations à plus de culture, plus de sport, plus de loisirs de proximité et de lien avec la nature environnante.

La Convention territoriale globale en cours de réalisation à l'échelle intercommunale, et le projet social de territoire qu'elle détaillera, viendront préciser les priorités et les déclinaisons opérationnelles définies ci-après en matière de cohésion sociale.

Axes d'intervention :

➡ Promouvoir un territoire accessible, inclusif et convivial

- Favoriser le lien et les interactions entre les générations
- Redonner aux seniors une place au cœur de la société
- Lutter contre l'exclusion et l'isolement des populations fragiles et précaires

➡ Répondre aux besoins des populations en matière de santé

- Coordonner les réflexions et les efforts à l'échelle intercommunale pour garantir la cohérence de l'offre et éviter les phénomènes de concurrence
- Favoriser l'implantation de structures et d'outils pour lutter contre la désertification médicale (exercice coordonné, télémedecine)
- Attirer et fixer les internes et les médecins en début de carrière
- Se saisir des opportunités offertes par la télémedecine sans jamais rompre le lien avec le praticien

➡ Agir en faveur de la formation, de l'insertion, de l'accès et du retour à l'emploi

- Développer une offre en enseignement supérieur adaptée aux besoins des jeunes du territoire et du tissu économique local

➡ Proposer un habitat attractif et durable pour tous

➡ Offrir à tous les habitants un accès à la culture, aux sports et aux loisirs

➡ Redynamiser et requalifier les centres bourgs

PROTEGER LES HOMMES ET LEUR(S) MILIEU(X)

La sécurité au service d'un territoire résilient et apaisé

La période de crise inédite que traverse l'humanité depuis le début l'année 2020 a conforté l'importance que les populations accordent à la sûreté de leur environnement. La multiplication des chocs, économiques, climatiques, sanitaires, etc. passés et à venir plaident en faveur d'une prise en compte accrue de la notion de résilience dans les politiques publiques menées y compris à l'échelon local.

La question de la sécurité des personnes demeure par ailleurs une préoccupation majeure de nos concitoyens, un élément essentiel de l'attractivité et de l'hospitalité des territoires, et par là même une priorité des élus du Grand Sénonais.

Considérant qu'un environnement quotidien sûr et apaisé constitue l'un des fondements de toute construction sociale et territoriale, il s'agit de prendre en compte, dans le cadre du Projet de territoire, la sécurité et la protection des personnes et des biens dans toutes leurs composantes, à savoir :

- La sécurité routière et le partage apaisé des voies de circulation ;
- La lutte contre la délinquance et les incivilités ;
- L'anticipation des crises et chocs liés au changement climatique, en matière de ressource en eau, de prévention et de gestion des inondations notamment ;
- La défense incendie ;
- Les problématiques liées à l'hygiène publique et la salubrité ;
- Les questions liées aux risques sanitaires, qu'il s'agisse d'anticiper au mieux la survenance d'une crise comme celle que nous traversons actuellement, ou de faire face aux menaces environnementales liées à l'agriculture, l'alimentation, la dégradation des milieux naturels ;
- La prévention des risques émergents liés aux usages numériques (cybercriminalité, etc.) ;
- Etc.

L'affirmation de cette orientation stratégique au cœur du Projet de territoire signifie qu'il n'est pas seulement question d'apporter des réponses ponctuelles à des problématiques isolées, mais que la sûreté, la prévention et la gestion des conflits d'usage, et la résilience sont pour l'Agglomération du Grand Sénonais et ses communes des conditions essentielles du vivre ensemble sur le territoire aujourd'hui et demain.

Axes d'intervention :

- ➡ **Construire un territoire résilient, capable de faire face aux crises à venir**
- ➡ **Sécuriser les voies de circulation et apaiser le partage des espaces**
- ➡ **Coordonner et renforcer les actions en matière de lutte contre la délinquance et les incivilités**
- ➡ **Agir en faveur de la sécurité sanitaire et environnementale notamment pour les populations les plus fragiles**
- ➡ **Préserver et améliorer la qualité écologique et sanitaire des milieux naturels**
- ➡ **Anticiper l'aggravation des aléas climatiques et des risques naturels**
- ➡ **Prévenir les risques liés aux usages numériques**

REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

L'investissement et l'innovation au service de la sobriété et du développement durable

Cette troisième orientation se positionne à dessein au cœur de l'armature stratégique du Projet de territoire, pour affirmer le message suivant : il n'y a pas de Projet de territoire sans projet de transition écologique, il n'y a pas de développement local sans investissements durables.

La transition écologique est par ailleurs consubstantielle des autres orientations déclinées dans ce Projet de territoire :

- elle est vectrice de cohésion en cela qu'elle concourt à réduire les inégalités en matière de logement, de mobilités, d'accès à un environnement et à une alimentation saine, ou encore de facture énergétique ;
- elle est indispensable à la prévention et l'atténuation des aléas climatiques et des risques naturels auxquels nos territoires sont de plus en plus exposés ;
- elle est devenue une composante majeure de l'attractivité des territoires, en matière économique, touristique et résidentielle, et un argument de premier plan au sein des stratégies marketing déclinées par les collectivités ou leurs opérateurs ;
- enfin, parce qu'elle ne peut pas être menée à la seule échelle administrative des communes ni même des agglomérations, elle va de pair avec la mise en œuvre de coopérations et d'outils d'intelligence collective.

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais se place aujourd'hui en acteur du changement au sein d'un système global, et entend ainsi mettre l'investissement et l'innovation au service de la sobriété et du développement durable, afin de construire un territoire répondant aux besoins présents sans compromettre ni obérer l'avenir.

Alors que la crise sanitaire se poursuit, et que ses conséquences économiques et sociales à moyen et long terme sont encore difficilement mesurables, le Grand Sénonais doit saisir l'opportunité du Plan de relance, du CRTE, de la remise en question de la société de consommation, et des opportunités y compris économiques induites par la transition écologique et environnementale pour impulser une véritable « révolution verte » sur le territoire.

L'Agglomération s'était engagée en 2017 dans l'élaboration d'un ambitieux PLUi-H qui fixe désormais¹⁹ le cap en matière d'économie de la ressource foncière, de préservation des espaces naturels et restauration des milieux et continuités écologiques, d'articulation entre les aspirations naturelles au développement du territoire et la nécessaire prise en compte de la gestion des ressources.

La réalisation d'un Schéma directeur des mobilités actives, adopté en octobre 2021, définit quant à lui la stratégie et les actions à mener en matière de développement des mobilités douces comme alternatives viables à l'autosolisme.

D'ici quelques mois, le PCAET, dont l'élaboration a démarré au début de l'année 2021, viendra étoffer la stratégie du territoire en matière de transition écologique, notamment sur les questions cruciales liées à l'énergie. D'ores et déjà, les réflexions menées définissent plusieurs grandes priorités :

- La rénovation thermique des bâtiments et notamment du parc tertiaire ;
- Le développement des énergies renouvelables, en particulier la biomasse et le photovoltaïque ;

¹⁹ Approbation en cours.

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, d'abord par la limitation des déplacements motorisés et du transport routier, et par le développement des alternatives durables ;

Celles-ci devront être complétées par les axes suivants :

- La préservation des ressources et espaces naturels, de la biodiversité, et la restauration des continuités et milieux à forte valeur écologique ;
- L'action en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables, la promotion des approvisionnements locaux ;
- La modernisation des infrastructures d'énergie, d'assainissement, de gestion des déchets, et l'accompagnement au changement en matière d'usages.

Axes d'intervention :

- ➔ **Développer les mobilités actives et durables**
- ➔ **Promouvoir une agriculture et une alimentation saines, durables et locales**
- ➔ **Protéger et améliorer la qualité écologique des milieux naturels**
- ➔ **Préserver la ressource foncière et la qualité des paysages (dont lisières) et de nos espaces ruraux**
- ➔ **Réussir la transition énergétique**
- ➔ **Développer l'économie circulaire**
- ➔ **Réduire la production de déchets et améliorer leur gestion et leur traitement**
- ➔ **Allier transition écologique et transition numérique**

« SENS INTENSE » TOUTE L'ANNEE !

Le Grand Sénonais rayonne et affirme sa place sur la carte de France, en Bourgogne, à 1h de Paris

Cette orientation stratégique traduit la volonté de faire du Sénonais un territoire qui valorise, optimise, capitalise sur ses atouts et ses richesses dans le respect de son identité, de ses valeurs, de ses ressources et de son avenir.

Elle porte aussi l'ambition de passer d'un territoire de transit à un territoire d'accueil puisque jusqu'alors, les grands axes de transport et le positionnement géographique du territoire, mis en perspective avec son faible degré d'attractivité, ont eu tendance à faire du Grand Sénonais un lieu de passage, une porte, plutôt qu'une destination :

- Porte de la région Bourgogne-Franche-Comté, et donc de l'Ile-de-France ;
- Etape, au mieux, sur les grands axes de communication et les itinéraires touristiques ;
- Terre d'origine de nombreux jeunes et étudiants qui la quittent pour ne jamais y revenir ;
- Parfois même, destination non souhaitée et passagère des personnels de l'éducation nationale qui y sont affectés...

Cette tendance connaît aujourd'hui un infléchissement notable, à la « faveur » des conséquences de la crise sanitaire, des nouvelles aspirations qui émergent parmi les populations métropolitaines notamment, et du desserrement francilien qui en résulte, mais aussi de l'action volontariste portée par les collectivités du territoire.

Pour confirmer cet essor, mais aussi le transformer en richesse, en emploi, en développement local, le territoire doit être en capacité de créer les conditions d'une meilleure captation des revenus issus de l'extérieur du territoire (économie résidentielle), et de réinjection de ces revenus dans l'économie locale via la consommation (économie présentielle). C'est donc tout un écosystème favorable – le fameux « effet local » – qui doit se développer pour améliorer l'attractivité économique, touristique et résidentielle du territoire, le faire rayonner par-delà ses frontières, affirmer son identité, son positionnement, ses singularités.

Très concrètement, cela passera notamment par :

- le renforcement des grandes infrastructures et réseaux de mobilités qui nous connectent aux territoires voisins et aux métropoles des régions alentour, au premier rang desquelles le Grand Paris. Cela inclut notamment tout le travail à mener sur les quartiers gare, en particulier à Sens ;
- le déploiement de la fibre ;
- la mise en œuvre de projets ambitieux en matière de requalification des espaces publics contribuant au changement d'image du territoire, en particulier des cœurs de bourgs et du cœur de ville de Sens ;
- la mise en valeur du riche patrimoine naturel et culturel, par un travail sur les éléments remarquables et classés, mais aussi tout le « petit » patrimoine vernaculaire de l'ensemble de nos communes, qui constitue une formidable trame pour susciter la découverte du territoire ;
- la création et le développement des grands sites culturels, sportifs, de tourisme et de loisirs, capable d'accueillir en leur sein toute la diversité des activités et des événements attendus par les habitants, par les touristes, mais aussi par les populations du bassin de vie voire au-delà. D'ores et déjà, l'Amphi, les théâtres et musées de Sens et Villeneuve-sur-Yonne, les haltes nautiques d'Armeau et Sens, le parc du Moulin à Tan²⁰, etc. Demain, le port de Villeneuve-sur-Yonne, l'écosite du Fond des Blanchards, le golf communautaire étendu, et ce qui pourrait devenir l'équipement emblématique d'un territoire qui assume désormais ses ambitions et sa confiance en l'avenir : la création d'une grande salle de spectacle au cœur du site Savinien, au sein duquel se déploiera par ailleurs une Académie des arts.
- la poursuite du travail engagé en matière de marketing territorial et la déclinaison d'une stratégie globale d'attractivité pilotée par une structure dédiée : l'agence Sens Intense.

En bref, faire du Grand Sénonais un territoire intensément attractif !

Axes d'intervention :

- ➡ **Porter une vision et une action cohérente et ambitieuse en matière d'attractivité**
- ➡ **Soutenir un développement économique durable**
- ➡ **Renforcer les connexions, les mobilités, les réseaux**
- ➡ **Accompagner l'émergence et le développement des filières d'avenir**
- ➡ **Développer l'économie résidentielle**
- ➡ **Renforcer les polarités urbaines et leur attractivité**
 - Redonner aux centres bourgs leur place et leur rôle dans la cité et le territoire
 - Requalifier et renforcer l'attractivité architecturale, urbaine, paysagère et résidentielle des cœurs de ville et de bourgs
 - Favoriser le maintien et le développement de commerces en centre-ville et centres bourgs plutôt qu'en périphérie
- ➡ **Identifier et valoriser les patrimoines locaux pour la préservation de l'identité du territoire et l'attractivité touristique**

²⁰ 3^e site le plus visité dans le département de l'Yonne, 12^e en région Bourgogne-Franche-Comté (SRDTL 2017-2020 – chiffres 2016)

- Développer les équipements et infrastructures touristiques, sportifs et culturel rayonnants
- Densifier l'offre événementielle au service du développement touristique et culturel

FAIRE TERRITOIRE

L'action publique locale au service d'un projet global

L'organisation territoriale a connu, au cours des 40 dernières années, et plus encore depuis les années 2000, de multiples réformes qui ont conduit à de nombreuses compositions et recombinaisons du paysage administratif local et de sa gouvernance, en particulier au niveau du bloc communal, entraînant parfois une perte de lisibilité de l'action publique et un affaiblissement de l'intérêt et de la confiance envers les institutions.

Le Grand Sénonais s'est constitué au fil de ces réformes, passant d'un district en 1962 à une Communauté de communes en 2002 composée de 8 communes (9 en 2008 avec la scission Sens-Rosoy), puis 19 en 2014, et enfin 27 avec le passage en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2016.

Cette culture de la coopération intercommunale ancrée dans le territoire a permis d'anticiper d'une année l'obligation annoncée par la Loi NOTRe de 2015, et d'initier une mutualisation inédite et vertueuse entre les services de l'Agglomération nouvellement créée et ceux de la Ville de Sens.

En parallèle, des formes de coopérations plus souples, plus agiles, ont émergé entre l'Agglomération et ses communes ou entre les communes elles-mêmes, pour tenter de faire face à plusieurs phénomènes notamment :

- l'exigence et les attentes croissantes des administrés en matière d'équipements, de services et d'aménagement du territoire,
- alors même qu'il apparaît de plus en plus difficile de maintenir ou d'implanter au sein de chaque commune les services de proximité essentiels,
- ce dans un contexte de complexification des compétences et de l'environnement territorial auquel les communes sont confrontées.

Elles sont à ce jour cependant trop peu formalisées et épisodiques pour apporter une réponse satisfaisante aux enjeux actuels.

L'équation apparaît donc délicate aujourd'hui pour des communes qui demeurent l'échelon privilégié de la relation avec l'habitant²¹, mais qui se trouvent parfois démunies lorsqu'il s'agit de faire face à des aspirations ou des contraintes réglementaires et financières en constante évolution.

Il appartient donc à l'Agglomération de s'organiser afin de proposer à ses communes l'appui et l'accompagnement dont elles ont besoin tout en réaffirmant leurs compétences et leur vocation d'échelon de proximité, au plus près des populations sur l'ensemble du territoire.

Cette place aux côtés et en soutien des communes, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais entend non seulement l'assumer mais aussi la renforcer, la structurer, en jouant les différents rôles qu'elle suppose :

- celui de porte-voix, pour se faire le relai des communes auprès des partenaires et dans le cadre des réflexions qui privilégient l'échelon intercommunal ;
- celui d'« ensemblier » lorsqu'il s'agit de mettre en cohérence ou en réseau des initiatives portées par les communes ;
- celui de maître d'ouvrage, lorsque cette cohérence doit être garantie par un pilotage unifié ;

²¹ Cf. étude AMF CEVIPOF menée en 2016 qui révèle l'« attachement fort » de 73% des Français à la commune, et le souhait de 64% d'entre eux de les voir conserver leur rôle et leurs compétences actuelles de proximité.

- celui de maître d'œuvre ou de prestataire, pour répondre aux besoins sur-mesure des communes selon un cadre équitable et clairement défini ;
- celui d'expert et de conseil lorsque la technicité requise se trouve dans les services intercommunaux ;
- et celui de précurseur, qui porte l'innovation et l'expérimentation sur le territoire, prépare et accompagne le changement (télétravail, nouveaux modes de vie, etc.).

L'Agglomération a également vocation à impulser, aux côtés des communes, la modernisation de l'action publique et la refonte de la relation avec l'usager, en lien avec le déploiement de nouveaux outils et solutions numériques, qui ne pourra se faire qu'à la condition de garantir l'accessibilité et l'inclusion numérique pour tous.

Ensemble, il s'agit pour les collectivités qui composent le territoire de trouver les nouveaux modes d'administration et de travail en commun afin d'aborder et de relever les grands défis de demain pour le Grand Sénonais, en offrant la possibilité aux habitants et aux forces vives du territoire d'y contribuer.

Enfin, parce que l'ouverture, la mise en réseau, les partenariats et les connexions enrichissent un territoire et le font grandir, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais accorde une importance particulière aux logiques interterritoriales et particulièrement, du fait de son positionnement géographique au carrefour de 4 régions, aux coopérations avec les territoires exposés aux mêmes trajectoires et aux mêmes impacts du fait de leur proximité avec la métropole parisienne, s'inscrivant en cela pleinement dans les orientations du SRADDET Ici 2050²²,

Axes d'intervention :

- ➔ **Améliorer l'accès aux équipements et services publics pour tous**
- ➔ **Lutter contre la fracture numérique (infrastructures et usages)**
- ➔ **Remettre l'usager au cœur de l'action publique**
 - Moderniser l'administration et l'action publique
 - Anticiper et accompagner les changements sociétaux
- ➔ **Réfléchir ensemble aux évolutions de l'intercommunalité**
- ➔ **Intensifier les mutualisations et les coopérations au sein de l'Agglomération**
 - Mettre l'ingénierie de l'Agglomération au service des communes
- ➔ **Développer les coopérations interterritoriales vertueuses**
- ➔ **Associer davantage les habitants aux réflexions et aux projets du territoire**

4.4 Le programme d'actions déclinant les orientations stratégiques à l'horizon 2026

Le programme d'action pluriannuel global est présenté en [annexe 1.1](#), sous la forme d'une maquette prospective et financière. Il propose une liste exhaustive mais non figée et non définitive des projets de l'Agglomération et des 27 communes qui la composent, s'inscrivant dans les 5 grandes orientations du Projet de territoire.

²² Notamment : Objectif stratégique 3 – Entrer dans l'ère des transitions, objectifs opérationnels 29 (Encourager les coopérations aux interfaces du territoire régional) et 30 (S'engager dans des coopérations interrégionales).

Cette maquette permet à l'Etat et aux partenaires d'apprécier la réponse globale aux problématiques et enjeux identifiés dans le Projet de territoire, de disposer d'une vision à moyen terme sur les intentions opérationnelles de l'Agglomération et de ses communes, et d'anticiper au mieux les éventuelles sollicitations et besoins en cofinancements que ces projets pourront générer.

La maquette est présentée à titre informatif et pourra évoluer régulièrement, au fil des avenants, pour ajouter, ajuster ou retirer des projets en fonction des évolutions stratégiques et opérationnelles décidées par les Collectivités du territoire porteuses de ces projets.

5 SIGNATAIRES

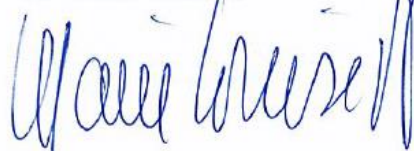
A Sens, le 7 janvier 2022,

Le préfet de l'Yonne,
Délégué territorial de l'ANCT



Henri PRÉVOST

La présidente de la Communauté d'Agglomération
du Grand Sénonais



Marie-Louise FORT

Le président du Conseil départemental
de l'Yonne



Patrick GENDRAUD

6 ANNEXES

Annexe 0 – Bilan des opérations ayant bénéficié de crédits issus du plan France Relance au 31/12/2021 (collectivités seules - hors aides aux entreprises et associations)

Porteur de projet	Dispositif	Mesure du plan France Relance	Montant de la subvention	Détail du projet
SENS	Aide à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)	Densification et renouvellement urbain : aide à la densification	18 600 €	
COLLEMIERS	Continuité pédagogique - AàP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Transformation numérique de l'État et des territoires	5 290 €	
SAINT-DENIS-LES-SENS	Continuité pédagogique - AàP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Transformation numérique de l'État et des territoires	5 262 €	
GRON	Continuité pédagogique - AàP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Transformation numérique de l'État et des territoires	10 248 €	
ETIGNY	Continuité pédagogique - AàP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Transformation numérique de l'État et des territoires	3 340 €	
SALIGNY	Continuité pédagogique - AàP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Transformation numérique de l'État et des territoires	5 104 €	
ROSOY	Continuité pédagogique - AàP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Transformation numérique de l'État et des territoires	5 333 €	
MALAY-LE-GRAND	Continuité pédagogique - AàP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Transformation numérique de l'État et des territoires	2 502 €	
SOUCY		Transformation numérique de l'État et des territoires	5 078 €	
SAINT-CLEMENT		Transformation numérique de l'État et des territoires	3 691 €	

VILLIERS-LOUIS		Transformation numérique de l'État et des territoires	2 505 €	
SIVOS DE COURTOIS-SUR-YONNE ET DE NAILLY		Transformation numérique de l'État et des territoires	5 168 €	
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE		Transformation numérique de l'État et des territoires	7 950 €	
SENS	Devenir conseiller numérique	Inclusion numérique	55 429 €	
PARON	Devenir conseiller numérique	Inclusion numérique	55 429 €	
SENS	DSIL exceptionnelle 2020	Soutien aux collectivités territoriales	194 000 €	Travaux de requalification de la rue des Déportés et de la Résistance – tronçon 1 (de la rue de la République à la rue de Montpezat)
SENS	DSIL exceptionnelle 2020	Soutien aux collectivités territoriales	279 600 €	Travaux d'interconnexion d'un réseau d'eau potable sur Sens-Rosoy
SENS	DSIL exceptionnelle 2020	Soutien aux collectivités territoriales	102 750 €	Transformation du quai Schweitzer en berge urbaine
SAINT-CLEMENT	Initiative jardins partagés régional		40 990 €	Jardins familiaux : installation d'un abri fermé, d'un composteur, récupérateur d'eau, abris individuels.
CINEMA CONFLUENCES	Plan cinéma et audiovisuel	Mesures exceptionnelles de soutien à la diffusion culturelle et à l'éducation à l'image	9 296 €	
CATHEDRALE SAINT-ETIENNE	Plan cathédrale		2 600 000 €	Restauration de la tour sud
SENS	Quartiers fertiles de l'ANRU	"Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous"	66 400 €	
DIXMONT	Recyclage foncier des friches #1	Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	354 225 €	Revitalisation du centre-bourg de Dixmont
SENS	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	Rénovation des bâtiments publics	56 980 €	Raccordement de 11 chaufferies de bâtiments communaux au réseau de chaleur urbain : modification du réseau secondaire avec l'installation de pots à boue et la modification de panoplie dans 11 chaufferies suite au raccordement de celle-ci au réseau de chaleur urbain

DIXMONT	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	Rénovation des bâtiments publics	95 484 €	Réhabilitation et rénovation thermique d'un bâtiment : création d'un cabinet médical au rez-de-chaussée et de logements à l'étage
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	Rénovation énergétique des bâtiments des Départements	Rénovation des bâtiments publics	920 307 €	Collège de Villeneuve-sur-Yonne : rénovation des couvertures et des ouvrants
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	Rénovation énergétique des bâtiments des Départements	Rénovation des bâtiments publics	80 112 €	Raccordement au chauffage urbain des collèges Monpezat et Mallarmé à Sens
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE	Rénovation énergétique des bâtiments des Départements	Rénovation des bâtiments publics	502 900 €	Collège de Champs Plaisants à Sens : rénovation énergétique partielle
CAGS	Tri à la source, collecte et valorisation des biodéchets	"Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets"	12 845 €	AàP TRIBIO 2021 - Etude d'évolution des collectes et d'un dispositif de tri à la source des biodéchets
SENS	Soutien au commerce de proximité		40 000 €	Cofinancement d'un poste de manager de commerce
MAILLOT	Transformation numérique des collectivités territoriales- ITN7		4 410 €	Accompagnement par un expert numérique pour le changement du système informatique de la mairie (Essentiellement de l'achat de matériels informatiques)
SOUCY	Transformation numérique des collectivités territoriales- ITN7		6 784 €	Achat d'un logiciel LOGICIM destiné à l'informatisation de la gestion des cimetières de la commune. Le logiciel nécessite une formation de 45 minutes. Permet de constituer une base de données par un relevé cartographique, régulièrement enrichie, puis création d'une interface à disposition des administrés.
VERON	Transformation numérique des collectivités territoriales- ITN7		1 141 €	Mise à disposition d'un point numérique d'accueil au public au sein de la bibliothèque afin d'apporter de l'aide pour effectuer démarches administratives.
CAGS	Transformation numérique des collectivités territoriales- ITN7		16 320 €	Déploiement d'un outil collaboratif unique regroupant un ensemble de fonctionnalités + formation des référents au paramétrage et à la mise en place des processus, et accompagner les agents et les élus à l'utilisation de l'outil.



Annexe 1.1 – Programme d’actions pluriannuel du Projet de territoire

Cette annexe a vocation à présenter l’ensemble des actions recensées, dès 2021, et s’inscrivant dans le Projet de territoire de la Communauté d’Agglomération du Grand Sénonais. Certaines opérations y figurant ont d’ores et déjà bénéficié de crédits de l’Etat, et notamment du Plan de relance, et certaines d’entre elles ont connu un engagement au cours de l’année 2021.

Ce programme d’actions n’est pas figé et intégrera au fil de l’eau les actions qui émergeront, de même qu’il écartera celles qui ne sont plus d’actualité.

Les actions seront sélectionnées par le Comité de Pilotage sur la base des critères définis conjointement avec l’Etat pour figurer au sein de chaque maquette financière annuelle du CRTE, déclinées dans les annexes ci-après.

PROGRAMME D’ACTIONS PLURIANNUEL PROJET DE TERRITOIRE				
Orientation stratégique	Maître d’ouvrage	Programme global (le cas échéant)	Opération	Echelle d'enjeu
Bien vivre ensemble	AGGLO	Ad'AP	Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) de la CAGS	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	AGGLO	Amélioration habitat privé	Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	AGGLO	Amélioration habitat privé	Programme d’Intérêt Général (PIG) du Grand Sénonais	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	AGGLO	Ballastière	Installation d’une aire de jeux en matériaux écologiques au sein du parc de la Ballastière	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	AGGLO	Développement CRI	Développement de la pratique de la musique assistée par ordinateur (MAO) par l’acquisition d’équipements numériques spécialisés	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	AGGLO	Développement CRI	Matériel destiné au conservatoire à rayonnement intercommunal (chaises et pupitres pour les 3 sites, tapis spécialisé danse, stores et rideaux)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	AGGLO	L'Amphi	Création de l'Amphi, pôle d’enseignement supérieur du Grand Sénonais	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Bien vivre ensemble	AGGLO	L'Amphi	Implantation d'une antenne du CNAM au sein de l'Amphi	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Bien vivre ensemble	AGGLO	NPRU	Maison du Projet - Equipement du lieu d’informations et d’échanges sur le NPRU	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	AGGLO		Achat de vélos dans le cadre du développement de l’apprentissage du vélo à l’école	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	AGGLO		Mise aux normes des sanitaires du bâtiment maternelle et création d'un sanitaire PMR au centre de loisirs de Saint-Martin-du-Tertre	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	AGGLO		Réaménagement d’une aire de jeux pour la section maternelle au centre de loisirs de Saint-Martin-du-Tertre	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	AGGLO		Rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	ARMEAU		Mise en accessibilité du cimetière	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	COLLEMIERS	Revitalisation CB_Collemiers Réseau tiers-lieux	Reconversion d'une ancienne épicerie-restaurant	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	COURTOIS-SUR-YONNE	Revitalisation CB_Courtois	Création d’un commerce multi-services et aménagement du centre bourg	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	COURTOIS-SUR-YONNE		Création d’un city stade	Proximité, centralités, quotidien

Bien vivre ensemble	COURTOIS-SUR-YONNE		Création d'une aire de jeux pour enfants et d'un parcours santé pour adultes	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	COURTOIS-SUR-YONNE		Mise aux normes PMR de la salle des fêtes	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	DIXMONT	Revitalisation CB_Dixmont	Aménagements extérieurs (cour et jardin)	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	DIXMONT	Revitalisation CB_Dixmont	Aménagements extérieurs (près commerce)	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	DIXMONT	Revitalisation CB_Dixmont	Extension de l'école avec construction d'une salle de classe	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	DIXMONT	Revitalisation CB_Dixmont	Rénovation d'un bâtiment communal avec création d'un cabinet d'infirmiers au rez-de-chaussée	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	DIXMONT	Revitalisation CB_Dixmont	Rénovation d'un bâtiment communal avec création d'un logement T3 au premier étage	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	DIXMONT	Revitalisation CB_Dixmont Réseau tiers-lieux	Construction d'un commerce « multiservices »	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	ETIGNY	Revitalisation CB_Etigny	Opération dernier commerce	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	FONTAINE-LA-GAILLARDE		Extension du hall d'accueil de l'école maternelle	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	FONTAINE-LA-GAILLARDE		Rénovation du logement de l'ancien presbytère	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	GRON		Acquisition d'un terrain pour ALSH	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	GRON		Agrandissement de la médiathèque	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	GRON		Construction d'un centre de santé	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	LES BORDES	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Réhabilitation d'un cheminement doux au Chemin de Pont	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	LES BORDES	Programme rénovation thermique et énergétique	Installation d'une climatisation (commerce) et d'une VMC (foyer communal)	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	MAILLOT	Revitalisation CB_Maillot	Extension du restaurant du centre-bourg	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	MAILLOT		Travaux d'accessibilité des courts de tennis	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	MALAY-LE-GRAND		Création d'un parcours de santé dans le parc	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	MALAY-LE-GRAND		Création de jardins partagés	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	MARSANGY	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Développement des mobilités douces en centre-bourg	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	MARSANGY	Revitalisation CB_Marsangy	Acquisition d'une maison sur la place de l'église pour un projet mixte commercial/médical	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	PARON	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Aménagement voie piétonne et paysagère rue des Paillons	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	PARON	Réseau tiers-lieux	Création d'une maison des solidarités	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	PARON		Achat de livres auprès des libraires	Proximité, centralités, quotidien

Bien vivre ensemble	PARON		Acquisition de deux cellules médicales	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	PARON		Construction d'un restaurant scolaire avec circuit court au groupe scolaire Pierre Curie	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	PARON		Création d'un local commercial dans le vieux Paron	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	PARON		Mise en place d'un jardin partagé	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	PASSY	Réseau tiers-lieux	Construction d'un foyer rural	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	PASSY		Equipements sportifs	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	ROSOY	Revitalisation CB_Rosoy	Construction de logements et d'un local d'activité en centre-bourg	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SAINT-CLEMENT	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Création de liaisons douces	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SAINT-CLEMENT		Construction d'un restaurant scolaire	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SAINT-CLEMENT		Création de jardins familiaux	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SALIGNY	Réseau tiers-lieux	Espace intergénérationnel - Réhabilitation de la « Vieille École »	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SENS	Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Ville de Sens - Année 4	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SENS	NPRU	Construction d'un équipement socio-culturel et petite enfance dans le quartier des Champs-Plaisants	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SENS	Programme rénovation thermique et énergétique	Réfection complète du logement d'urgence Aristide Briand (2ème étage gauche)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	SENS		Création d'un pôle éducatif et sportif	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	SENS		Devenir de la bibliothèque annexe des Champs-Plaisants	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SENS		Installation d'une boîte de retour de documents à la médiathèque Jean-Christophe Rufin	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SENS		Le jardin Corneille, au cœur de la biodiversité !	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SENS		Réfection des sanitaires filles et garçons de l'école élémentaire Paul Bert	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SENS		Réfection des sanitaires filles et garçons de l'école maternelle Cours Tarbé	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SENS		Réfection salle mixte et salle élémentaire du restaurant scolaire Maxime Courtis	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SOUCY	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Création d'un itinéraire de mobilité douce	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SOUCY	Revitalisation CB_Soucy	Création d'un pôle santé en centre-bourg	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	SOUCY		Aménagement d'un parc de loisirs paysager et de promenade	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SOUCY		Rénovation et amélioration progressive du plateau sportif	Proximité, centralités, quotidien

Bien vivre ensemble	VERON		Agrandissement du centre de santé	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	VILLENEUVE-SUR-YONNE		Création d'un pôle de santé	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	VILLENEUVE-SUR-YONNE		Programme de travaux d'accessibilité	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	VOISINES		Création d'une aire de jeux	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Ballastière	Réaménagement du mur de soutènement du parc de la Ballastière	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Diagnostic et schéma directeur du réseau d'eau potable	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Etude de bassin d'alimentation de captages à Paron et Soucy	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Programme annuel de renouvellement des réseaux et branchement d'eau potable	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Programme d'activités pour l'animation agricole sur les bassins d'alimentation de captages (BAC)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Programme de réhabilitation des réservoirs d'eau potable : réservoir des Solas à Villeneuve-sur-Yonne	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Sécurisation des Champs Captants	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Travaux d'interconnexion d'eau potable sur la commune de Rosoy	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Sécurisation et aménagement de la coulée verte	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Plan vélo	Déploiement d'une offre de stationnement vélos sécurisée à proximité des pôles générateurs de déplacements	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Sports et loisirs aquatiques	Remplacement des blocs autonomes d'éclairage (BAES) de sécurité au centre nautique Pierre Toinot	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO		Installation d'un puisard en cas d'inondation au 14/14	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO		Installation d'une alarme anti-intrusion sur le bâtiment de la Poterne	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO		Remplacement du transformateur de l'aire de grands passages des gens du voyages	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO		Sécurisation du système d'information par la création d'une deuxième salle serveur	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	ARMEAU		Mise aux normes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	ARMEAU		Travaux de retenues d'eaux pluviales	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	ARMEAU		Travaux de sécurisation de la RD606	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	COURTOIS-SUR-YONNE		Aménagement de l'espace routier – route de Nailly	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	GRON		Aménagement et restauration du quartier des Damiettes	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	GRON		Requalification d'un parking Rue Haute avec aménagement piétonnier et paysager	Proximité, centralités, quotidien

Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	LES BORDES		Achat et mise en place d'une bâche de défense incendie – Le Clos Aubry	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	NOE	Revitalisation CB_Noé	Requalification du centre bourg (place)	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	PARON		Extension vidéoprotection quartier de la Fraternité et création d'un CSU	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	ROUSSON	Revitalisation CB_Rousson	Création d'un parking sécurisé en centre-bourg	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	ROUSSON		Installation d'un système de défense incendie	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SENS	Devenir musée et palais synodal	Mise en conformité du musée	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SENS	Devenir musée et palais synodal	Mise en sécurité du musée	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SENS	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Aménagements de carrefours et marquage au sol dans le cadre du plan vélo	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SENS		Isolation coupe-feu des archives de l'Hôtel de Ville (flocage pour sécurisation incendie du bâtiment)	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SENS		Réfection salles sous le marché couvert	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SENS		Réorganisation et sécurisation de l'accueil de l'Hôtel de Ville	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SENS		Travaux de sécurisation des ouvrages d'art suite aux inspections détaillées périodiques	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SOUCY	Bâtiments scolaires et périscolaires_Soucy	Réfection et sécurisation des bâtiments scolaires et périscolaires - Tranche 1	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SOUCY	Bâtiments scolaires et périscolaires_Soucy	Réfection et sécurisation des bâtiments scolaires et périscolaires - Tranche 2	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SOUCY	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Rénovation d'une passerelle (au-dessus du ru de la Mauvotte)	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SOUCY	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Requalification complète de la Route de Voisines en intégrant des mobilités douces sécurisées	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SOUCY		Installation d'un système de vidéoprotection	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	SOUCY		Travaux d'urgence sur la toiture de la mairie	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	VOISINES		Réfection de la cour de l'école	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	VOISINES		Travaux de sécurité dans la rue principale	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	AGGLO	Atlas des patrimoines	Réalisation d'un atlas intercommunal de la biodiversité	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	CVED	Création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers résiduels	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Développement Gron-Salcy	Construction d'un pont au-dessus de la ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille en direction de la zone de Salcy à Gron	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Développement Gron-Salcy	Création d'une plateforme trimodale connectée au port de Gron dans la ZA de Salcy	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Développement Gron-Salcy	Développement du fret ferroviaire - Réhabilitation de l'embranchement ferré de la zone d'activité de Salcy à Gron et de son aiguille	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux

Réussir la transition écologique	AGGLO	Développement ZA(IR) Vauguillettes	Création d'une station multi-carburants dans la ZA des Vauguillettes	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Ecosite du Fonds des Blanchards	Aménagements pour l'ouverture au public de l'écosite du Fonds des Blanchards	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Ecosite du Fonds des Blanchards	Création d'une roselière sur l'écosite du Fond des Blanchards	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Itinéraires mobilités actives_Communauteaire	Itinéraire cyclable de Courtois-sur-Yonne à Saint Martin-du-Tertre jusqu'à Sens (Pont-Neuf)	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Itinéraires mobilités actives_Communauteaire Développement ZA(IR) Vauguillettes	Aménagement d'un réseau de voies douces dans la ZA des Vauguillettes	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	AGGLO	Nouvelle déchetterie Vauguillettes	Création d'une déchetterie nouvelle génération dans la ZA des Vauguillettes à Sens	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	PAT	Elaboration d'un Projet Alimentaire territorial (PAT)	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Plan LED	Programmation LED 2022	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Plan vélo	Déploiement de bornes libre-service de lavage vélos	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Plan vélo	Déploiement de bornes libre-service d'entretien vélos	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Plan vélo	Déploiement d'une offre de location de vélos à assistance électrique en libre-service et en location moyenne et longue durée	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme assainissement	Création d'un système d'assainissement collectif à Armeau	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme assainissement	Programme de renouvellement des réseaux et branchements d'assainissement 2021 : collecteur rue des Charmes, rue des Grahuches et rue des Champs Pluviers à Sens	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme eaux pluviales	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Saint-Martin-du-Tertre	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme eaux pluviales	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et réhaussement de la route à Fontaine-la-Gaillarde	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme eaux pluviales	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur le secteur de la Charbonnière à Rosoy	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme eaux pluviales	Etudes préalables à la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Rosoy	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme eaux pluviales	Programme de rénovation du réseau d'eaux pluviales 2021	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme eaux pluviales	Programme de rénovation du réseau d'eaux pluviales 2022	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme rénovation thermique et énergétique	Isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries du bâtiment élémentaire du centre de loisirs de Saint-Martin-du-Tertre	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme rénovation thermique et énergétique	Réalisation d'un audit et de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments communautaires de plus de 1000 m² (élaboration et suivi)	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme rénovation thermique et énergétique	Réonvation thermique de la Poterne	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO		Etude sur l'optimisation de la collecte des déchets	Enjeux Agglo, bassin de vie- habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO		Expérimentation du compostage en pieds d'immeubles	Proximité, centralités, quotidien

Réussir la transition écologique	AGGLO		Programme de soutien à la création et la réhabilitation de mares forestières	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO		Travaux préalables à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Villeneuve-sur-Yonne (secteur collège)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	ARMEAU		Pose de panneaux photovoltaïques sur des terrains en friche	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	COLLEMIERS	Programme rénovation thermique et énergétique	Travaux d'isolation thermique et phonique de la salle des fêtes	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	COLLEMIERS		Aménagement d'un plan d'eau	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	COLLEMIERS		Travaux d'isolation thermique de la salle des fêtes	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	ETIGNY	Programme rénovation thermique et énergétique	Travaux de rénovation à l'école élémentaire	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	GRON		Désimperméabilisation des surfaces des écoles	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	GRON		Restauration de la ripisylve du ru de Collemiers	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	LES BORDES		Achat d'un terrain pour l'installation de panneaux photovoltaïques	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	LES BORDES		Projet de reforestation et de création d'un verger conservatoire pédagogique	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	MAILLOT	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	MALAY-LE-GRAND	Programme rénovation thermique et énergétique	Modernisation de l'éclairage public des groupes scolaires	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	MALAY-LE-GRAND	Programme rénovation thermique et énergétique	Réhabilitation de la salle de sport Béatrice Lambert	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	MARSANGY	Programme rénovation thermique et énergétique	Installation d'une pompe à chaleur écologique au foyer communal	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	MARSANGY		Création d'un parking de covoiturage avec borne de recharge pour véhicules électriques	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PARON	Itinéraires mobilités actives_Communauteaire	Création d'une voie douce en bord d'Yonne jusqu'à Sens	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PARON	PAT	Installation d'un maraichage bio	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	PARON	Programme rénovation thermique et énergétique	Changement d'éclairage en LED du terrain de pétanque	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PARON	Programme rénovation thermique et énergétique	Installation d'une chaudière gaz à la mairie	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PARON	Programme rénovation thermique et énergétique	Programme de mutualisation des DPE	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PARON	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation du chauffage et de l'isolation complexe Roger Treillé	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PARON	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation toiture école Pierre Curie	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PARON		Acquisition de réserves foncières et aménagement paysager d'un couloir écologique	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PARON		Création d'une voirie de contournement du Bois de Saint-Bond	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi

Réussir la transition écologique	PASSY	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de la mairie	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PASSY	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique école	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	ROUSSON	Programme rénovation thermique et énergétique	Travaux d'isolation du local associatif et communal	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	ROUSSON	Programme rénovation thermique et énergétique	Travaux d'isolation du dortoir	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Programme rénovation thermique et énergétique	Installation de capteurs solaires école J. Ferry	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de l'école J. Ferry et bibliothèque	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de l'école maternelle Louise Michel	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS	Plan circulation stationnement	Etude pour la mise en œuvre du plan de circulation (dont onde verte)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS	Programme rénovation thermique et énergétique	Modernisation de l'éclairage intérieur du complexe sportif Roger Breton	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS	Programme rénovation thermique et énergétique	Réalisation d'un audit et de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments municipaux de plus de 1000 m² (élaboration et suivi)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation thermique de l'école élémentaire Paul Bert	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	SENS	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation thermique de l'école maternelle des Arènes	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation thermique de l'école maternelle des Chaillots	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation thermique du groupe scolaire Aristide Briand	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation thermique par l'extérieur du groupe scolaire des Champs d'Aloup	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS		Achat de vélo(s) à hydrogène et d'une station de remplissage hydrogène à destination des services	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS		Boulevards - Rénovation de l'arc Europe-Foch : boulevards Aristide Briand, Verdun et Churchill	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS		Raccordement de 11 chaufferies de bâtiments communaux au réseau de chaleur urbain	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SOUCY	Programme rénovation thermique et énergétique	Amélioration de l'éclairage des bâtiments publics (école, bibliothèque) (LED)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SOUCY	Programme rénovation thermique et énergétique	Changement du dispositif d'éclairage du terrain d'entraînement du complexe sportif : réparation et passage en LED	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SOUCY		Végétalisation de la clôture de l'école maternelle	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	VERON		Acquisition et dépollution d'une friche industrielle en vue de la création d'un lotissement et de l'agrandissement du cimetière	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	VILLENEUVE-SUR-YONNE	Programme rénovation thermique et énergétique	Réfection des menuiseries de la mairie	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	VILLENEUVE-SUR-YONNE	Programme rénovation thermique et énergétique	Réfection des menuiseries du théâtre	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi

Réussir la transition écologique	VILLIERS-LOUIS	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : mairie et école	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	VOISINES	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de la mairie	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	VOISINES		Aménagement du rû de la Mauvotte	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	VOISINES		Installation d'un assainissement collectif	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	VOISINES		Installation d'une borne de recharge électrique	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	VOISINES		Instaurer un partenariat avec le restaurant local : « Mieux manger à la cantine »	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	AGGLO	Amélioration habitat privé	Plan façade de l'Agglomération	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	AGGLO	Atlas des patrimoines	Réalisation d'un atlas intercommunal du petit patrimoine	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	AGGLO	Développement CRI	Equipement audio et vidéo du conservatoire à rayonnement intercommunal - Espace Pincemin à Villeneuve-sur-Yonne	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	AGGLO	Développement ZA(IR) Vauguillettes	Labellisation de la zone des Vauguillettes en Zone d'Activités d'Intérêt Régional (ZAIR)	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	AGGLO	Golf	Extension du practice de golf : création d'un parcours 9 trous	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	AGGLO	Itinéraires mobilités actives_Tourisme	Aménagement de parcours d'orientation et chemins de randonnées	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	AGGLO	Itinéraires mobilités actives_Tourisme	Aménagement d'une véloroute est-ouest sur les voies SNCF non circulées	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	AGGLO	Itinéraires mobilités actives_Tourisme	Refonte de la signalétique et rénovation du parcours sportif du parc des Champs-Captants	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	AGGLO	Plan mise en lumière	Programmation de mise en lumière du patrimoine remarquable de l'Agglomération	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	AGGLO	Sports et loisirs aquatiques	Schéma directeur des équipements aquatiques de l'Agglomération	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	AGGLO		Expérimentation de points d'apport volontaire (PAV) enterrés	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	AGGLO		Halte fluviale à Villeneuve-sur-Yonne	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	AGGLO		Lumières de Sens	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	AGGLO		Réaménagement ou création d'un parc des sports	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	AGGLO		Réfection des plages du centre nautique Pierre Toinot	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	ARMEAU	Itinéraires mobilités actives_Tourisme	Aménagement des chemins de randonnée	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	ARMEAU	Itinéraires mobilités actives_Tourisme	Aménagement du chemin de halage en liaison douce	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	ARMEAU	Revitalisation CB_Armeau	Aménagement de la place de la salle des fêtes	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	ARMEAU		Réfection du mur du cimetière dans le respect des techniques ancestrales	Proximité, centralités, quotidien

Sens intense toute l'année	ARMEAU		Requalification du port	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	COLLEMIERS		Rénovation du lavoir communal	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	COLLEMIERS		Restauration de la fresque de l'église	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	DIXMONT	Revitalisation CB_Dixmont	Aménagement de la place et des rues adjacentes	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	GRON		Installation d'un téléskinautique	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	GRON		Rénovation de l'église (façade et chauffage)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	LES BORDES		Réhabilitation de deux édifices du patrimoine local : l'église et le lavoir	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	MALAY-LE-GRAND	Réseau tiers-lieux	Création d'une maison des associations	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	MALAY-LE-GRAND		Réhabilitation de l'église	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	MALAY-LE-GRAND		Remise en eau de fossés	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	MALAY-LE-PETIT		Mise en valeur du lavoir et de sa place	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	PARON	Plan mise en lumière	Eglise Sainte-Florence et son parvis, éclairage dynamique et mise en place d'un système de chauffage	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	PARON		Création d'un jardin médiéval et d'un parc urbain Sainte-Florence	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SAINT-DENIS-LES-SENS	Réseau tiers-lieux	Création d'un espace de centralité et préservation d'un espace boisé classé Gîte, coworking, salle communale et lieu culturel	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Académie des Arts	Aménagement des espaces extérieurs	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	SENS	Académie des Arts	Département des Art graphiques et visuels	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	SENS	Académie des Arts	Département des Arts acoustiques	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	SENS	Académie des Arts	Département des Arts du son	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	SENS	Académie des Arts	Département des enseignements théoriques et des arts mouvants (+ Dépt administratif)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	SENS	Académie des Arts	Galerie des arts	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	SENS	Académie des Arts	Salle de spectacles	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Agence d'attractivité	Création de l'Agence d'attractivité : réaménagement du 1er étage de l'Office de tourisme	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Ancien hôtel Brennus	Création de logements au sein de l'ancien hôtel Brennus	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue Champfeuillard	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue de la République - Tranche 1 : tronçon nord	Proximité, centralités, quotidien

Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue de Laurencin	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue de l'Ecrivain	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue des Déportés et de la Résistance - Tranche 2	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue du Général Duchesne	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue Jossey	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue Thénard - Tranche 1 : Drapès jusqu'à la rue des 3 Croissants	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de l'axe rue Beaurepaire / rue André Gâteau	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Entrées de ville	Aménagement de l'intersection et de l'axe avenue de Senigallia - rue du Général de Gaulle	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Entrées de ville	Aménagement du rond-point Barbier (carrefour de l'Europe)	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Entrées de ville	Réaménagement de la rue du Général de Gaulle	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Entrées de ville	Requalification de l'axe Cornet-Vauban, jonction entre le quartier de la gare et le cœur historique de la ville	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Entrées de ville	Requalification de la rue du Général Leclerc - Tranche 1 : entre Promenades et rond-point Barbier	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Espaces en suspension	Aménagement de "l'Ilot des Jacobins"	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Espaces en suspension	Aménagement de l'Impasse Abraham	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Espaces en suspension	Aménagement des pourtours de l'Eglise Saint-Maurice	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Espaces en suspension	Aménagement du "bas de la Grande Rue"	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Espaces en suspension	Aménagement du "Gué Saint-Jean"	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Espaces en suspension	Aménagement du parvis du théâtre municipal	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Quais	Requalification du quai du Petit Hameau	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Quais	Transformation du quai Schweitzer en berge urbaine	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Charte CdV_Volet propriétaires et commerçants	Aides à la rénovation des devantures et enseignes du cœur de ville	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Charte CdV_Volet propriétaires et commerçants	Aides à la rénovation des façades du cœur de ville	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Charte CdV_Volet propriétaires et commerçants	Aides à l'embellissement des terrasses du cœur de ville	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Charte CdV_Volet propriétaires et commerçants	Mise à disposition de crosses pour les enseignes drapeau	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Charte CdV_Volet propriétaires et commerçants	Végétalisation des terrasses	Proximité, centralités, quotidien

Sens intense toute l'année	SENS	Devenir musée et palais synodal	Devenir du musée et du palais synodal	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Devenir musée et palais synodal	Pourtours de la cathédrale Saint-Etienne	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Devenir musée et palais synodal	Réserves des musées	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Devenir musée et palais synodal	Restauration du clos et du couvert du bâtiment de l'Orangerie	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Grande Juiverie	Devenir du site stratégique de la Grande Juiverie	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Itinéraires mobilités actives_Communautaire	Création d'une passerelle sur l'Yonne dédiée aux mobilités douces et requalification du quai du Petit Hameau	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	SENS	Moulins de la Vierge	Requalification de la friche des Moulins de la Vierge en cœur de ville	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	PEM / Quartier Gare	Aménagement du parvis de la gare	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	PEM / Quartier Gare	Libération des terrains et acquisitions foncières en vue de la transformation du quartier gare	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	PEM / Quartier Gare	Passerelle PMR au dessus de la gare	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Pointe nord Ile d'Yonne	Devenir du site stratégique de la Pointe Nord de l'Ile d'Yonne	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Promenades	Définition des principes d'aménagement des futures Promenades	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Promenades	Devenir du kiosque de l'ancien office de tourisme	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Promenades	Réfection du Monument aux Morts	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Promenades	Réhabilitation du Clos le Roi, parc sportif et de loisirs en cœur de ville	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Promenades	Requalification des Promenades : de l'Yonne au théâtre	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Promenades	Restauration et mise en valeur de l'ancien kiosque à musique	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Sainte-Paule	Devenir du site stratégique Sainte-Paule	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS		Création d'un label musical "Larsen Records"	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS		Implantation d'une Micro-folie	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS		Ingénierie de projet Terre de Jeux 2024	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS		Programme d'enfouissement des lignes aériennes	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS		Réfection des verrières du marché couvert	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS		Rénovation des grilles de la cour de l'Hôtel de Ville	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS		Stationnement connecté au cœur de ville	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi

Sens intense toute l'année	SENS		Travaux de restauration des façades et couvertures de l'église Saint-Maurice	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	VILLIERS-LOUIS		Restauration des deux cloches de l'église	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	VOISINES		Création d'un parcours culturel	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO	Amélioration habitat privé	Ingénierie de projet : dispositifs d'amélioration de l'habitat privé	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO	Mise en cohérence services	Création d'un guichet de l'habitat, point d'information et d'accompagnement des Sénonais sur leur logement	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO	Transformation numérique	Dématérialisation des autorisations d'urbanisme	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO	Transformation numérique	Equipement des services avec un outil collaboratif simple et complet	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO	Transformation numérique	Formation des agents au numérique	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO	Transformation numérique	Installation d'un écran tactile pour l'affichage légal au siège de l'Agglomération	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO	Transformation numérique	Mise en œuvre d'un projet d'archivage électronique mutualisé	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO		Développement d'une ingénierie territoriale intercommunale au service des communes	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO		Ingénierie en vue de l'élaboration du projet de territoire et du CRTE du Grand Sénonais	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO		Installation d'un dispositif de sonorisation en salle Europe au 14/14	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	AGGLO		Refonte du site internet de l'Agglomération pour simplifier la relation usagers-administration	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Faire territoire	ETIGNY		Aménagement de l'étage de la mairie	Proximité, centralités, quotidien
Faire territoire	MALAY-LE-PETIT		Création d'un local communal avec aménagement de l'accès	Proximité, centralités, quotidien
Faire territoire	PARON		Création de 2 services civiques (périscolaire et jardin partagé)	Proximité, centralités, quotidien
Faire territoire	SENS	Mise en cohérence services	Relocalisation de services municipaux au sein de l'ancienne Trésorerie (relocalisation du CCAS en cœur de ville)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	SENS	Mise en cohérence services	Relocalisation du service de la police municipale	Proximité, centralités, quotidien
Faire territoire	SENS		Conseiller numérique France Services	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	SENS		Dématérialisation des autorisations de voirie	Proximité, centralités, quotidien
Faire territoire	SENS		Relocalisation du service des Archives	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	SENS		Renouvellement des logiciels enfance et petite enfance	Proximité, centralités, quotidien
Faire territoire	SOUCY		Acquisition logiciel cimetière	Proximité, centralités, quotidien
Faire territoire	SOUCY		Remplacement du serveur de la mairie	Proximité, centralités, quotidien

Faire territoire	VILLENEUVE-SUR-YONNE		Aménagement d'une maison France Services et archives municipales	Proximité, centralités, quotidien
Faire territoire	VILLENEUVE-SUR-YONNE		Création d'un centre technique municipal	Proximité, centralités, quotidien

Annexe 1.2 – Liste des opérations matures, structurantes, concourant à la relance, à la transition écologique et à la cohésion des territoires, susceptibles de faire l’objet d’une demande de cofinancement dès 2022, et fiches actions correspondantes (maquette financière 2022)

MAQUETTE CRTE 2022				
Orientation stratégique	Maître d'ouvrage	Programme global (le cas échéant)	Opération	Echelle
Bien vivre ensemble	AGGLO	L'Amphi	Implantation d'une antenne du CNAM au sein de l'Amphi	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Bien vivre ensemble	ETIGNY	Revitalisation CB_Etigny	Opération dernier commerce	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	LES BORDES	Itinéraires mobilités actives_Proximité	Réhabilitation d'un cheminement doux au Chemin de Pont	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	MAILLOT	Revitalisation CB_Maillot	Extension du restaurant du centre-bourg	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	MALAY-LE-GRAND		Création de jardins partagés	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	MARSANGY	Revitalisation CB_Marsangy	Acquisition d'une maison sur la place de l'église pour un projet mixte commercial/médical	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	PARON	Réseau tiers-lieux	Création d'une maison des solidarités	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	PARON		Acquisition de deux cellules médicales	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Bien vivre ensemble	PARON		Mise en place d'un jardin partagé	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	ROSOY	Revitalisation CB_Rosoy	Construction de logements et d'un local d'activité en centre-bourg	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SAINT-CLEMENT		Construction d'un restaurant scolaire	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SALIGNY	Réseau tiers-lieux	Espace intergénérationnel - Réhabilitation de la « Vieille École »	Proximité, centralités, quotidien
Bien vivre ensemble	SOUCY	Revitalisation CB_Soucy	Création d'un pôle santé en centre-bourg	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Diagnostic et schéma directeur du réseau d'eau potable	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Programme annuel de renouvellement des réseaux et branchement d'eau potable	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Captages et alimentation eau potable	Programme de réhabilitation des réservoirs d'eau potable : réservoir des Solas à Villeneuve-sur-Yonne	Proximité, centralités, quotidien
Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	AGGLO	Plan vélo	Déploiement d'une offre de stationnement vélos sécurisée à proximité des pôles générateurs de déplacements	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux

Protéger les hommes et leur(s) milieu(x)	NOE	Revitalisation CB_Noé	Requalification du centre bourg (place)	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	AGGLO	Atlas des patrimoines	Réalisation d'un atlas intercommunal de la biodiversité	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Développement Gron-Salcy	Création d'une plateforme trimodale connectée au port de Gron dans la ZA de Salcy	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Ecosite du Fonds des Blanchards	Aménagements pour l'ouverture au public de l'écosite du Fonds des Blanchards	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Ecosite du Fonds des Blanchards	Création d'une roselière sur l'écosite du Fond des Blanchards	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Itinéraires mobilités actives_Communauteaire (ou Développement ZA(IR) Vauguilletes)	Aménagement d'un réseau de voies douces dans la ZA des Vauguilletes	Proximité, centralités, quotidien
Réussir la transition écologique	AGGLO	PAT	Elaboration d'un Projet Alimentaire territorial (PAT)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Plan LED	Programmation LED 2022	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Plan vélo	Déploiement de bornes libre-service d'entretien vélos	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Réussir la transition écologique	AGGLO	Plan vélo	Déploiement d'une offre de location de vélos à assistance électrique en libre-service et en location moyenne et longue durée	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme eaux pluviales	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Saint-Martin-du-Tertre	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme eaux pluviales	Etudes préalables à la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Rosoy	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme eaux pluviales	Programme de rénovation du réseau d'eaux pluviales 2022	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO	Programme rénovation thermique et énergétique	Réalisation d'un audit et de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments communautaires de plus de 1000 m² (élaboration et suivi)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	AGGLO		Travaux préalables à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales à Villeneuve-sur-Yonne (secteur collège)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	GRON		Restauration de la ripisylve du ru de Collemiers	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	MALAY-LE-GRAND	Programme rénovation thermique et énergétique	Modernisation de l'éclairage public des groupes scolaires	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PARON	Itinéraires mobilités actives_Communauteaire	Création d'une voie douce en bord d'Yonne jusqu'à Sens	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PASSY	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de la mairie	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	PASSY	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique école	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	ROUSSON	Programme rénovation thermique et énergétique	Travaux d'isolation du local associatif et communal	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	ROUSSON	Programme rénovation thermique et énergétique	Travaux d'isolation du dortoir	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi

Réussir la transition écologique	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Programme rénovation thermique et énergétique	Installation de capteurs solaires école J. Ferry	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de l'école J. Ferry et bibliothèque	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de l'école maternelle Louise Michel	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SENS	Programme rénovation thermique et énergétique	Réalisation d'un audit et de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments municipaux de plus de 1000 m² (élaboration et suivi)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SOUCY	Programme rénovation thermique et énergétique	Amélioration de l'éclairage des bâtiments publics (école, bibliothèque) (LED)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	SOUCY	Programme rénovation thermique et énergétique	Changement du dispositif d'éclairage du terrain d'entraînement du complexe sportif : réparation et passage en LED	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	VILLIERS-LOUIS	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : mairie et école	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Réussir la transition écologique	VOISINES	Programme rénovation thermique et énergétique	Rénovation énergétique de la mairie	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	AGGLO	Plan mise en lumière	Programmation de mise en lumière du patrimoine remarquable de l'Agglomération	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	COLLEMIERS		Rénovation du lavoir communal	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	LES BORDES		Réhabilitation de deux édifices du patrimoine local : l'église et le lavoir	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	MALAY-LE-PETIT		Mise en valeur du lavoir et de sa place	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Sens intense toute l'année	PARON		Création d'un jardin médiéval et d'un parc urbain Sainte-Florence	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SAINT-DENIS-LES-SENS	Réseau tiers-lieux	Création d'un espace de centralité et préservation d'un espace boisé classé Gîte, coworking, salle communale et lieu culturel	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Académie des Arts	Salle de spectacles	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	Agence d'attractivité	Création de l'Agence d'attractivité : réaménagement du 1er étage de l'Office de tourisme	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue des Déportés et de la Résistance - Tranche 2	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de la rue Thénard - Tranche 1 : Drapès jusqu'à la rue des 3 Croissants	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Amande	Requalification de l'axe rue Beaurepaire / rue André Gâteau	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Entrées de ville	Requalification de la rue du Général Leclerc - Tranche 1 : entre Promenades et rond-point Barbier	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	CdV_Voirie et espaces publics_Espaces en suspension	Aménagement de "l'Ilot des Jacobins"	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Promenades	Définition des principes d'aménagement des futures Promenades	Proximité, centralités, quotidien

Sens intense toute l'année	SENS	Promenades	Devenir du kiosque de l'ancien office de tourisme	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Promenades	Réhabilitation du Clos le Roi, parc sportif et de loisirs en cœur de ville	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS	Sainte-Paule	Devenir du site stratégique Sainte-Paule	Proximité, centralités, quotidien
Sens intense toute l'année	SENS		Ingénierie de projet Terre de Jeux 2024	Rayonnement supra, influence, grands flux et réseaux
Faire territoire	AGGLO	Mise en cohérence services	Création d'un guichet de l'habitat, point d'information et d'accompagnement des Sénonais sur leur logement	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi
Faire territoire	SENS	Mise en cohérence services	Relocalisation de services municipaux au sein de l'ancienne Trésorerie (relocalisation du CCAS en cœur de ville)	Enjeux Agglo, bassin de vie-habitat-emploi

Annexe 2 – Indicateurs de suivi de l'état des lieux écologique du territoire

Cette annexe sera amenée à être complétée à l'issue de l'élaboration du PCAET.

Indicateur	Valeur de référence antérieure (date à préciser)	Valeur de référence 2021 (ou autre date précisée)	Valeur cible 2026 (ou autre échéance précisée)
Mobilités			
Nombre de kilomètres de voies cyclables dont :		80 km	
- pistes cyclables		57 km	
- voies vertes		1 km	
- bandes cyclables		15 km	
- doubles sens cyclables		7 km	
Nb de parkings à vélos sécurisés		1	
Existence de pôle(s) multimodal (aux)		Oui	
Existence de zone(s) à faible émissions		Non	
Existence de voies réservées au covoiturage		Non	
Automobile - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc de la collectivité		6%	
Automobile - Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé		1,45%	
Automobile - Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public		40	
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		0	
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		100%	
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)		6,07%	2018
Energie et climat			
Emissions de gaz à effet de serre du territoire		307 645 teqCO ₂ / an	
Emissions de gaz à effet de serre du territoire par habitant		5,2 teqCO ₂ / habitant / an	

Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)			1 420 GWh		
Production annuelle d'énergie renouvelable			Total : 80 GWh		
- Eolien			0 GWh		
- Hydraulique			0 GWh		
- Photovoltaïque			0,75 GWh		
- Solaire thermique			0,85 GWh		
- Biomasse			63,3 GWh		
- Pompe à chaleur			16 GWh		
- Géothermie			0 GWh		
Energie de récupération			17 GWh		
Taux d'autonomie énergétique (toutes énergies)			6,8 % - ENR&R (5,6 % ENR seulement)		
Nombre d'installation électrique en autoconsommation individuelle			111		
Consommation électrique en autoconsommation collective			0		
Rénovation énergétique - Nombre de passoires thermiques dans les logements privés et le parc social			2000		
Rénovation énergétique - Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE :					
- A			2,5 %,		
- B			10 %		
- C			13,5%		
- D			34 %		
- E			24 %		
- F			11 %		
- G			5 %		
Rénovation énergétique - Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée			87		
Rénovation énergétique - Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire			308		
État des systèmes de chauffage - Nombre estimé de chaudières à fioul			2 550		

État des systèmes de chauffage - Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)			915		
État des systèmes de chauffage - Existence de réseaux de chaleurs			Oui		
État des systèmes de chauffage - Réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)			Réseau des Grahuches : chaleur UIOM 52,5 %, biomasse 34 %, gaz 13,5 %		
Nombre d'équipements publics raccordés au réseau de chaleur et puissance souscrite :					
- Nombre d'équipements			27		
- Puissance souscrite			14 357 kW		
Traitement des déchets / Economie circulaire					
Tonnage de déchets produits par le territoire			38 430 t collectées		
Tonnage d'ordures ménagères			15 404 t collectées		
État des équipements de tri au regard des normes			1 usine d'incinération 3 déchèteries 1 plateforme de compostage		
Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs			Non		
Valorisation de matière par filière - Collecte porte à porte :					
- Tri sélectif			3 070 t		
- Cartons commerçants			168 t		
- Papier Association PENELOPE			4 t		
Valorisation de matière par filière - Collecte Points Apport Volontaire :					
- Déchèteries			18 067 t		
- Verre			1 685 t		
- Vêtements			38 t		

Agriculture et alimentation locale					
Existence d'un projet alimentaire territorial			Non		
Nombre d'exploitations agricoles			171		
Nombre d'exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique			25	2019	
Surfaces agricoles engagées en AB			2 404 ha		
Nombre de producteurs vendant en circuits courts			9		
Nombre d'AMAP			1		
Surface agricole utile du territoire			19 580 ha		
Nombre d'exploitations du territoire certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale)			0		
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire			32 000 kg		
Actions en matière de biodiversité					
ZNIEFF1 (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique)			11 sites / 1 925 ha		
ZNIEFF2			5 sites / 4 133 ha		
NATURA2000 - Site d'importance communautaire JOUE			95 ha		
Surface des aires de protection/d'alimentation des captages (AAC)			X		
- Validées			X		
- En cours d'étude			X		
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)			48 km		
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés			7		
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable			37 %		
Surfaces de haies			1 000 ha		
Existence d'un atlas communal de la biodiversité			Non		
Part du territoire classée en réservoir de biodiversité			25 %		
Label « Territoires engagés pour la nature »			Non		
Lutte contre l'artificialisation des sols					
État d'avancement du PLUI			Arrêt de projet		
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme			35 %		
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières			276 ha		

Potentiel théorique de construction au sein des tissus urbains existants - nombre de logements			2 615		
Artificialisation des espaces NAF (ha)	32 171 ha	2012	32 186 ha		
Surfaces désartificialisées			Non chiffré		
Eau et assainissement					
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON)			Oui		
Taux de fuite des réseaux du territoire			26,85 %		
Nombre de captages prioritaires			8		
- Captages prioritaires "Grenelle"			1		
- Captages sensibles pour le SDAGE			7		
Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions					
- Validés			3		
- En cours d'étude			5		
Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration)			Non		
Qualité de l'air					
Emissions annuelles de SO2 du territoire			25 t/an	2018	
Emissions annuelles de Nox du territoire			647 t/an	2018	
Emissions annuelles de COVNM du territoire			536 t/an	2018	
Emissions annuelles de PM2,5 du territoire			120 t/an	2018	
Emissions annuelles de NH3 du territoire			244 t/an	2018	

Annexe 3 – Tableau de bord du CRTE

Tableau de bord du Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais														
		Echéancier prévisionnel						Météo			Taux de réalisation	Mobilisation des crédits	Actions à entreprendre	Indicateur d'évaluation
		2021	2022	2023	2024	2025	2026							
Orientation n°1	Intitulé													
	Action n°XXX	AMO	Moe	Travaux	Réception									
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
Orientation n°2														
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
Orientation n°3														
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
Orientation n°4														
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
Orientation n°5														
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													
	Action n°XXX													



Annexe 4 – Modèle de fiche-action

Orientation stratégique			
Axe d'intervention			
Fiche n°			
LOGO	COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE		
Nom du projet			
Opération globale			
Politique commune			
Résumé succinct			
Présentation du projet	<u>Contexte d'émergence :</u>		
	<u>Descriptif détaillé :</u>		
	Grille SWOT		
	Atouts	Opportunités	
	*	*	
	*	*	
	Faiblesses	Menaces	
	*	*	
	<u>Objectifs :</u>		
	*		
	*		
	*		
	<u>Vision stratégique, choix opérationnels :</u>		
Cohérence avec le projet de territoire			
	Orientation :		
	Axe :		

Cohérence avec la stratégie des partenaires				
Politique(s) contractuelle(s)				
Dispositifs à mobiliser				
Localisation				
Site / Périmètre				
Adresse précise				
Calendrier				
Durée				
Date début				
Date fin				
		Date de début de l'étape	Date de fin de l'étape	
Etapas	1 :			
	2 :			
	3 :			
	4 :			
Partenariats				
Partenaire		Rôle, type de partenariat	Avancement / Statut dossier	Prochain étape, action à entreprendre
Budget prévisionnel				
Dépenses (HT)		Recettes		
Poste 1 :	- €	Financement extérieur :	- €	
Poste 2 :	- €	Financement extérieur :	- €	
Poste 3 :	- €	Financement extérieur :	- €	
Poste 4 :	- €	Financement extérieur :	- €	
Poste 5 :	- €	Financement fonds propres :	- €	
TOTAL	- €	TOTAL	- €	
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
Libellé	Source / modalité de calcul	Résultat année 1	Résultat année 2	
Communication				
Projet subventionné ? ☐ Si oui : communication obligatoire				
Affichage site internet	☐ Prévu ☐ OK	Affichage extérieur siège	☐ Prévu ☐ OK	Infos sur panneau chantier ☐ Prévu ☐ OK
				Plaque définitive ☐ Prévu ☐ OK

Annexe 5 – Principaux enjeux du point de vue de l'État en matière de transition écologique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

1



**Direction départementale
des territoires**

Auxerre, le 8 juillet 2021

Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

★ ★ ★

Dires de l'État

Sommaire

Éléments de contexte généraux	p.3
1) Développement commercial	p.6
1.1 Équilibre centre-périphérie <u>au sein</u> des espaces urbanisés	p.7
1.2 Équilibre centre-périphérie <u>entre</u> espaces urbanisés	p.8
2) Positionnement du Grand Sénonais	p.9
2.1 Attractivité	p.10
2.2 Coopérations	p.13
3) Habitat social	p.14
3.1 Déconcentrer l'habitat social <u>au sein</u> des espaces communaux	p.14
3.2 Mieux répartir l'habitat social <u>entre</u> les espaces communaux	p.15
3.3 Lutter contre l'habitat indigne	p.16

4) Centralités	p.17
4.1 Un urbanisme maîtrisé : décorrélérer accroissement de l'offre de logements et consommation des espaces	p.17
4.2 Un urbanisme harmonieux : promouvoir une restructuration qualitative des espaces urbanisés et de leurs lisières	p.18
5) Foncier à vocation économique	p.22

Éléments de contexte généraux

☑ Évolution démographique

Le Grand Sénonais connaît *sur la longue durée* une croissance démographique continue, nettement plus marquée que celle du département dans son ensemble : +42,1 % depuis 1968 à l'échelle intercommunale contre +19,1 % à l'échelle départementale.

Portée par la proximité francilienne, cette dynamique - quoique ralentie depuis la fin des années 1990 (+1 %/an en moyenne entre 1968 et 1999, +0,27 %/an entre 1999 et 2018) - se maintient à un niveau élevé comparativement à celles observées aux niveaux départemental (+0,07 %/an) et régional (+0,15 %/an). Elle demeure cependant moindre que celle observée au niveau national (0,54 %/an entre 1999 et 2018 en moyenne en France métropolitaine).

Si la ville-centre et son principal pôle relais (Villeneuve-sur-Yonne) bénéficient également d'une tendance haussière sur la longue durée, cette évolution est à la fois moins nettement marquée qu'à l'échelle intercommunale et discontinue :

- La population de *Sens* s'est accrue de 12,6 % depuis 1968, mais cette évolution n'a pas été linéaire : à une période de croissance soutenue entre 1968 et 1990 (+14,8 %) a succédé - sur un laps de temps identique - une amorce de déprise (-5 % entre 1990 et 2012). On observe cependant un regain sur la dernière période intercensitaire (+3,2 % entre 2012 et 2017), un rythme supérieur à celui de la CAGS dans son ensemble sur cette même période (+2,5%).

- La population de *Villeneuve-sur-Yonne* s'est pour sa part accrue de 17,3 % depuis 1968 mais, là encore, cette évolution n'a pas été linéaire : à une longue période de croissance jusqu'à l'abord des années 2000 (+21,4 % entre 1968 et 1999) a succédé une longue période de stagnation à la baisse (-1,4 % entre 1999 et 2012). À la différence de Sens, Villeneuve-sur-Yonne n'a pas connu de regain démographique au cours de la dernière période intercensitaire : la déprise s'y est bien au contraire accélérée (-2 % entre 2012-2017).

Le développement de la CAGS au cours des dernières décennies est donc essentiellement un développement de type périurbain. Les communes les plus dynamiques démographiquement y ont été quasi constamment celles situées en première et deuxième couronnes de Sens. À l'inverse, la population de Sens, qui représentait 55,8 % de la population de la CAGS en 1968, ne comptait plus que pour 44,2 % en 2017. De même, la population de Villeneuve-sur-Yonne, qui représentait un peu moins d'1 habitant sur 9 en 1968, comptait pour moins d'1 habitant sur 11 en 2017.

Par ailleurs, l'évolution de la structure des ménages témoigne de la perte d'attractivité des centralités pour les familles. La part relative des couples avec ou sans enfant(s) y est moindre, et elle diminue plus vite qu'ailleurs dans la CAGS. Ceux-ci ne représentaient plus que 38,2 % des ménages à Sens en 2018 (-18,3 % depuis 2008) et 44,4 % à Villeneuve-sur-Yonne (-17,2 % depuis 2008) contre 61,2 % en moyenne pour l'ensemble des autres communes de la CAGS (-8,4 % depuis 2008). À l'inverse, les ménages composés d'une seule personne représentaient près de la moitié des ménages à Sens en 2018 (48,4 %) contre 41,6 % à Villeneuve-sur-Yonne et 28,5 % en moyenne pour l'ensemble des autres communes de la CAGS.

☒ Périurbanisation

Sur la longue durée, nous l'avons vu, le Grand Sénonais est marqué à la fois par un phénomène de déprise relative de la ville centre et de son principal pôle relais (Villeneuve-sur-Yonne) et, corrélativement, par l'accentuation de la pression démographique en première et deuxième couronnes de Sens. L'expansion de la tâche urbaine y a été logiquement plus marquée que dans le reste de la CAGS, portée à la fois par des flux d'artificialisation à usage d'habitat et des flux d'artificialisation à usage d'activité (dont la part va croissante).

Rapportées à la dynamique démographique, ces évolutions doivent cependant être nuancée : si l'expansion de la tâche urbaine est particulièrement saillante en première et deuxième couronnes de Sens, on constate pour autant que le rythme d'accroissement des surfaces artificialisées y est généralement moindre que celui de la population. L'artificialisation des sols - bien qu'importante *en volume* - y est ainsi relativement contenue *en proportion*. À l'inverse, dans le canton du Villeneuvien, où l'expansion urbaine est moins marquée (en volume) et la vacance importante (15,9 % à Villeneuve-sur-Yonne en 2017), les surfaces artificialisées croissent plus vite que la population (et dans certains cas augmentent alors que la population décroît¹). L'artificialisation des sols - bien que modérée en volume - y est ainsi relativement importante au regard des évolutions démographiques.

En outre, étalement et éparpillement urbains sont particulièrement marqués dans le Villeneuvien, que caractérise la multiplicité des hameaux. À Marsangy, l'habitat s'étire de manière linéaire le long des routes sur 3 km, à grande distance d'un centre à peine caractérisé. Arneau combine étirement des formes urbaines dans les hameaux du Grand et du Petit Palteau et éclatement du territoire communal entre le bourg et ses hameaux. Dixmont compte 23 hameaux répartis sur 42 km², Les Bordes 11 hameaux sur près de 20 km², etc.

¹ À Villeneuve sur-Yonne, les surfaces artificialisées se sont accrues de près de 18 ha entre 2009 et 2019 (177 309 m² exactement, dont 114 755 m² à usage d'habitat) alors que la population y a décliné de 4,2 % entre 1999 et 2018.

Au total, entre 2006 et 2015, le total des surfaces artificialisées cadastrées (foncier économique compris) sur l'ensemble des communes de la CAGS s'est élevé à 250,6 ha. Cela représente 41% du total des surfaces artificialisées sur le PETR du Nord de l'Yonne (611,8 ha) et 16,5% des surfaces artificialisées sur l'ensemble du département (1521,7 ha) au cours de cette période. Soit une part à peine inférieure au poids démographique relatif de la CAGS alors que cette intercommunalité se caractérise par une densité et une part d'habitat collectif sans équivalent à l'échelle du département.

Le corollaire de l'artificialisation des sols est une augmentation de la vacance, plus ou moins marquée selon les secteurs. Dans les zones « dynamiques » démographiquement, cette hausse reste modérée car l'ouverture à l'urbanisation ne suffit pas à absorber la demande. Dans les zones moins dynamiques, à l'inverse, les logements de centre-bourg sont les premiers à ne plus trouver preneur, et la vacance s'en trouve directement impactée.

Le taux de vacance sur la CAGS est ainsi passé de 7,3 % en 1999 à 9,5 % en 2018 (11,8% dans l'Yonne). En 2017, 4 communes du Grand Sénonais connaissaient un taux de vacance égal ou supérieur à 12%, dont Villeneuve-sur-Yonne (15,9% contre 8% en 1999²), Saint-Clément (13,3 % contre 6,6 % en 1999), Les Bordes (12% contre 7,5 % en 1999) et Armeau (12% contre 7,9 % en 1999). Trois de ces quatre communes se situent dans le canton de Villeneuve-sur-Yonne.

1) Maîtriser le développement commercial

L'agglomération de Sens est un pôle commercial dynamique, dont les surfaces de vente ont considérablement progressé ces dernières années, beaucoup plus vite que la population locale (*au risque d'un surdimensionnement de l'offre*). Cette progression profite essentiellement aux grandes et moyennes surfaces commerciales (*au détriment du commerce de détail*) et aux zones d'activités périphériques (*au détriment du commerce de centre-ville/bourg*).

Des surfaces de vente surdimensionnées par rapport au potentiel local ?

Entre 2008 et 2017, les surfaces de plancher commercial ont progressé de 45% dans le Grand Sénonais, passant de 87 000 à 126 350 m². En avril 2017, on y comptait pas moins de 17 grandes et moyennes surfaces à dominante alimentaire (>300 m²), 54 tous domaines confondus. Ce développement est particulièrement saillant dans l'unité urbaine de Sens, qui concentre à elle seule 52 des 54 GMS de la CAGS (les deux autres se situant à Villeneuve-sur-Yonne).

Même en tenant compte de la dynamique démographique actuelle³, cette croissance apparaît très largement excédentaire aux besoins. En 2015, la densité en grandes et moyennes surfaces commerciales était de 516 m² pour 1000 habitants dans le Grand Sénonais contre 474 m² dans l'Yonne, 437 m² en Bourgogne et seulement 342 m² en France métropolitaine.

Une évolution de l'offre commerciale également marquée par sa périphérisation

La progression des surfaces de vente est essentiellement portée par les zones d'activités commerciales (ZAC) situées en périphérie des espaces communaux de la proche agglomération sénonaise et articulées les unes aux autres de manière à former ceinture autour de la ville centre⁴. **À Sens même, les franges communales accueillent désormais 59% des surfaces commerciales contre 41% en centre-ville.**

Le développement exponentiel des surfaces de plancher commercial en périphérie de Sens⁵ est à mettre en rapport avec l'évolution du taux de vacance commerciale en centre-ville (14%), qui a quasiment triplé au cours des quinze dernières années. Les zones monofonctionnelles - directement accessibles depuis les routes départementales 606 et 660 - détournent les consommateurs des artères commerçantes. Le rapport sur *La revitalisation commerciale des centres-villes* rendu public le 28 février 2017 par l'Inspection générale des finances (IGF) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)⁶ situe d'ailleurs Sens dans la fourchette haute des villes de plus de 10 000 habitants dont la vacance devient « *structurelle* » et marque un « *déclin de la commercialité* » (58 villes sont classées dans cette catégorie par les auteurs, dont

3 La population de la CAGS a augmenté de 2,9 % entre 2008 et 2018.

4 Franges Sud et Nord de Sens, franges Sud de Saint-Denis-lès-Sens, franges Ouest de Saint-Clément, franges Nord de Maillot et Malay-le-Grand.

5 Ce développement, amorcé à la fin des années 1980 / début des années 1990 en périphérie Nord et Est de Sens, s'est prolongé au cours des années 2000-2010 en périphérie Sud.

6 https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/Rapport_RevitalisationcentresvillesVdef_octobre2016.pdf

Montargis, Troyes et Auxerre), et en lisière de celles dont le commerce est « *en grande difficulté* » avec un taux de vacance supérieur à 15% (29 villes sont classées dans cette catégorie). Ce phénomène peut être également observé à Villeneuve-sur-Yonne (où sont implantés un Casino et un Lidl), et plus largement dans les centres-bourgs de la CAGS, dont les commerces de proximité pâtissent de la densité du maillage commercial en périphérie immédiate de Sens.

De la surabondance à la saturation ?

La concentration de surfaces commerciales est telle en périphérie de Sens que la concurrence induite n'atteint plus seulement les commerces de détail de centre-ville mais les grandes enseignes elles-mêmes. L'inauguration à la rentrée 2015 du centre commercial Sens Sud, zone de la Plaine Champbertrand, en complément de l'offre déjà proposée par Auchan et ses satellites, a précipité la fermeture l'année suivante de l'Intermarché situé quelques centaines de mètres plus au nord, au Sud-Ouest de l'Amande. Dans le même temps, le chiffre d'affaires de la zone commerciale Sens Nord (Saint-Denis-lès-Sens) a été sensiblement impacté, amenant les gérants des enseignes concernées à se constituer en association pour tenter de redynamiser la zone. La fermeture à l'automne 2018 du Leader Price de Saint-Denis-lès-Sens (inauguré en 1994), deux ans après celle d'Intermarché, témoigne de ces difficultés.

1.1 Équilibre centre-périphérie au sein des espaces urbanisés : promouvoir un rééquilibrage au profit des cœurs de villes/bourgs

1.1.1 À l'échelle de la CAGS, tous secteurs confondus :

➤ S'attacher prioritairement à la résorption des surfaces commerciales vacantes en centre-ville et centre-bourg afin de recentrer les services au plus près des populations, notamment les plus vulnérables (*i.e. peu autonomes / non motorisées*).

➤ Attirer certaines enseignes de renom en centre-ville plutôt qu'en périphérie, de manière à les relier au commerce de détail existant, à le compléter et le redynamiser (*tout en veillant à réguler l'évolution des loyers commerciaux*). Pour autant : ne pas dupliquer en cœur de ville les formats de distribution alimentaire que l'on rencontre en périphérie, conçus pour les usages automobiles et en dehors de toute considération urbanistique (*privilégier la mixité fonctionnelle des opérations d'aménagement*).

➤ Conjuguer la politique de revitalisation du commerce de centre-ville à celle de réhabilitation des logements en cœur de ville, dans l'esprit du programme éponyme.

↘ Justifier les besoins et encadrer strictement l'implantation de nouvelles surfaces commerciales en périphérie : 1) Penser la complémentarité - à raison de la nature des articles vendus et/ou des services offerts - des projets d'implantation périphérique avec le commerce de centre-ville / centre-bourg ; 2) Proportionner strictement les espaces consommés aux besoins, dans le respect des enveloppes urbaines.

1.1.2 Dans l'unité urbaine de Sens :

↘ Considérer l'opportunité d'établir en périphérie immédiate de Sens un moratoire sur la création de nouvelles zones commerciales d'une part, l'implantation de grandes surfaces alimentaires (selon un seuil à définir) dans les zones existantes d'autre part. Veiller *en particulier* à ce que le redémarrage du chantier du contournement sud de Sens ne serve pas de point d'appui au développement de nouvelles ZAC périphériques dans un secteur déjà très largement pourvu en la matière.

↘ Conditionner l'implantation de moyennes surfaces alimentaires et de grandes et moyennes surfaces non-alimentaires en périphérie à un examen attentif de la zone de chalandise et à une évaluation précise de l'impact sur les commerces de détail de centre-ville. *(Cela vaut aussi pour Villeneuve-sur-Yonne où l'on compte déjà deux supermarchés en périphérie.)*

1.2 Équilibre centre-périphérie **entre espaces urbanisés** : promouvoir l'équité territoriale

↘ Proposer des clefs de distribution des équipements commerciaux entre la ville-centre et les principales villes et villages relais, dans le double souci d'éviter l'écueil du mimétisme (le « *tout partout* ») et la déshérence des centres-bourgs (où une offre de proximité - même modeste - doit pouvoir subsister ou être proposée, si nécessaire avec l'appui des collectivités).

2) Affirmer le positionnement du Grand Sénonais

Situé aux franges de l'aire urbaine de Paris, et très à l'écart du centre gravité de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté (laquelle penche préférentiellement vers l'axe Rhin-Rhône), le Grand Sénonais peut être décrit comme un « *territoire péri-métropolitain* », un « *territoire intercalaire* » à la jointure du bassin parisien, de la Champagne et de la Bourgogne. La place relative du Sénonais sur l'échiquier territorial se définit plus aisément par défaut - c'est-à-dire par référence aux grandes régions à l'articulation desquelles il se situe - plutôt qu'à raison de ses caractéristiques propres, généralement méconnues et peu typifiantes / singularisantes. Les relations de coopération entre le Grand Sénonais et le Grand Auxerrois sont par surcroît trop lâches pour espérer faire de cette position intercalaire une position de force.

Un contexte fortement marqué par les flux pendulaires à destination de la région parisienne

Les sorties quotidiennes d'actifs (« navetteurs ») sont largement plus nombreuses que les entrées, témoignant de la dissymétrie des bassins d'emploi, et ce dans des proportions sans cesse croissantes : en 2014, 8,8 % des actifs icaunais (soit 11 800 personnes) effectuaient des navettes quotidiennes vers l'Île-de-France contre 0,7 % en 1968. Cette proportion est d'environ 12 % dans le Grand Sénonais (soit un total d'environ 3000 navetteurs vers l'Île-de-France). Elle est comprise entre 5 et 10 % dans la majorité des communes de la CAGS (notamment à l'Est et au Sud), pour atteindre 10 à 15 % aux franges Ouest, et même 15 à 30 % dans quelques communes de la frange Nord-Ouest.

Si le cadencement et les performances des trains depuis Sens sont en rapport avec les besoins (moins depuis Villeneuve-sur-Yonne et Étigny qui ne disposent pas de "directs"), l'optimisation des flux de navetteurs souffre cependant d'un niveau de desserte insuffisant : le Transilien ne dessert ainsi aucune gare francilienne entre Melun et Paris-Gare-de-Lyon, ce qui obère l'accès à l'emploi des Icaunais sur un large croissant sud de la petite couronne et de la proche agglomération parisienne (secteur par ailleurs fort difficilement accessible en voiture en raison des encombrements aux heures de pointe).

Le développement des infrastructures de transport porté par le projet du Grand Paris (*Tram Express*, *Grand Paris Express*) ne devrait pas modifier sensiblement la donne. Conçu dans une logique concentrique, ce nouveau réseau n'a pas vocation à rapprocher l'hyperpériphérie francilienne du cœur de bassin mais à stimuler et faciliter les échanges au sein même de l'agglomération (notamment de banlieue à banlieue).

Le Pôle métropolitain « Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris » : quel périmètre pour quel projet ?

Par ailleurs, la situation « *intercalaire* » ou « *périphérique* » du Grand Sénonais pourrait se trouver paradoxalement renforcée par l'institution récente d'un pôle métropolitain « Bourgogne - Sud Champagne - Portes de Paris », portée conjointement par la CA du Grand Sénonais, la CA Troyes Champagne Métropole et la CA de Chaumont. En dépit de sa dénomination avantageuse et du fil d'Ariane autoroutier (A5) qui relie ses trois composantes, ce pôle très étiré :

- se décline le long d'un axe situé à l'écart des principaux espaces d'influence économique et très disparate géographiquement ;
- ne fait qu'affleurer la Bourgogne et ignore le Grand Auxerrois qui, à la différence de Troyes et Chaumont, participe pourtant du même système territorial que le Sénonais (axe Yonne) ;
- emprunte à la Champagne les secteurs qui nourrissent le moins l'imaginaire qui s'y rattache ;
- et n'accueille aucune intercommunalité francilienne.

S'il inscrit la CAGS dans une dynamique de réseau qui semble pouvoir lui laisser voix au chapitre (et donc demeurer maîtrisable), ce choix n'épuise donc pas la question de la recherche d'un optimum territorial. D'autant que les modalités d'association et de prise en compte des intérêts du territoire nord-icaunais dans son ensemble (échelle PETR), et par-delà du Grand-Auxerrois (axe Yonne), n'apparaissent pas avec force d'évidence dans la démarche engagée.

2.1 Attractivité

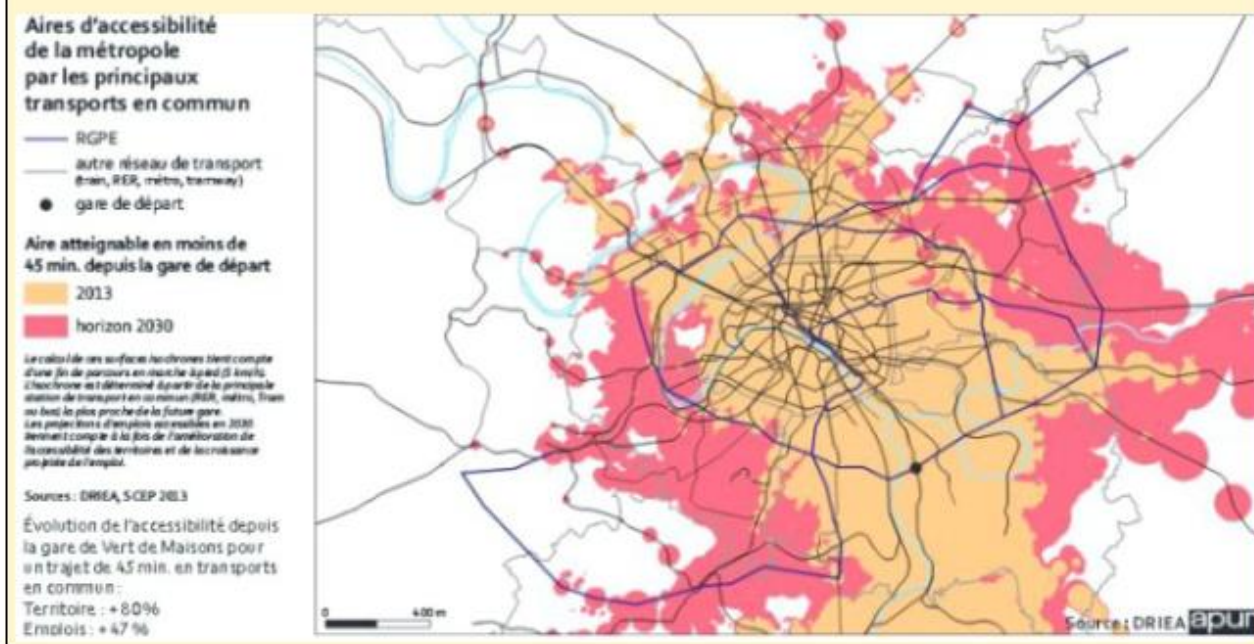
2.1.1 Des **quartiers de gares** revalorisés sur un axe optimisé :

➤ Porter un effort particulier sur la redynamisation des quartiers de gares de Sens, Villeneuve et Étigny (*densification qualitative et diversification des fonctions urbaines*) pour en faire des lieux d'accueil privilégiés des nouveaux besoins en logement et des nouvelles populations. Le lien entre la gare, les quartiers environnants et le centre-ville seront renforcés, les liaisons douces favorisées et sécurisées.

➤ Décourager les flux de transit vers Montereau-Fault-Yonne et conforter l'attractivité de la ville centre en négociant avec les AOT (la Région Île-de-France et la Région BFC) le lissage des tarifs jusqu'à Sens, tout au moins des tarifs préférentiels. Par ailleurs : optimiser les flux pendulaires vers et depuis l'Île-de-France en négociant la possibilité d'un arrêt supplémentaire du Transilien à la gare de Vert de Maisons (94), à l'horizon de la mise en service de la ligne 15 sud du Grand Paris Express (prévue pour 2024).

Un arrêt supplémentaire à la gare de Vert de Maisons à l'horizon 2030 ?

À la gare du Vert de Maisons (à 10 km au Sud-Est de la Gare de Paris-Bercy), sur l'axe emprunté quotidiennement par le Transilien, l'interconnexion à venir de la ligne D du RER et de la future ligne 15 sud du Grand Paris Express va offrir aux usagers de cette gare une accessibilité élargie à l'Est et au Sud-Ouest de la métropole (voir la carte ci-dessous). En l'état, ces commodités ne devraient cependant pas profiter aux navetteurs en provenance de Sens puisque le Transilien traverse la gare de Vert de Maisons sans s'y arrêter. La négociation d'un arrêt supplémentaire dans cette gare et l'examen des conditions - organisationnelles, matérielles et financières - pour ce faire sont donc des enjeux de première importance pour les navetteurs icaunais (*navetteurs actuels et potentiels*).



➤ Dans cette triple optique (*redynamisation des quartiers de gares, lissage des tarifs, amélioration de la desserte*) : promouvoir en lien avec les PÉTR du Nord de l'Yonne et du Grand Auxerrois une gouvernance coordonnée des politiques de transport et d'urbanisme à l'échelle du corridor ferroviaire dans le cadre d'un contrat d'axe associant les AOT (Île-de-France mobilités, CR IdF, CR BFC), l'opérateur de transport (SNCF), le gestionnaire d'infrastructures (RFF) et les collectivités desservies.

2.1.2 Renforcer les **capacités de recherche et d'enseignement supérieur, ainsi que les formations professionnalisantes** dans un certain nombre de filières d'avenir, en lien avec les ressources et dynamiques propres au territoire : *économie verte⁷, silver économie, etc.*

➤ À cette fin :

- 1) Promouvoir un maillage plus fin des capacités d'enseignement (*formations professionnalisantes et supérieures*) et de recherche (*notamment appliquée*) à l'échelle régionale ;
- 2) Associer le Grand Auxerrois à la réflexion dans la recherche d'une masse critique vis-à-vis de la Région, et dans une double logique d'axes (*ferroviaire, fluvial et terrestre*) et de filières ;
- 3) Envisager d'établir des contrats de partenariats avec les universités sud-franciliennes ou l'Écopôle de Sénart, par exemple.

2.1.3 Valoriser l'**axe hydrographique** et aménager les berges pour y favoriser les flux de toute nature

✓ Tourisme de plaisance

➤ À l'exemple de l'extension et de l'aménagement récents de la halte fluviale le long du quai Schweitzer à Sens (dans le cadre plus global des opérations de transformation des quais Landry et Jean-Moulin en berges douces urbaines) : conforter les trafics itinérants de plaisance par le renforcement des capacités d'accostage et une montée en gamme des équipements et niveaux de service dans les haltes et ports existants en aval de Joigny, en mettant particulièrement l'accent sur le port de plaisance de Villeneuve-sur-Yonne.

✓ Activités de loisirs bord à voie d'eau

➤ Au-delà des 37 km de voies cyclables aménagés par la CAGS dans et à proximité de Sens, prioriser en lien avec le PETR la finalisation de la véloroute n°55 (inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes révisé en 2010) et la connecter avec les aménagements existants plus au sud (véloroute n°51 dite « Tour de Bourgogne à Vélo ») pour renforcer le tourisme d'itinérance depuis le bassin francilien.

➤ Définir un schéma cyclable complémentaire à la réalisation de la véloroute n°55 afin d'assurer des circuits complets et utiles non seulement aux déplacements loisirs des habitants et des touristes mais aussi aux déplacements domicile-travail, par exemple dans le cadre de la réalisation du PCAET ou - mieux encore - dans le cadre d'un PDU ou d'un plan de mobilité rurale/simplifié.

⁷ Agroécologie, agroénergies, matériaux biosourcés, chimie verte...

✓ Activités de loisirs bord à voie d'eau

➤ Faire du renforcement du port de Gron et du développement du fret fluvial un avantage comparatif dans la compétition économique par rapport aux autres pôles situés à une heure de Paris : 1) promouvoir auprès des utilisateurs potentiels de la voie d'eau la réorientation / réorganisation de leur chaîne logistique, en lien avec VNF et son Plan d'aide au report modal (PARM) ; 2) éviter les ruptures de charge en amont en réservant prioritairement le foncier économique bord à voie d'eau pour les entreprises recourant au transport fluvial ; 3) accélérer la mise au gabarit de l'unique voie d'accès au port de Gron pour la rendre compatible avec le transport exceptionnel (redimensionnement du pont sur voie SNCF ou construction d'un second pont) ; 4) promouvoir l'intermodalité fer-fleuve en favorisant l'aménagement d'une plateforme ferroviaire le long de l'installation terminale embranchée (ITE) desservant les silos Ynovae, rue du Port au Vin (à quelques centaines de mètres du port).

2.2 Coopérations

✓ À l'échelle supra-départementale

➤ Préciser les objectifs et l'ambition impartis au pôle métropolitain Chaumont-Troyes-Sens (s'agissant par exemple de l'offre de formation ou de l'appui aux filières constituées ou émergentes), en associant plus largement les collectivités nord-icaunaises à cette réflexion.

➤ Réinterroger le périmètre du pôle. À cette fin : établir un dialogue avec les groupements de collectivités du secteur Yonne amont d'une part, des franges Sud-Est de l'Île-de-France d'autre part (CA du Pays de Fontainebleau, de Melun Val de Seine ou du Grand Paris Sud, par exemple) avec lesquelles le Sénonais doit entrer dans un rapport de coopération et non de concurrence.

✓ À l'échelle départementale

➤ Favoriser - en lien avec le PETR du NdY - l'émergence de stratégies articulées entre le Grand Sénonais, le Grand Auxerrois et le reste du département autour de logiques d'axes et de filières.

3) Déconcentrer l'habitat social

➤ L'enjeu est de conforter la place donnée à la politique de rénovation urbaine dans le projet de territoire par :

- la déconcentration de l'habitat social aux échelles communale et extra-communale ;
- le renforcement de la mixité sociale des quartiers d'habitat social déjà existants.

Ce parti-pris d'aménagement entre en pleine cohérence avec les objectifs généraux, portés par le code de l'urbanisme (article L101-2), de « *diversité des fonctions urbaines et rurales et [de] mixité sociale dans l'habitat* », de « *répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services* », mais encore de « *sécurité et [de] salubrité publiques* ».

3.1 Déconcentrer l'habitat social au sein des espaces communaux

✓ En dehors des quartiers prioritaires :

➤ Promouvoir, pour chaque opération de logements réalisée, une mixité entre accession privée et logement social. Pour les opérations immobilières les plus importantes, imposer un taux minimum de logements locatifs conventionnés, dans des secteurs clairement délimités dans le règlement du PLUi-H (*secteurs de mixité sociale, article L.151-15 du CU*).

✓ Dans le cadre des opérations de rénovation urbaine :

➤ Réintégrer les quartiers excentrés ou dégradés, classés ou non prioritaires au titre de la politique de la ville, en proposant plus de mixité sociale et fonctionnelle et en renforçant le lien avec les centres-villes ;

➤ Favoriser la relocalisation diffuse du logement social en centre-ville/centre-bourg (désenclavement des quartiers), en réservant à cet effet des espaces en dents creuses ou à travers l'acquisition-amélioration de logements vacants.

✓ Pour ce qui a trait plus spécifiquement aux quartiers d'habitat social édifiés à Sens dans les années 1960-1970 :

➤ Permettre l'accès des ménages les plus précaires à des logements situés en dehors des QPV tout en permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants qui y demeurent ;

➤ Changer l'image de ces quartiers et, plus généralement, de la ville hôte (*à la fois par effet de décroisement / « déspecialisation » des quartiers et en contribuant à la requalification ponctuelle de l'habitat ancien de centre-ville*).

3.2 Mieux répartir l'habitat social entre les espaces communaux

➤ Promouvoir une meilleure répartition du parc social au sein de la proche agglomération sénonaise, où la ville-centre et Paron concentrent à elles seules près des neuf dixièmes de l'offre de logement social du Grand Sénonais.

➤ À Villeneuve-sur-Yonne, pôle d'équilibre du Grand Sénonais et seule commune de plus de 3500 habitants à ne pas respecter le seuil réglementaire des 20 % : conforter la dynamique de rattrapage des obligations au titre de l'article 55 de la loi SRU et stabiliser durablement le taux à 20 % aux fins : (1) de mieux anticiper les conséquences du vieillissement de la population et du desserrement des ménages (*personnes âgées isolées, familles monoparentales, ménages composés d'une seule personne*⁸) ; (2) d'endiguer le transfert des besoins vers du locatif privé peu ou mal entretenu⁹. À cette fin, le programme de construction de 40 nouveaux logements sociaux déjà engagé par Habellis pourrait être couplé à un objectif de *revitalisation du centre-ville*. Il s'agirait d'y promouvoir une politique de *relocalisation diffuse de l'habitat social ou à vocation sociale* à la faveur d'une action combinée portant sur :

- la rénovation du logement ancien en centre-ville via un conventionnement avec l'Anah, éventuellement couplé avec des interventions en acquisition-amélioration des bailleurs¹⁰.

- l'imposition, au-delà d'un certain nombre de logements construits et/ou au-delà d'une certaine surface plancher, d'un taux minimum de logements locatifs conventionnés pour chaque opération de logements réalisée dans le cadre de la promotion privée neuve, dans des secteurs clairement délimités dans le règlement du PLUi-H (*secteurs de mixité sociale, article L151-15 du CU*).

➤ Dans tous les cas : viser une plus grande segmentation de l'offre de manière à diversifier les réponses apportées à la construction des parcours résidentiels des ménages les plus vulnérables (*jeunes actifs, familles monoparentales, personnes âgées isolées, etc.*)

8 À Villeneuve-sur-Yonne, la part relative des 60+ compte pour plus du tiers de la population résidente (34,8%). Cette part est nettement plus élevée qu'aux niveaux intercommunal et départemental (respectivement 29,2 % et 30,7%). La dynamique de vieillissement y est également très marquée puisque la part des 60+ y a progressé de 5 points entre 2007 et 2017, passant de 29,8 % à 34,8 %. En outre, une part importante de ces personnes vivent seules: 30 % des 65-79 ans et 52,2 % des 80+ (*contre respectivement 29,3 % et 48,4 % à l'échelle intercommunale et 27,6 % et 49,4 % à l'échelle départementale*). Par ailleurs : la part relative des familles monoparentales est également plus élevée à Villeneuve-sur-Yonne (13,7 % en 2017) qu'en moyenne dans la CAGS (10,8%) et dans l'Yonne (9%). Et si l'augmentation de la part des familles monoparentales est un trait général, elle est nettement plus marquée à Villeneuve sur-Yonne (+ 59 % entre 2007 et 2017) qu'aux échelles intercommunale (+ 30%) et départementale (+ 20%).

9 Au-delà même des obligations légales imposées par l'article 55 de la loi SRU, cet objectif de rattrapage apparaît en effet pleinement justifié par la situation sociale d'ensemble de la commune :

- seuls 45 % des ménages y sont imposables (*contre 48,4 % à l'échelle intercommunale et 48,5 % à l'échelle départementale*) ;
- la médiane du revenu disponible par unité de consommation (20 010 euros) y est inférieure aux médianes intercommunale (20 370 euros) et départementale (20 800 euros) ;
- la part des ménages disposant de revenus inférieurs au seuil de pauvreté s'y établit à plus d'un ménage sur six (17%) contre un peu plus d'un ménage sur sept à l'échelle icaunaïse (14,5%).

10 Pour rappel, on comptait 15,9 % de logements vacants à Villeneuve-sur-Yonne en 2017 contre 9,5 % en moyenne à l'échelle intercommunale et 11,5 % à l'échelle départementale.

3.3 Lutter contre l'habitat indigne

➤ Interroger les moyens à mis en œuvre pour développer des actions de repérage actif de l'habitat indigne, sur la base d'une analyse des coopérations existantes. En dépit d'une situation globalement moins préoccupante que dans d'autres secteurs du département, la CAGS est un territoire à enjeux en matière d'habitats indignes en raison de la proximité de la région parisienne. Les situations respectives de l'unité urbaine de Sens et du canton de Villeneuve-sur-Yonne sont à surveiller. Des opérations de sensibilisation pourraient être conduites auprès des communes afin de mieux impliquer les acteurs de terrain dans le repérage des situations préoccupantes.

➤ L'instauration de dispositifs tels que le « permis de diviser », le « permis de louer » ou encore la « servitude de taille de logements » pour les logements à créer (L151-14 du CU) sont des pistes intéressantes pour lutter contre les marchands de sommeil. Leur mise en place, envisagée pour l'Amande de Sens, pourrait être étendue au centre ancien de Villeneuve-sur-Yonne.

4) Renforcer les centralités

À rebours d'une politique foncière opportuniste ayant précipité la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (aussi bien que la banalisation des formes architecturales et la dégradation des paysages périurbains), le maître d'ouvrage portera une attention particulière à la maîtrise de l'urbanisation (4.1) et à la qualité du cadre de vie (4.2) dans un territoire semi-rural globalement soumis à forte pression démographique comparativement au reste du département.

4.1 Un urbanisme maîtrisé : décorrélérer accroissement de l'offre de logements et consommation des espaces

➤ L'enjeu est de mettre un terme à l'étalement urbain en privilégiant une stratégie de développement fondée sur la reconquête des espaces urbains existants, la requalification de l'habitat ancien et la maîtrise des extensions résidentielles périphériques.

Ce parti-pris d'aménagement est pleinement cohérent avec les objectifs généraux portés par le code de l'urbanisme de « *développement urbain maîtrisé* », de « *diminution des obligations de déplacements motorisés* » et d'« *d'utilisation économe des espaces naturels, de préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et de protection des sites, milieux et paysages naturels* » (article L101-2).

4.1.1 Armature territoriale : concentrer l'accueil de nouveaux logements sur les secteurs de centralité, au plus près des équipements, emplois, commerces et services

➤ Contenir la périurbanisation en identifiant la ville-centre et son principal pôle d'appui - et plus généralement les principales villes-relais - comme lieux privilégiés de l'absorption des nouveaux besoins en logements, selon une hiérarchisation tenant compte de la proximité des gares ¹¹ (ou, à défaut, des autres dessertes de transports collectifs), des équipements structurants et des services, des possibilités d'embauche, ainsi que de l'éloignement à la ville centre et au bassin parisien.

➤ À l'inverse, le gel de l'urbanisation *dans* et surtout *en extension* des hameaux pourrait être porté comme un objectif prioritaire (distance aux équipements, amortissement des extensions de réseaux, sécurité incendie, etc.)

¹¹ Un seuil de densité minimale pourra être défini *dans* et *en proximité* des quartiers de gare.

4.1.2 **Stratégie foncière** : tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050

➤ Optimiser le potentiel de requalification et de densification urbaines en centre-ville/centre-bourg, et plus généralement dans l'enveloppe urbaine plutôt qu'en extension de celle-ci (*résorption de la vacance, comblement des dents creuses*), conformément à la règle n°4 du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté.

4.1.3 **Zoning** : promouvoir la diversité des fonctions urbaines et rurales

À rebours du zoning monofonctionnel consommateur d'espaces, et conformément aux dispositions de l'article L151-7 du CU :

➤ Encourager la mixité fonctionnelle des nouvelles opérations en densification ou en extension. Pour les programmes en extension : une attention particulière sera portée à la structuration des interfaces avec les espaces naturels, agricoles et forestiers (*voir la section 4.2.2 ci-après*).

➤ Promouvoir une diversification de l'occupation des sols dans les espaces monofonctionnels déjà existants (lotissements, zones d'activités périphériques...)

4.2 **Un urbanisme harmonieux** : promouvoir une restructuration qualitative des espaces urbanisés et de leurs lisières

➤ **L'enjeu** est de rendre la ville - la ville dense (centres-villes / centres-bourgs) - à nouveau désirable pour juguler l'efflorescence des lotissements périurbains et attirer de nouveaux profils de ménages.

4.2.1 Réaffirmer la **vocation résidentielle des cœurs de villes**

✓ À Sens et Villeneuve-sur-Yonne : engager la réalisation de programmes de qualité, prioritairement par la réhabilitation et éventuellement la restructuration de bâtiments anciens et/ou vacants, jouissant de qualités architecturales remarquables (avec un double objectif de montée en gamme pour certains programmes et de relocalisation graduelle du logement social pour d'autres). Le réinvestissement des centres anciens par les familles pourrait être favorisé en y endiguant la disparition des grands logements là où ils subsistent (notamment à travers la mise en place d'un permis de diviser).

✓ Plus généralement, à l'échelle de la CAGS : définir des principes d'aménagement favorables au respect des silhouettes villageoises et du bâti vernaculaire.

✓ Pour rééquilibrer les effets de la densification : 1) Préciser la vocation des espaces en identifiant des corridors et des réservoirs de biodiversité, y inclus *dans* et *en lisière* du tissu bâti (voir ci-dessous les développements consacrés aux « lisières urbaines ») ; 2) Jouer de la « désimperméabilisation » en imposant une part minimale de surfaces éco-aménageables (*coefficient de biotope par surface ou CBS*) pour toute nouvelle opération à l'échelle de la parcelle, de l'îlot ou du quartier.

✓ Prioriser les mobilités actives ou partagées en cœur de ville (exemple des zones de rencontre définies par l'article R110-2 du code de la route). Par-delà, une attention toute particulière devra être accordée à la question de l'investissement de l'espace public - *accessibilité des établissements recevant du public (ERP)*, *continuité de la chaîne de déplacements* - par les personnes à mobilité réduite. (Voir l'encadré ci-dessous.)

Pour une mobilité inclusive dans les espaces urbanisés

Il convient de rappeler l'obligation faite par la loi du 11 février 2005 (dite « loi handicap ») aux communes de plus de 1000 habitants ou, le cas échéant, à chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant pris cette compétence, d'établir un **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)**. Le PAVE est un document stratégique de référence en matière d'accessibilité permettant de disposer du diagnostic de l'existant et d'une programmation pluriannuelle des travaux. À ce jour, **aucune des onze communes concernées dans la CAGS n'a satisfait à ses obligations légales**. La question de l'opportunité d'une prise de compétence intercommunale en la matière est donc soulevée.

Au titre de la cohérence de l'action publique, ce volet d'intervention ne peut d'ailleurs être dissocié de celui relatif à l'adaptation du parc de logements publics et privés, neufs et anciens, aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées.

➤ Valoriser les abords de l'Yonne dans l'aménagement des cœurs de ville (*notion de « berges douces urbaines »*).

4.2.2 Qualifier les interfaces (lisières urbaines)

À rebours du zoning monofonctionnel qui déstructure les enveloppes urbaines au détriment des centralités (et dont les effets sur le grand paysage sont redoublés par la juxtaposition du périurbain diffus et du grand parcellaire monocultural), l'idée est ici de considérer les lisières urbaines comme un objet de réflexion à part entière et un enjeu d'aménagement. L'objet « lisières » est de fait un truchement par lequel s'envisagent pleinement les questions :

- 1) de la *cohabitation* des fonctions urbaines (résidentielles, productives et récréatives/touristiques) ;
- 2) des *limites* de l'urbanisation elle-même, donc de l'interface avec le grand paysage.
- 3) En somme : la question de la juxtaposition et de l'harmonisation des espaces au sein d'un même territoire.

Le traitement des lisières recouvre ainsi à la fois un enjeu d'*attractivité* (résidentielle, économique et touristique) et d'*identité* (à rebours de la banalisation des formes urbaines et péri-urbaines).

Les franges urbaines, un maillon à part entière de l'aménagement du territoire

↳ Caractériser et protéger le foncier péri-urbain pour pérenniser les identités paysagères et fonctionnelles remarquables *autour* de la ville : ceintures vertes / tours de villages dans les plaines, couronnes boisées des collines, zones maraîchères périurbaines formant un cadre aux unités bâties. L'attention portée à l'aménagement des espaces transitionnels recèle une triple vertu :

- Offrir aux habitants des centres-bourgs les espaces privatifs dont ils ne peuvent habituellement bénéficier (*jardins familiaux, vergers, aires de détente / pique-nique...*) ;
- Retrouver les liaisons avec les espaces agricoles, naturels et forestiers (*cheminements doux pour piétons et cyclistes*) ;
- Promouvoir une interpénétration consentie et mutuellement profitable de l'agriculture et de la ville : limitation des conflits d'usage, rapprochement de l'offre et de la demande alimentaires locales (agriculture périurbaine), aménagements agro-paysagers à partir d'un diagnostic et d'un projet partagés entre habitants et agriculteurs, etc.

↳ Requalifier et définir les conditions d'une plus grande intégration - paysagère, architecturale et fonctionnelle - des zones d'activités périphériques déjà existantes, de manière à réintroduire une double transitivité : avec le tissu urbain d'une part, avec les espaces non urbanisés environnants d'autre part.

➤ Porter une attention particulière à la préservation des coupures d'urbanisation (*entre les bourgs, entre le bourg-centre et ses hameaux ou entre les hameaux eux-mêmes*). L'étalement urbain, le mitage, l'habitat dispersé conduisent à une banalisation des paysages, et brouillent progressivement le contraste entre bourgs et campagne par une urbanisation linéaire le long des routes.

5) Réinscrire la politique d'accueil des entreprises dans une stratégie globale d'aménagement du territoire

En septembre 2017, la somme des parcelles déjà construites ou proposées à la vente dans le Grand Sénonais s'élevait à 727,6 ha. Celle des parcelles non encore engagées ou en cours de déclassement à 320,4 ha. Soit un total de 1048 ha (2001 ha pour l'ensemble du PETR du Nord de l'Yonne).

La répartition des zones d'activité économique (ZAE) y est marquée par un fort tropisme géographique. La périphérie immédiate de Sens (*y inclus Courtois, Paron, Gron, Maillot, Malay-le-Grand et Saint-Clément*) concentre l'essentiel de ces zones sur une surface d'environ 25 km², principalement le long des grands axes, au croisement des routes départementales 606 et 660. Les emprises foncières résultant du foncier économique *construit* et *non construit*, *engagé* et *non engagé*, y représentaient près de 830 ha de terrains, soit près de 80% des emprises à vocation économique du Grand Sénonais.

Il faut noter que la ZA des Vauguilletes, qui s'étend sur 126 ha à l'Est de Sens, est située pour partie - 26 ha - en zone franche urbaine (ZFU). Par ailleurs, la ZA de Salcy, qui s'étend sur 115 ha à Gron, accueille un port fluvial et bénéficie d'un embranchement ferré sur la ligne PLM (insuffisamment utilisé¹²).

En septembre 2017, plus du tiers du foncier économique répertorié dans les documents d'urbanisme à l'échelle de la CAGS était disponible au sens de « non construit » (362 ha sur un total de 1048 ha, soit 34,6%¹³). Sur ce sous-total de 362 ha, moins d'un huitième - soit 41,93 ha - était effectivement proposé à la vente (mais seuls 26,17 ha étaient viabilisés, donc immédiatement disponibles)¹⁴. Les sept huitièmes restants étaient soit en cours de déclassement (plus d'un quart), soit non commercialisables en raison de contraintes techniques ou réglementaires, soit - dans près de la moitié des cas - n'avaient fait l'objet d'aucune démarche pour être commercialisés.

Aux quelque 42 ha de terrains effectivement proposés à la vente en septembre 2017 s'ajoutaient par ailleurs - en octobre 2018 - 75 400 m² de locaux disponibles (47 234,5 m² au 1^{er} juillet 2021).

12 Un projet d'aménagement d'un quai de chargement / déchargement à partir de cette installation terminale embranchée - qui ne dessert pour le moment que les silos Ynovae - est porté par Logiyonne, gestionnaire du port de Gron, en lien avec la CCI.

13 À titre de comparaison : 28,3 % pour la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

14 Au 1^{er} juillet 2021, les surfaces proposées à la vente s'élevaient à 22,1 ha (dont près des deux tiers étaient viabilisées).

↳ L'enjeu est triple :

- se défaire de l'écueil d'une efflorescence incontrôlée de ces zones (les ZAE comme « isolats communaux »), au risque d'une sur-consommation des espaces naturels et agricoles, d'une dispersion des coûts (investissements, entretien et gestion), d'une moindre qualité des équipements et, surtout, d'une concurrence interne au territoire préjudiciable à toute stratégie globale et mutualisée - donc visible et lisible - d'accueil de l'activité économique.
- valoriser et optimiser les emprises foncières existantes en privilégiant la reconstruction des zones d'activité sur elles-mêmes (*densification, mutualisation des aires de stationnement, etc.*)
- mieux intégrer les ZAE au tissu urbain environnant en mettant l'accent sur la qualité et l'agrément des aménagements ou requalifications (*vocabulaire architectural, trame paysagère, desserte en transports collectifs, liaisons douces...*), et en promouvant la diversification des usages (*mixité fonctionnelle, convertibilité...*)

• Une stratégie globale et mutualisée d'accueil de l'activité économique

↳ Un **maillage cohérent et hiérarchisé** des zones d'activités économiques afin de : (1) lutter contre les phénomènes concurrentiels entre collectivités ; (2) doter les territoires d'une représentation globale de leur offre immobilière et foncière ; et (3) rendre plus efficace le suivi du parcours résidentiel des entreprises.

✓ Recentrer l'accueil de l'activité économique en privilégiant l'*extension qualitative d'un nombre limité de ZAE*. Ce choix devra être arrêté dans le cadre d'une armature hiérarchisée et géographiquement cohérente des ZAE, sous réserve d'une proportionnalité de l'extension de ces zones aux besoins (*voir ci-après*).

✓ Promouvoir à cette fin une *gouvernance intégrée en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise à l'échelle de la CAGS*, préférentiellement en lien avec le PETR.

↳ Une **stratégie raisonnée** fondée sur les principes de sobriété et d'optimisation foncières

✓ *Prioriser la remobilisation des friches économiques ainsi que la densification et la redynamisation des zones existantes*. La création de nouvelles zones d'activité et l'extension des zones existantes seront subordonnées à une stricte appréciation des besoins et à la non adéquation - pleinement démontrée - des solutions précédemment exposées.

✓ Pour le foncier économique bord à voie d'eau (à Gron notamment) : *prioriser les entreprises utilisant la ligne d'eau pour tout ou partie de leur chaîne logistique* (entrante et sortante).

➤ Un aménagement soigné, inclusif de l'attention portée au grand paysage

✓ Pour toute extension ou requalification d'une ZAE existante, et a fortiori pour toute nouvelle création : (1) filtrer et structurer les perceptions visuelles des bâtiments depuis les voiries internes ; (2) organiser les perceptions visuelles lointaines, depuis l'extérieur, sous la forme d'espaces de transition qualitatifs avec les villes et grandes parcelles cultivées avoisinantes ; (3) adapter le choix des matériaux et styles de construction dans le sens d'une plus grande harmonie avec leur environnement urbain, naturel et agricole.

→ À cet égard, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU des Vauguillettes devrait s'accompagner d'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement paysager des interfaces entre cette zone et les vastes parcelles cultivées qui l'environnent d'une part, les zones déjà urbanisées de Malay-le-Grand d'autre part.

➤ Une mixité fonctionnelle assumée

• Actifs et réserves fonciers (sites / zones d'activités)

✓ Dans les zones aménagées les moins attractives / les plus dégradées, étudier l'opportunité - sous conditions de localisation et de desserte, et dès lors que les activités le permettent (risques, nuisances) - d'introduire une part de mixité fonctionnelle (logements, espaces d'agrément, équipements publics...).

✓ Favoriser par ailleurs le changement de destination des réserves inconstructibles à raison du risque d'inondation :

1. Promouvoir l'agriculture en ville - une agriculture compatible avec la proximité des habitations et des cours d'eau (*prairies pâturées, cultures maraîchères biologiques...*) - tout en contribuant à garantir le risque sous la forme d'une convention de mise à disposition (*engagements réciproques¹⁵, régime d'indemnisation en cas d'aléa...*) ;

ou 2. Favoriser l'aménagement / mise en valeur de la trame verte et bleue (TVB) aux franges communales : aménagements de loisirs, corridors écologiques et réservoirs de biodiversité, etc.

• Friches immobilières atypiques (fabriques, usines)

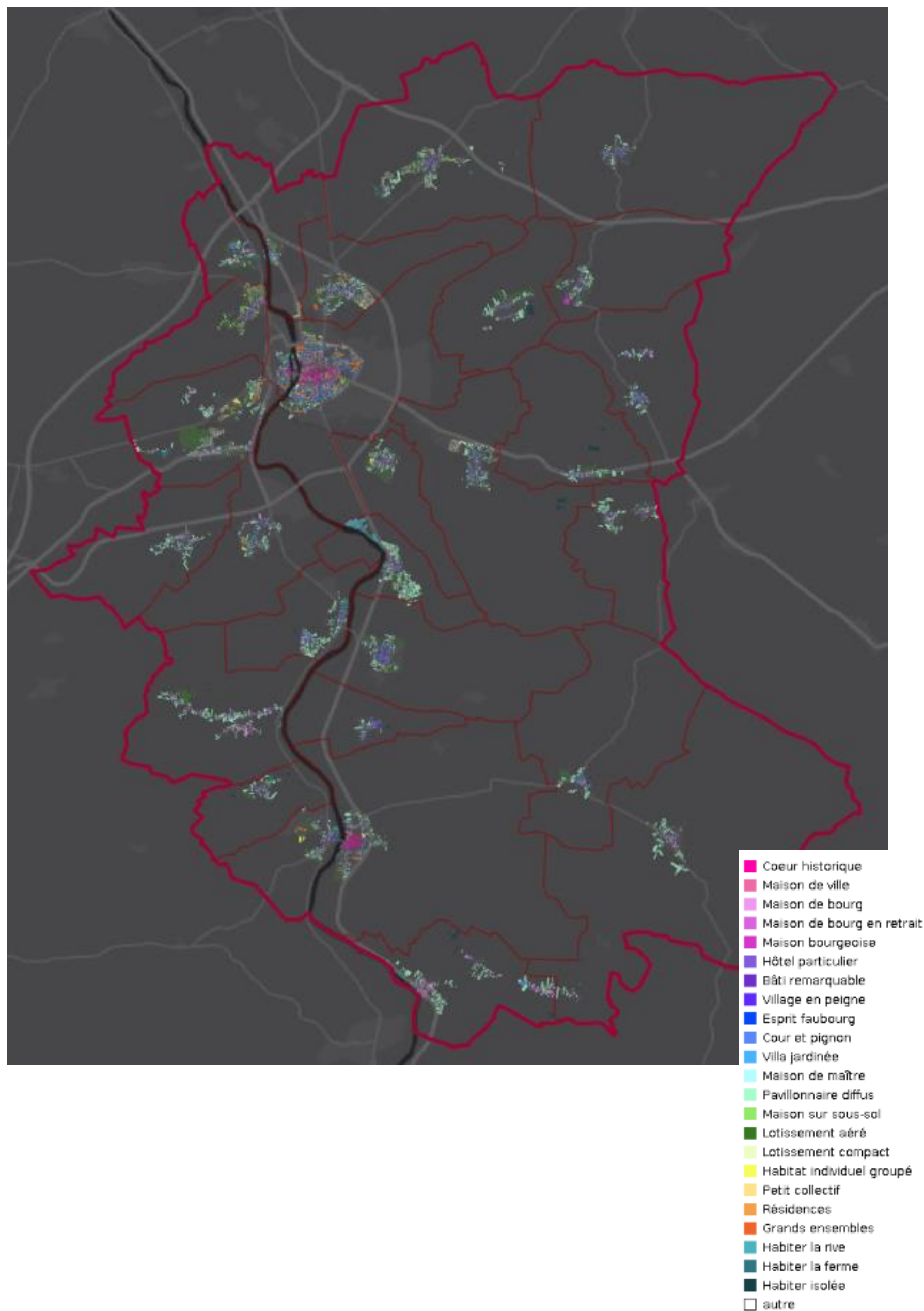
✓ Sonder l'intérêt de collectifs d'artistes, architectes, etc. à la recherche de lieux atypiques et/ou de grandes surfaces abordables, en proximité relative de Paris.

15 Par exemple : la collectivité propriétaire de la prairie inondable la met gratuitement à disposition d'un agriculteur pour qu'il en assure l'entretien, tout en respectant un cahier des charges.

Annexe 6 – Atlas cartographique

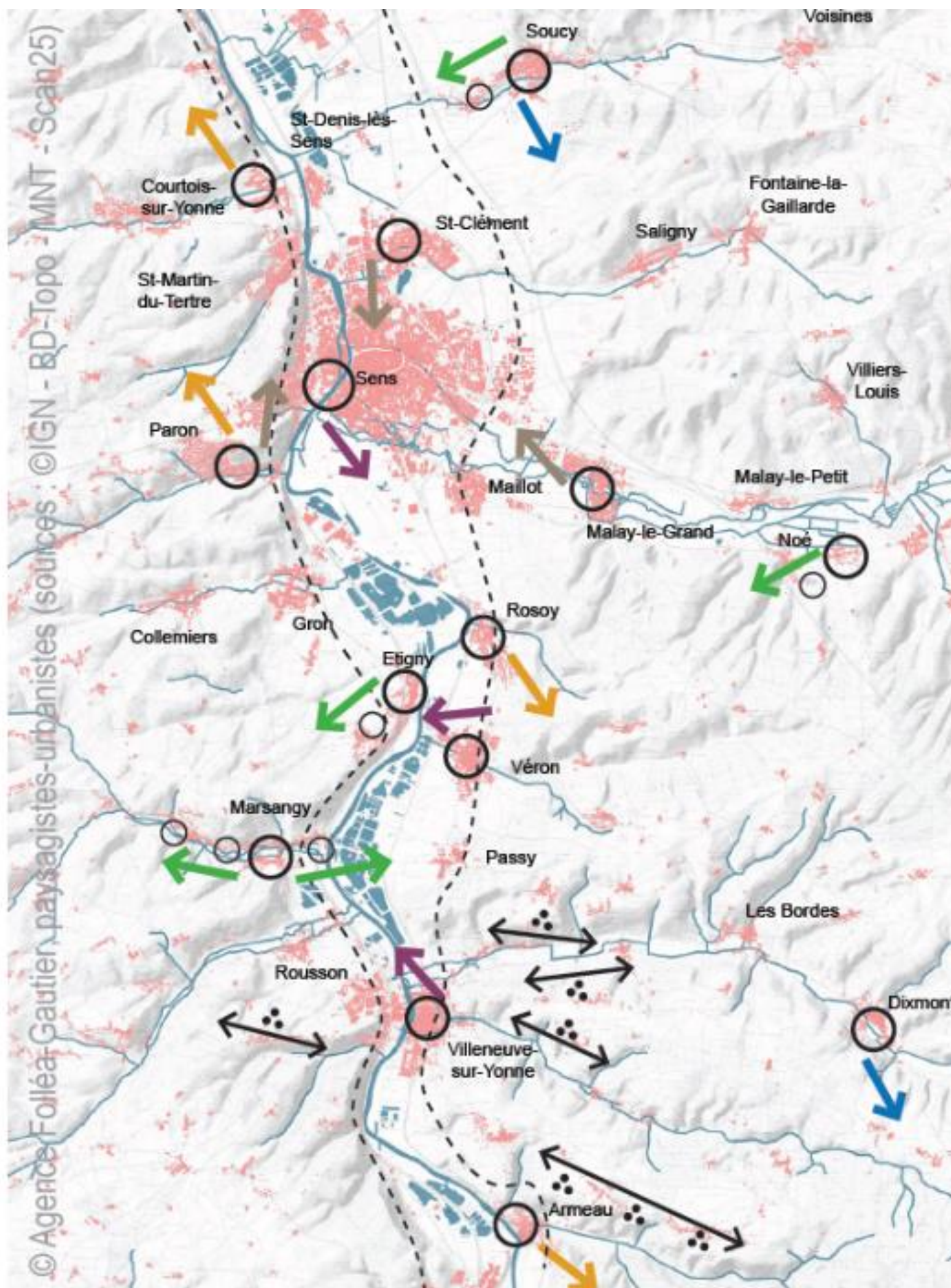
Cadres de vie habités du Grand Sénonais

Source : étude pré-opérationnelle amélioration de l'habitat privé – CA Grand Sénonais



Les extensions qui bousculent l'implantation d'origine des villes et villages

Source : Rapport de présentation du PLUi-H du Grand Sénonais



- ← Extension vers un hameau
- ← Extension vers les coteaux
- ← Extension sur l'autre rive
- ← Extension vers Sens
- ← Extension le long d'une route
- ↔ Extension des hameaux et des fermes isolées

L'armature des équipements

L'armature des équipements – Rapport de présentation du PLUi-H du Grand Sénonais – Cf. détail en annexe n°6

